



LE PROFIL DE DÉVELOPPEMENT DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLIS FRANÇAISES



SOMMAIRE

ÉDITO P. 4

INTRODUCTION P. 6

PARTIE I – LES IMPACTS DE LA « GRANDE RÉCESSION » P. 9

I.1 LES IMPACTS « MACRO-ÉCONOMIQUES » DE LA « GRANDE RÉCESSION »	P. 10	I.2 LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA « GRANDE RÉCESSION »	P. 40
a. Les moteurs du développement des agglomérations : une approche par la captation de revenus	P. 10	a. Des impacts économiques géographiquement très disparates	P. 40
b. Les modèles de développement des agglomérations : une représentation synthétique de leur fonctionnement macro-économique	P. 18	b. Les déterminants du comportement économique des agglomérations durant la « Grande récession »	P. 47
c. Le « potentiel de durabilité » des agglomérations : une approche de leurs performances environnementales	P. 28	I.3 LES IMPACTS SOCIAUX DE LA « GRANDE RÉCESSION » ÉVALUÉS À L'AUNE DE L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE	P. 57
d. Le fonctionnement des systèmes de consommation	P. 36		

PARTIE II – AUTONOMIE, ANCRAGE ET INSTABILITÉ DES TISSUS PRODUCTIFS DES AGGLOMÉRATIONS P. 63

II. 1 L'AUTONOMIE PRODUCTIVE DES AGGLOMÉRATIONS	P. 64	II. 2 LE DEGRÉ D'ANCRAGE TERRITORIAL DES ÉTABLISSEMENTS AU SEIN DES AGGLOMÉRATIONS	P. 72
a. Le degré d'autonomie des tissus productifs	P. 64		
b. Des tissus productifs concurrentiels beaucoup moins autonomes	P. 68	II. 3 MOBILITÉ DES FACTEURS DE PRODUCTION À L'ÉCHELLE DES AGGLOMÉRATIONS	P. 76

PARTIE III – LES AGGLOMÉRATIONS, PILIERS DE LA REDISTRIBUTION INTERTERRITORIALE DE RICHESSES P. 89

III. 1 LES AGGLOMÉRATIONS, PÔLES DE CONCENTRATION	P. 90	III. 3 REDISTRIBUTION VERSUS CONSOMMATION : UNE ANALYSE CROISÉE DES TRANSFERTS DE RICHESSES	P. 97
III. 2 LES AGGLOMÉRATIONS, PILIER DE LA REDISTRIBUTION INTERTERRITORIALE DE RICHESSES	P. 91		

**PARTIE IV – POTENTIEL D’INTERVENTION ET DEGRÉ DE DÉPENDANCE
À LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES AGGLOMÉRATIONS** **P. 101**

IV. 1 PRODUIT DE FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES D’INVESTISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS : UNE REPRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LEUR POTENTIEL D’INTERVENTION	P. 102	IV. 2 NIVEAU DE DÉPENDANCE DES COMMUNAUTÉS À LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	P. 107
--	---------------	---	---------------

CONCLUSION **P. 111**

ANNEXES **P. 113**

Composition détaillée des moteurs du développement	P. 114	Carte des 250 communautés et métropoles commentées dans l’étude	P. 117
Liste des agglomérations « exclues » de l’analyse portant sur leur niveau de ressources fiscales et leur degré de dépendance à la DGF	P. 115		

*Nota : cette étude est adossée à une base de données accessible sur le site de l’AdCF
qui regroupe, agglomération par agglomération, l’ensemble des indicateurs mobilisés.*

Quel est le profil de développement des agglomérations et métropoles françaises ? Comment se caractérisent leurs tissus productifs et le niveau d'ancrage territorial des entreprises ? Comment les territoires urbains ont-ils réagi aux turbulences liées à la « grande récession » entamée en 2008 ?

Cette nouvelle publication de l'AdCF et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), réalisée avec le concours du cabinet OPC, apporte des réponses approfondies à l'ensemble de ces questions. Elle prolonge l'étude « Les agglomérations et leurs territoires, 10 ans de dynamiques socio-économiques » publiée en 2011 à l'initiative des deux partenaires.

Avec un recul de cinq ans, l'AdCF et la CDC ont jugé utile de mettre à jour l'analyse des trajectoires socio-économiques territoriales des 250 communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles que recensait la France en 2015, avant le vaste mouvement de fusion qui s'annonce à l'horizon 2017. Ces 250 territoires regroupaient, avant la création de la métropole du Grand Paris, des établissements publics territoriaux (EPT) et des recompositions intervenues en Ile-de-France, 14,8% des communes et 55 % de la population nationale.

La mise à jour des données statistiques disponibles et la mobilisation de nouveaux indicateurs permettent notamment d'affiner la compréhension des modèles de développement de chacune des agglomérations françaises en observant leur comportement face à la crise, en évaluant leurs performances sociales et même, grâce à de nouveaux indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique, leur potentiel de « durabilité ». Enfin, alors que se prépare une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), il semblait opportun d'adjoindre à l'analyse macro-économique des agglomérations quelques indicateurs financiers et fiscaux. L'étude évalue notamment le degré de dépendance à la DGF des territoires urbains et leur inégale exposition aux baisses en cours.

Cette nouvelle étude commune intervient dans un contexte de profonde refonte de la carte intercommunale, d'évolutions institutionnelles et de réorganisation des compétences économiques. Quatorze métropoles structurent désormais le territoire national, plusieurs agglomérations se transforment en communauté urbaine, les schémas départementaux de coopération intercommunale adoptés le 31 mars 2016 programment d'importants élargissements des communautés d'agglomération. Ce nouveau paysage institutionnel aura des impacts sur l'organisation des débats régionaux dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique pour l'élaboration, tout au long de l'année 2016, des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II), puis un SRADDET.

La présente publication, agrémentée de nombreuses cartes et tableaux, offre des clés de lecture visant à accompagner au mieux les communautés et métropoles dans la définition de leurs stratégies de développement. Si l'intercommunalité urbaine se distingue par la concentration de près de 60% de l'emploi et 60% des entreprises des secteurs dits « concurrentiels », elle se singularise tout autant dans son extrême diversité socio-économique.

Complétée par la mise en ligne sur le site www.adcf.org de données exhaustives portant sur l'ensemble des agglomérations, cette nouvelle étude territoriale se veut un outil d'aide à la décision pour adapter les politiques publiques aux contextes locaux. Pragmatique, ce travail entend alimenter les réflexions engagées sur la redynamisation économique de nos territoires, sujet sur lequel la Caisse des dépôts et l'AdCF ont développé ensemble de nombreux travaux depuis la crise de 2008. Cette observation des dynamiques socio-économiques urbaines sera actualisée après la publication des futurs périmètres intercommunaux. Nous espérons également pouvoir disposer à l'avenir, grâce à l'essor de l'open data, de données statistiques plus récentes. Les réalités économiques changent en effet de plus en plus vite. Il est dès lors regrettable que les données publiques, à partir desquelles cette étude a été conduite, ne soient parfois disponibles qu'avec 4 ou 5 ans de retard. Nous souhaitons ainsi nous rapprocher des grands organismes statistiques nationaux pour voir les progrès qui pourraient être accomplis dans ce sens.

Au demeurant, nous pensons que la présente publication sera utile pour les décideurs publics locaux afin d'élaborer et de conduire leurs projets de territoires. D'importants enjeux attendent les élus intercommunaux au cours des prochains mois, en lien étroit avec les nouvelles régions. Nous pensons que cette étude est de nature à les éclairer.

Marc Abadie

*Directeur du réseau
et des territoires de
la Caisse des dépôts*



Charles-Eric Lemaigen

*Président de l'Assemblée
des Communautés
de France*



INTRODUCTION

Les ambitions de l'étude

Trois phénomènes majeurs sont venus impacter nos territoires avec une intensité particulière depuis la publication de l'étude sur les agglomérations françaises en septembre 2011¹.

Tout d'abord, le **prolongement de la crise économique-financière amorcée en 2008 en une crise des finances publiques** qui semble remettre considérablement en question les fondamentaux du développement territorial tels qu'observés ces trente ou quarante dernières années, jusqu'alors largement plus portés par la force des mécanismes de redistribution de richesses que par la seule capacité de production de nos territoires. Prolongement qui laisse entrevoir des perspectives territoriales sans doute très différentes de celles du cycle qui semble s'interrompre avec la « Grande récession ».

Ensuite, un **bouleversement des finances publiques locales sans précédent** avec le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (dont les effets territoriaux restent encore assez méconnus) et plus récemment la réduction drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à destination des collectivités locales qui non seulement rebat les cartes de la géographie fiscale et surtout risque de grever très fortement leur capacité d'investissement.

Enfin, une **réforme institutionnelle des collectivités locales** dont les effets les plus visibles demeurent la rationalisation (et par là l'extension) du périmètre des intercommunalités et l'institutionnalisation des métropoles, qui les a plongées dans un flou notable et un certain attentisme.

C'est dans ce contexte économique-financier et institutionnel que l'AdCF en lien avec la Caisse des Dépôts a souhaité engager une « mise à jour » de l'étude réalisée en 2011 sur les agglomérations françaises, centrée notamment sur le traitement des questions suivantes :

- dans quelle mesure le fonctionnement socio-économique des agglomérations a-t-il été déstabilisé par la « Grande récession » qui a démarré en 2008 ?
- quel est le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur des tissus productifs (concurrentiels ou non) des agglomérations, leur degré d'ancrage territorial et de mobilité de leurs facteurs de production ?
- la crise a-t-elle eu des impacts sur la fonction redistributive des agglomérations et mis à mal les mécanismes de solidarité territoriale spontanée qu'elles assument vis-à-vis du reste du territoire national ?
- quelles sont les répercussions environnementales générées par le fonctionnement socio-économique très différencié des agglomérations ?
- et enfin, quels sont les marges de manœuvre et le potentiel d'intervention des agglomérations suite à la suppression de la taxe professionnelle et dans la perspective de la réduction drastique de la dotation globale de fonctionnement ?

Comme dans la première étude, l'analyse développée dans celle-ci est purement territoriale et ne saurait en aucun cas constituer une évaluation institutionnelle de l'action mise en œuvre par les acteurs publics locaux. Il ne s'agit ici que d'observer la situation et le dynamisme des territoires organisés en communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles et syndicats d'agglomération nouvelle² à une date donnée (le 1^{er} janvier 2015) et en aucun cas de chercher à évaluer les éventuels effets de leur structuration ou évolution institutionnelle et des politiques publiques qui y sont mises en œuvre.

1. « Les agglomérations et leur territoire. 10 ans de dynamiques socio-économiques » - OPC en partenariat avec EQR et Grant Thornton – AdCF, 2011.

2. À l'échelle de laquelle, en dépit de leur faible nombre et de la transformation à venir de leur statut, nous avons spécifiquement produit toutes les données mobilisées dans cette étude compte tenu de leur existence au 1^{er} janvier 2015.



AVERTISSEMENT

À notre grand regret, les données socio-économiques utilisées pour la présente étude sont souvent indisponibles dans les collectivités d’Outre-Mer. Ce qui explique leur absence de certaines cartes ou tableaux.

Le périmètre géographique de l’étude

L’étude a été conduite à l’échelle des 226 communautés d’agglomération, 9 communautés urbaines, 12 métropoles et 3 syndicats d’agglomération³ recensés au 1^{er} janvier 2015, soit au total 250 territoires regroupés sous le terme générique **d’agglomérations** (dont 14 dans les DOM).

À l’exception du chapitre portant sur leurs ressources fiscales et financières dont les données ne sont disponibles qu’à l’échelle des agglomérations dans leur périmètre de 2013, nos analyses ne tiennent pas compte des modifications/évolutions de périmètre et sont réalisées à périmètre constant. Pour les analyses dynamiques, c’est le périmètre 2015 des communautés qui a servi de référence en agrégeant les communes qui pouvaient antérieurement être regroupées au sein d’autres ensembles intercommunaux, notamment des communautés de communes. Partant des périmètres 2015 des communautés et métropoles, ce sont les « anciens » périmètres régionaux alors en vigueur qui figurent dans l’étude.

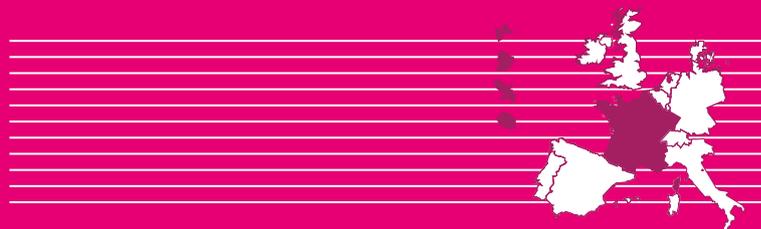
L’organisation du rapport

Le rapport s’organise en quatre chapitres. Le premier est consacré aux impacts de la « Grande récession » (depuis 2008) sur le fonctionnement macro-économique des agglomérations, leur dynamisme économique et leur situation sociale. Le second porte sur le degré d’autonomie, d’ancrage et de mobilité de leur tissu d’entreprises, notamment les plus concurrentielles (non « présentes » dans le langage de l’Insee). Le troisième traite de manière plus approfondie que nous l’avons fait dans l’étude de 2011 de la fonction redistributive des agglomérations. Enfin, le dernier chapitre propose lui aussi de manière synthétique d’évaluer le potentiel d’intervention des agglomérations à la lecture de leur niveau de richesse fiscale et d’investissement ainsi que leur degré d’exposition au mouvement de réduction de la dotation globale de fonctionnement.

3. La liste complète des agglomérations peut être consultée sur le rabat.

PARTIE I

LES IMPACTS DE LA « GRANDE RÉCESSION »



LES IMPACTS DE LA « GRANDE RÉCESSION »

I.1 LES IMPACTS « MACRO-ÉCONOMIQUES » DE LA « GRANDE RÉCESSION »

Une première question se pose compte tenu de la période particulièrement trouble que traversent nos agglomérations depuis le démarrage de la « Grande récession »⁴ en 2008 : la crise a-t-elle eu un effet déstabilisateur sur le fonctionnement « macro-économique » de leur territoire ? A-t-elle contribué à faire évoluer leur modèle de développement ?

a. Les moteurs du développement des agglomérations : une approche par la captation de revenus

Les moteurs du développement des agglomérations : une approche agrégée

L'analyse de la structure des différents types de revenus captés par les agglomérations présente l'avantage de synthétiser de manière très efficace les modalités de fonctionnement socio-économique – c'est-à-dire macro-économique – de leur territoire.

FOCUS

LES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT, PRÉCISIONS CONCEPTUELLES

Les éléments d'analyse produits dans ce premier chapitre s'appuient sur le cadre conceptuel développé par l'économiste Laurent Davezies. Ce dernier a démontré que le développement des territoires répond à des logiques radicalement différentes de celles des nations et peut se décomposer en deux temps. À l'échelle locale, il apparaît dans un premier temps que c'est bien plus la captation de richesses en provenance de l'extérieur, mesurée en termes de revenu, que la stricte création de valeur, mesurée par le produit intérieur brut (PIB), qui constitue le principal levier de développement des territoires. Dans un second temps, la redistribution des revenus captés en provenance de l'extérieur sous la forme de dépenses de consommation courante au sein des circuits économiques locaux apparaît comme une condition déterminante d'un fonctionnement macro-économique local efficace.

Laurent Davezies a identifié quatre grands types de revenus captés par les territoires en provenance de l'extérieur⁵ :

- Les **revenus productifs** exportateurs qui sont détenus par les individus qui vivent sur le territoire et y travaillent dans des secteurs d'activité à dimension exportatrice (l'industrie ou l'agriculture par exemple) ;
- Les **revenus publics** qui sont détenus par les individus qui vivent sur le territoire et travaillent dans la fonction publique (hospitalière, d'État ou territoriale) ;
- Les **revenus sociaux** qui se composent des différents types de transferts liés à la prise en charge de frais liés à la maladie, à la maternité-famille, la perte d'emploi, les difficultés de logement, l'exclusion ;
- Les **revenus résidentiels** qui se composent des pensions de retraite détenues par les retraités résidant sur le territoire, des dépenses touristiques et des revenus « pendulaires » (aussi appelés « dortoirs ») détenus les actifs du territoire qui travaillent en dehors.

De manière agrégée, on observe qu'en moyenne, le poids des revenus productifs exportateurs s'élève à 16 % de l'ensemble des revenus captés par les agglomérations, celui des revenus publics à 10,2 %, des revenus sociaux à 18,2 % et des revenus résidentiels à 55,6 %.

Sans s'attarder sur ces ordres de grandeur qui nous sont aujourd'hui assez familiers grâce aux travaux de Laurent Davezies, on relèvera en revanche leur importante variation suivant le profil institutionnel et la taille⁶ des agglomérations. Alors que le poids moyen des revenus productifs et publics tend à croître avec la taille des agglomérations, celui des revenus résidentiels diminue sensiblement⁷.

4. La Grande récession est l'expression utilisée par les économistes pour désigner la crise économique que nous traversons depuis 2008 en référence à la grande dépression qui s'est installée suite à la crise de 1929.

5. Une présentation détaillée des différents flux de revenus captés figure en annexe.

6. Dans cette étude, la taille des agglomérations fera systématiquement référence à leur poids démographique et non pas à la superficie de leur périmètre.

7. Cependant il n'y a pas de corrélation entre le nombre d'habitants des agglomérations et le poids de leurs revenus productifs exportateurs et publics dans le processus de captation de revenu.

POIDS EN % DES DIFFÉRENTS TYPES DE REVENUS CAPTÉS EN PROVENANCE DE L'EXTÉRIEUR

	REVENUS PRODUCTIFS EXPORTATEURS	REVENUS PUBLICS	REVENUS SOCIAUX	REVENUS RÉSIDENTIELS
Ensemble agglomérations	16,0 %	10,2 %	18,2 %	55,6 %
SAN	10,8 %	5,6 %	11,1 %	72,5 %
Communautés d'agglomération	15,7 %	9,9 %	18,1 %	56,3 %
Communautés urbaines	17,1 %	13,0 %	21,5 %	48,4 %
Métropoles	21,8 %	13,9 %	19,1 %	45,2 %
Moins de 100 000 habitants	14,8 %	9,7 %	18,0 %	57,5 %
De 100 000 à 200 000 habitants	16,3 %	9,9 %	17,8 %	56,0 %
De 200 000 à 400 000 habitants	18,3 %	12,0 %	19,6 %	50,2 %
Plus de 400 000 habitants	20,8 %	13,0 %	19,1 %	47,1 %

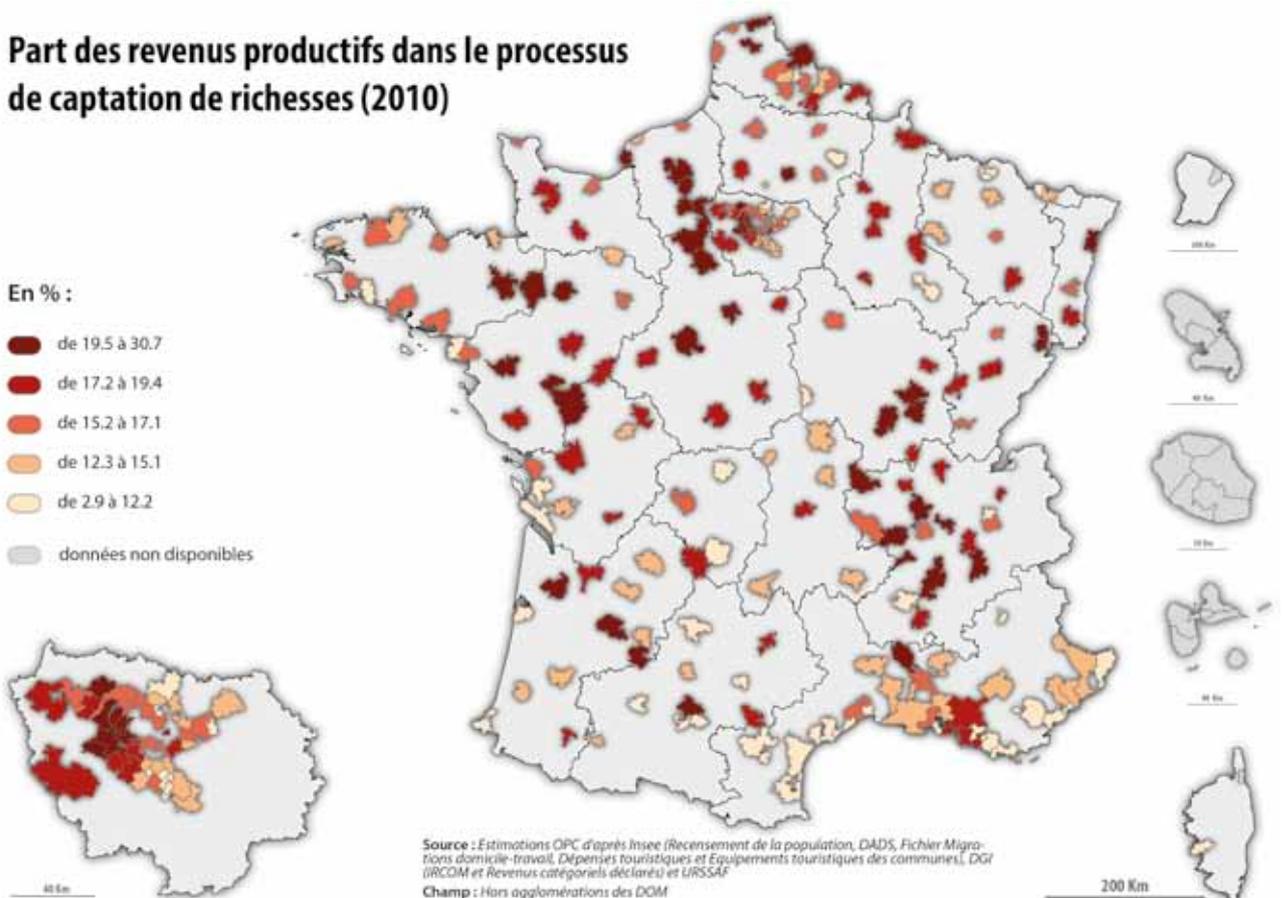
Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichiers Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Équipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels déclarés) et Urssaf.

8. Cf. « Les agglomérations et leur territoire. 10 ans de dynamiques socio-économiques » - OPC en partenariat avec EQR et Grant Thornton – AdCF, 2011.

Une géographie de la captation de revenus en 2010 assez proche de celle de 2006

La géographie de la captation de revenus en 2010 ne présente pas de différences notables avec celle observée en 2006⁸.

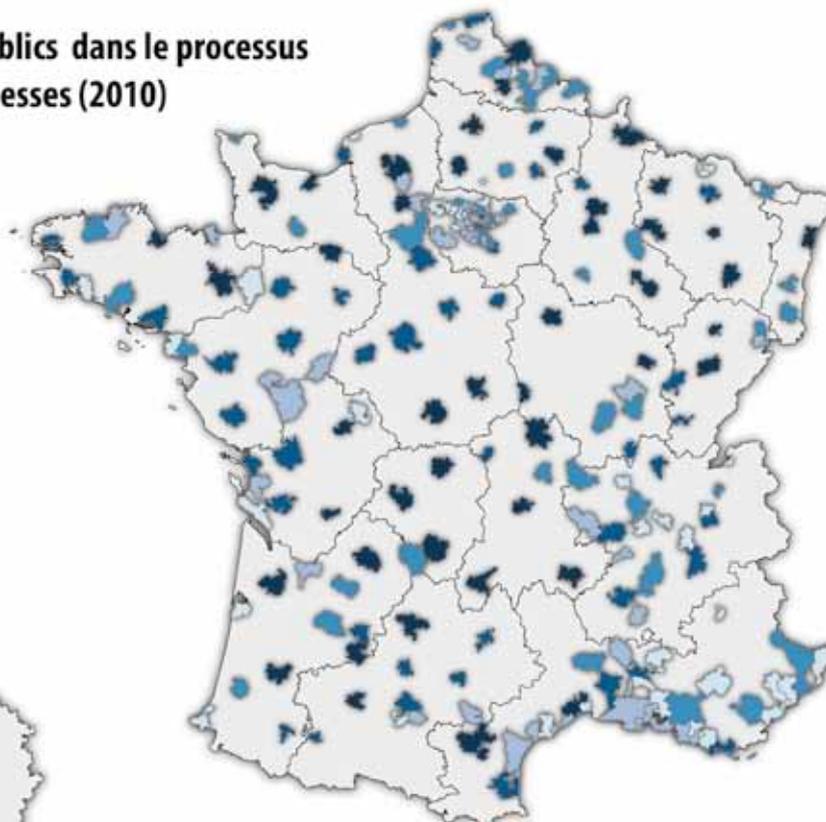
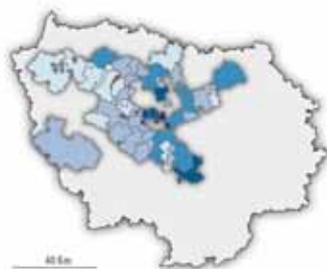
Part des revenus productifs dans le processus de captation de richesses (2010)



Part des revenus publics dans le processus de captation de richesses (2010)

En % :

- de 14,4 à 21,5
- de 10,7 à 14,4
- de 8,4 à 10,6
- de 6,6 à 8,3
- de 1,9 à 6,5
- données non disponibles

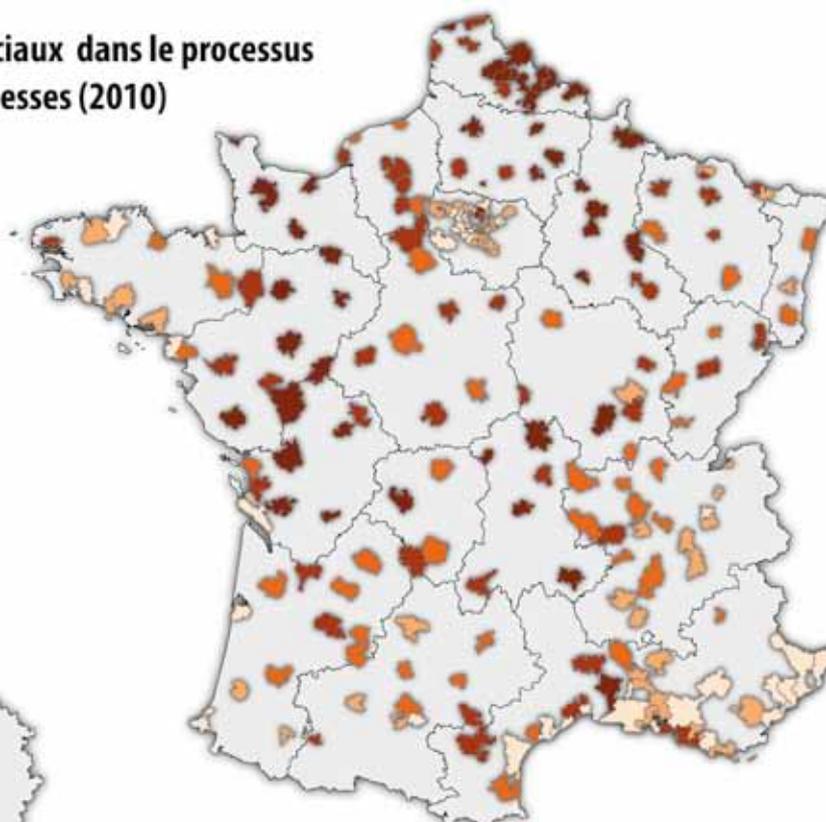
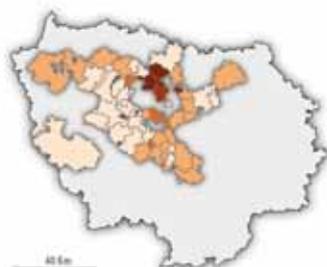


Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF
 Champ : Hors agglomérations des DOM

Part des revenus sociaux dans le processus de captation de richesses (2010)

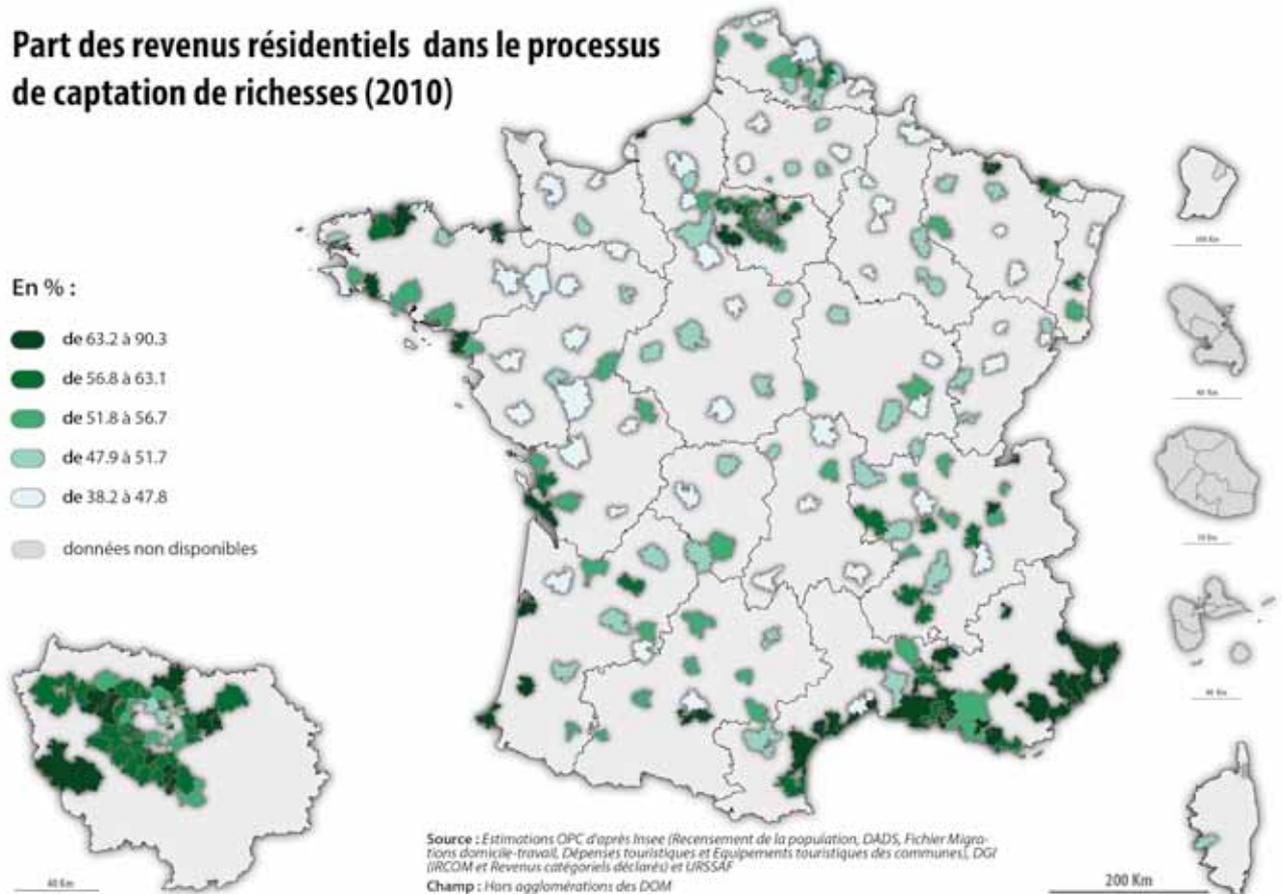
En % :

- de 21,5 à 26,8
- de 19,7 à 21,4
- de 17,9 à 19,6
- de 15 à 17,8
- de 3,6 à 14,9
- données non disponibles



Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF
 Champ : Hors agglomérations des DOM

Part des revenus résidentiels dans le processus de captation de richesses (2010)



On repère toujours assez aisément des « blocs » d'agglomérations marqués par une forte proportion de revenus productifs exportateurs dans l'Ouest français (à l'extrême Est de la Bretagne, dans les Pays-de-la-Loire et au Nord de Poitou-Charentes), sur les franges Ouest et dans une moindre mesure Nord de l'Île-de-France, le long de la Garonne de Toulouse à Bordeaux et dans le prolongement du sillon rhodanien partant de Marseille jusqu'à Dijon pour bifurquer vers l'Est en direction de la Franche-Comté et de l'Alsace.

Bien que plus homogène, la répartition des revenus publics met toujours en exergue les agglomérations de la « diagonale aride » qui s'étend de Midi-Pyrénées jusqu'aux régions Champagne-Ardenne et Lorraine ainsi que certaines métropoles (Toulouse, Est parisien).

La cartographie des revenus sociaux révèle de manière là aussi persistante l'existence d'un bloc d'agglomérations marquées par une forte proportion de ce type de revenus dans l'Ouest français (dans sa partie plutôt productive) et surtout le Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne, régions encore marquées par le processus de désindustrialisation. Phénomène majeur, contrairement à 2006, le poids des revenus sociaux apparaît nettement moins corrélé à celui des revenus productifs. Serait-ce une manifestation du nouveau mouvement de retournement territorial évoqué par Laurent Davezies dans ses derniers travaux qui, sous le poids combiné de la crise économique et des ressources publiques, se traduirait par le fait qu'à nouveau, les territoires au profil le plus productif seraient ceux qui profiteraient des meilleures dynamiques de développement ? Il est sans doute trop tôt pour trancher définitivement compte tenu de la période couverte (2006-2010) qui ne tient pas compte de la crise des dettes souveraines intervenue en 2011 et du prolongement de la récession. Mais ces résultats n'en constituent pas moins une nouveauté tout à fait intéressante et qu'il convient de conserver à l'esprit⁹.

9. L'estimation du poids des différents types de revenus captés pour l'année 2012, qui sera rendue possible en 2016 grâce à la publication de l'ensemble des données nécessaires, sera sans doute très riche d'enseignement à cet égard.

Quant à la géographie des revenus résidentiels, elle s'inscrit dans la continuité de celle observée en 2006. Les agglomérations marquées par les plus fortes proportions de ce type de revenus dans leur économie locale se localisent toujours préférentiellement sur le pourtour du littoral atlantique et méditerranéen ainsi qu'en Île-de-France.

Compte tenu du poids massif des revenus résidentiels dans le processus de captation de richesses, observons le poids de ses composantes dans le détail.

En moyenne, le poids des pensions de retraite s'élève à 27 % de l'ensemble des revenus captés par les agglomérations, celui des dépenses touristiques à 9,7 %, des revenus mobiliers et fonciers à 3,7 % (composante marginale) et des revenus « pendulaires » à 15,2 %.

Là encore, d'importantes variations peuvent être observées suivant le profil institutionnel et la taille des agglomérations. Pour les plus notables, on notera que le poids des pensions de retraite s'élève à maxima à 30,2 % en moyenne à l'échelle des communautés urbaines et retombe à 27,1 % à l'échelle des métropoles. Le poids des dépenses touristiques décroît sensiblement à l'échelle des communautés d'agglomération et plus encore à l'échelle des communautés urbaines avant de légèrement remonter à l'échelle des métropoles. Enfin, celui des revenus « pendulaires » diminue nettement entre les communautés d'agglomération et les métropoles et apparaît sensiblement moins élevé à l'échelle des agglomérations de petite taille (moins de 100 000 habitants) que pour celles de 100 000 à 200 000 habitants. Ce phénomène est très largement lié à leur relatif isolement géographique et leur éloignement des grands pôles d'activité.

POIDS EN % DES DIFFÉRENTS TYPES DE REVENUS RÉSIDENTIELS CAPTÉS PAR NIVEAU D'AGGLOMÉRATION (ESTIMATIONS 2010)

	PENSIONS DE RETRAITE	DÉPENSES TOURISTIQUES	REVENUS MOBILIERS ET FONCIERS	REVENUS "PENDULAIRES"
Ensemble agglomérations	27,0 %	9,7 %	3,7 %	15,2 %
SAN	14,1 %	33,9 %	1,9 %	22,6 %
Communautés d'agglomération	27,0 %	9,9 %	3,7 %	15,8 %
Communautés urbaines	30,2 %	4,5 %	4,2 %	9,5 %
Métropoles	27,1 %	5,3 %	4,7 %	8,1 %
Moins de 100 000 habitants	27,4 %	11,0 %	3,6 %	15,5 %
De 100 000 à 200 000 habitants	26,0 %	9,3 %	3,5 %	17,2 %
De 200 000 à 400 000 habitants	27,4 %	6,2 %	4,0 %	12,6 %
Plus de 400 000 habitants	26,9 %	6,9 %	4,5 %	8,8 %

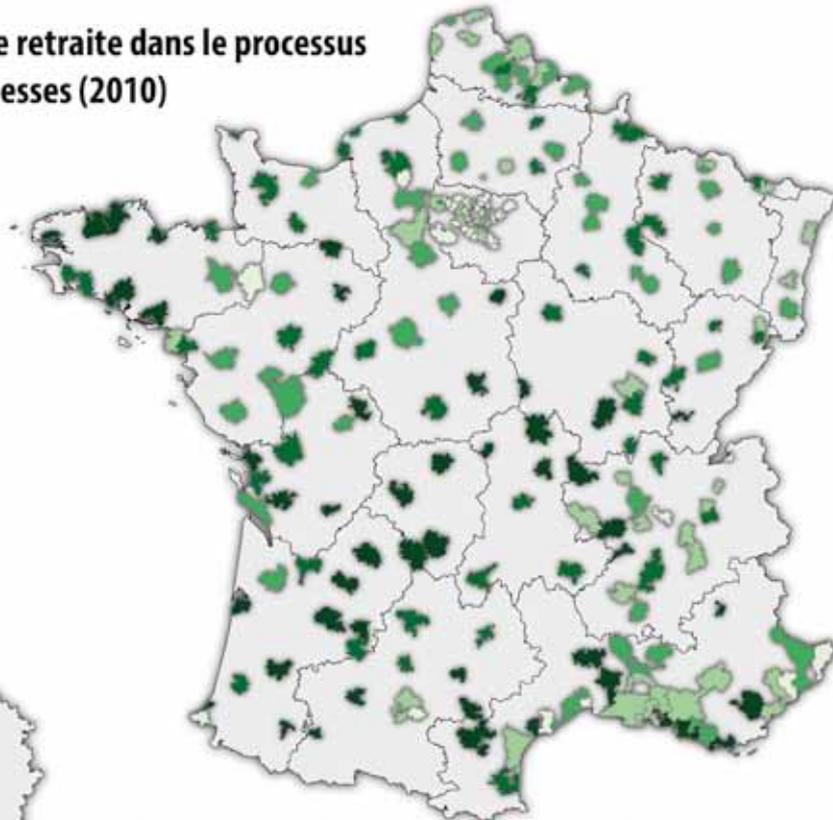
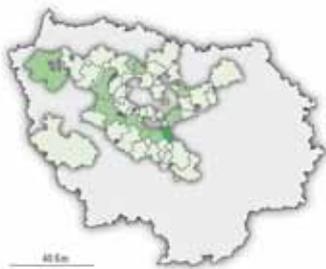
Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichiers Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Équipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels déclarés) et Urssaf.

Sur le plan géographique, là encore pas de surprise majeure comparé à 2006. Les agglomérations marquées par les plus fortes proportions de pensions de retraite se localisent sur le littoral breton et atlantique, le long de la « diagonale aride » dans sa partie centrale et Sud-Ouest ainsi que sur le littoral méditerranéen. Encore moins de surprises du côté de la géographie des dépenses touristiques avec une surreprésentation d'agglomérations dotées d'une forte proportion de ce type de revenus sur les littoraux atlantique et plus encore méditerranéen ainsi qu'en Île-de-France. Enfin, les agglomérations marquées par une part élevée en revenus « pendulaires » se localisent très majoritairement en Île-de-France, en périphérie des grandes métropoles et à proximité des frontières luxembourgeoise, allemande et suisse.

Part des pensions de retraite dans le processus de captation de richesses (2010)

En % :

-  de 31.9 à 39
-  de 28.8 à 31.8
-  de 26.3 à 28.7
-  de 22.5 à 26.2
-  de 2.2 à 22.4
-  données non disponibles



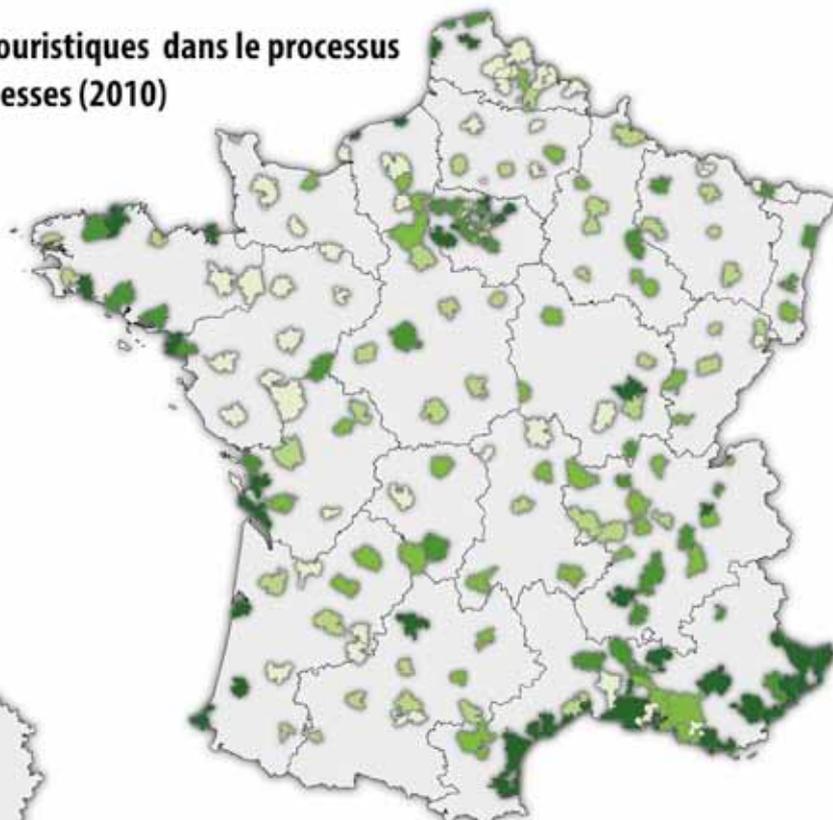
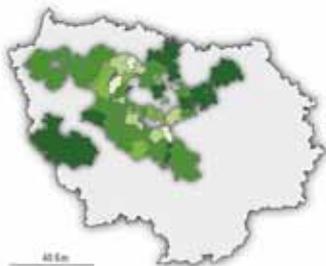
Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF
 Champ : Hors agglomérations des DOM

200 Km

Part des dépenses touristiques dans le processus de captation de richesses (2010)

En % :

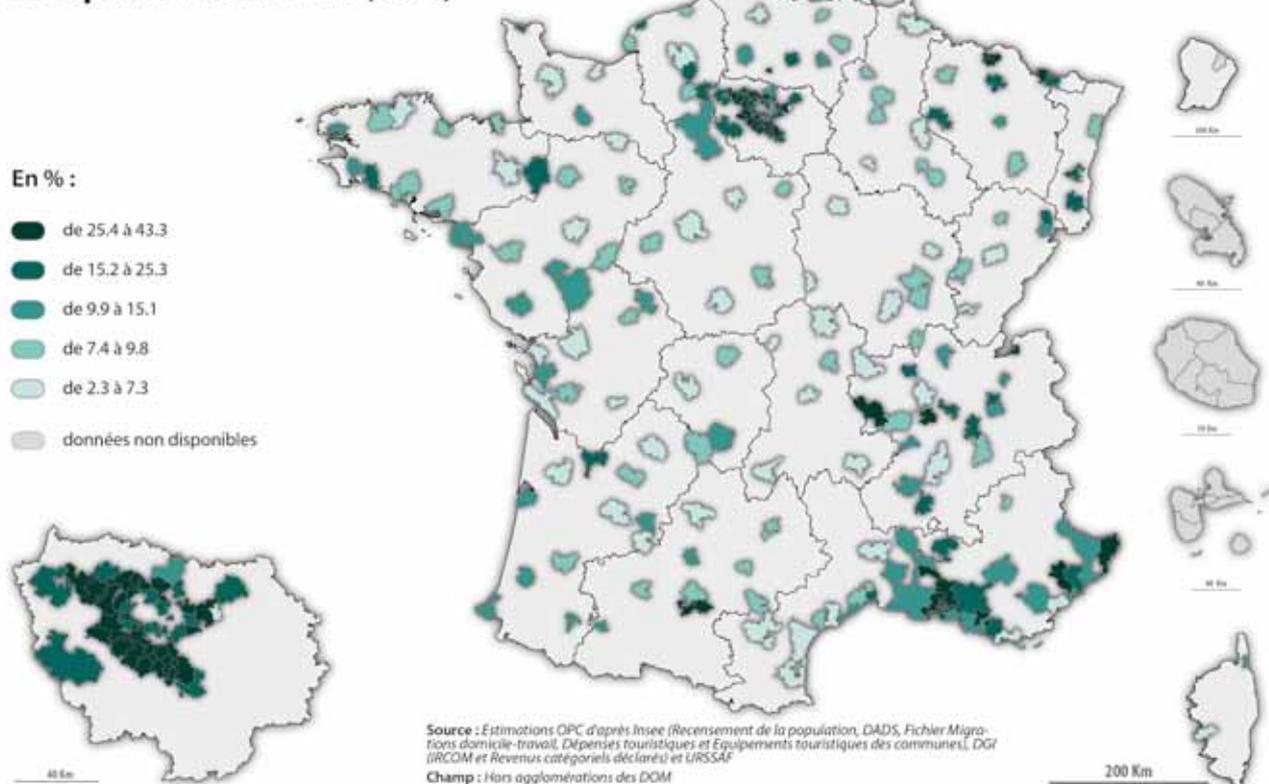
-  de 13.3 à 80.3
-  de 7.5 à 13.2
-  de 4.9 à 7.4
-  de 3.1 à 4.8
-  de 0.2 à 3
-  données non disponibles



Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF
 Champ : Hors agglomérations des DOM

200 Km

Part des revenus "pendulaires" dans le processus de captation de richesses (2010)



Panorama régional de la structure des moteurs du développement des agglomérations

Les agglomérations de Franche-Comté, Haute-Normandie et de la région Centre apparaissent, devant celles de Rhône-Alpes, comme vivant le plus en moyenne des revenus productifs exportateurs. A contrario, celles du Languedoc-Roussillon, de Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérisent par le faible poids de ce type de revenus dans le processus de captation de richesses.

Les régions dont les agglomérations sont marquées par les plus fortes proportions de revenus publics sont celles de Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Picardie. Quant aux régions qui disposent des agglomérations avec le moins de revenus publics, ce sont celles d'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes qui se distinguent.

Parmi les régions dont les agglomérations affichent la plus forte dépendance aux transferts sociaux (hors pensions de retraite), on retrouve la Basse-Normandie, la Picardie et Champagne-Ardenne. Et pour les moins dépendantes, ce sont l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Ces trois régions apparaissent du reste comme celles disposant des agglomérations présentant les profils les plus résidentiels et plus précisément « pendulaire » pour l'Île-de-France et touristique pour les deux autres. Les deux autres régions qui présentent les agglomérations au profil le plus « pendulaire » sont Provence-Alpes-Côte d'Azur et Champagne-Ardenne du fait de leur profil largement transfrontalier pour cette dernière. Du côté des pensions de retraite, les régions dont les agglomérations apparaissent comme les plus dépendantes de ce type de revenus sont le Limousin, l'Aquitaine et l'Auvergne. A contrario, les moins « retraitées » sont la Corse, l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais, ces deux dernières étant caractérisées par leur relative « jeunesse ».

POIDS MOYEN (EN %) DES DIFFÉRENTS TYPES DE REVENUS CAPTÉS PAR LES AGGLOMÉRATIONS REGROUPÉES SUIVANT LEUR RÉGION D'APPARTENANCE (ESTIMATIONS 2010)

AGGLOMÉRATIONS DES RÉGIONS...	REVENUS PRODUCTIFS EXPORTATEURS	REVENUS PUBLICS	REVENUS SOCIAUX	REVENUS RÉSIDENTIELS	PENSIONS DE RETRAITE	DÉPENSES TOURISTIQUES	REVENUS "PENDULAIRES"
Languedoc-Roussillon	11,4 %	9,4 %	17,0 %	62,1 %	28,5 %	20,4 %	9,5 %
Corse	11,5 %	18,2 %	21,2 %	49,2 %	26,4 %	9,7 %	8,2 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,0 %	7,0 %	14,2 %	66,8 %	26,8 %	18,4 %	17,3 %
Lorraine	12,7 %	10,6 %	19,4 %	57,4 %	27,2 %	3,9 %	22,9 %
Limousin	13,4 %	16,7 %	20,1 %	49,8 %	32,2 %	5,8 %	7,9 %
Midi-Pyrénées	14,5 %	11,9 %	18,1 %	55,5 %	30,1 %	5,1 %	15,1 %
Aquitaine	14,9 %	11,0 %	17,1 %	57,0 %	32,3 %	10,4 %	9,7 %
Auvergne	15,1 %	14,1 %	22,1 %	48,6 %	33,2 %	5,2 %	5,6 %
Poitou-Charentes	15,4 %	10,8 %	20,3 %	53,5 %	30,6 %	10,7 %	8,2 %
Picardie	16,1 %	13,4 %	22,9 %	47,6 %	27,8 %	3,2 %	13,1 %
Île-de-France	16,5 %	7,7 %	15,3 %	60,4 %	19,9 %	11,9 %	26,0 %
Bretagne	16,6 %	10,8 %	17,1 %	55,5 %	30,6 %	10,7 %	10,3 %
Basse-Normandie	16,8 %	12,8 %	23,9 %	46,5 %	29,7 %	3,5 %	9,1 %
Nord-Pas-de-Calais	16,8 %	10,0 %	22,6 %	50,6 %	26,5 %	5,4 %	15,8 %
Champagne-Ardenne	17,5 %	14,2 %	22,8 %	45,5 %	28,8 %	5,4 %	7,5 %
Pays-de-la-Loire	18,1 %	10,5 %	20,2 %	51,2 %	28,4 %	8,7 %	9,8 %
Alsace	18,1 %	11,1 %	17,5 %	53,2 %	26,8 %	8,6 %	14,4 %
Bourgogne	18,2 %	12,4 %	19,9 %	49,5 %	30,9 %	6,8 %	7,5 %
Rhône-Alpes	18,3 %	8,6 %	17,5 %	55,6 %	27,0 %	8,6 %	16,0 %
Franche-Comté	18,9 %	13,7 %	20,2 %	47,1 %	29,8 %	4,6 %	9,2 %
Haute-Normandie	19,7 %	10,1 %	19,7 %	50,5 %	28,0 %	7,4 %	12,0 %
Centre	20,0 %	12,6 %	20,0 %	47,4 %	29,8 %	5,0 %	8,6 %
Moyenne agglomérations	16,0 %	10,2 %	18,2 %	55,6 %	27,0 %	9,7 %	15,2 %

Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichiers Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Équipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels déclarés) et Urssaf.

Lecture : En rouge, les 3 régions dont la valeur moyenne des agglomérations est la plus faible. En vert, les 3 régions dont la valeur moyenne est la plus haute.

b. Les modèles de développement des agglomérations : une représentation synthétique de leur fonctionnement macro-économique

FOCUS

QU'EST QU'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

L'observation de la structure des moteurs du développement des agglomérations – i.e. de leurs revenus captés – permet d'appréhender leur fonctionnement macro-économique en termes de **modèle de développement**.

L'identification des modèles de développement des territoires s'effectue en fonction du niveau de surreprésentation de tel et/ou tel type de revenu dans le processus de captation de richesses au regard d'une moyenne de « référence ». Par exemple, une agglomération marquée par une surreprésentation de ses revenus « pendulaires » au regard de la moyenne de l'ensemble des agglomérations présentera un modèle de développement dit « pendulaire ». Pour une agglomération présentant une double surreprésentation de ses revenus productifs exportateurs et sociaux, on dira que son modèle de développement est « Productif-social »...

Bien que parfois un peu « jargonnante » (cf. le modèle de développement « Productif-public-social-retraité » par exemple) et bâtie sur un certain nombre de conventions, cette approche présente l'avantage de proposer :

- 1 - une représentation synthétique et immédiate du fonctionnement macro-économique local des territoires ;
- 2 - une vision transversale et systémique de leur fonctionnement qui dépasse l'approche sectorielle classique de type agriculture – industrie – service ;
- 3 - un schéma d'analyse propice au déploiement d'une réflexion prospective permettant d'appréhender les évolutions probables du territoire à moyen terme lorsqu'on dispose d'une certaine connaissance des caractéristiques générales des différents modèles de développement.

Connaître le modèle de développement de son territoire permet ainsi d'identifier de manière très efficace les grands enjeux qui l'affectent et de poser les bases d'une réflexion stratégique de premier niveau. Au-delà, ce type d'approche permet également de créer un langage commun et partagé propice à l'émergence d'un climat consensuel au sein d'un système d'acteurs qui rend plus aisé le passage de la réflexion à l'action.

Malgré son apparence assez technique, la robustesse, la valeur analytique et l'efficacité opérationnelle de cette approche se révèlent efficaces pour la définition de projets de territoire ou de stratégies de développement économique¹⁰.

Diversité et complexité des modèles de développement territoriaux

Une grande variété de modèles de développement peut être observée à l'échelle des agglomérations : 31 modèles ont été recensés à l'échelle des 236 agglomérations de notre panel (hors DOM). Ces différents modèles traduisent évidemment des modalités de fonctionnement différenciées mais aussi des niveaux de complexité fonctionnelle très variable. Nous les avons regroupés en quatre catégories suivant le niveau de complexité qu'ils expriment.

Parmi les modèles exprimant des fonctionnements socio-économiques relativement simples, traduction d'une nette **spécialisation fonctionnelle**, on retrouve six types de modèles différents caractérisant le fonctionnement socio-économique de 69 agglomérations : il s'agit des modèles de type résidentiel « pendulaire », « touristique », « retraité » et de trois autres modèles : « productif », « public » et « social ».

On peut également observer l'existence de modèles de développement mettant en lumière une **double spécialisation fonctionnelle**, modèles que nous avons qualifiés de « **dual** ». Treize modèles de ce type ont été observés dans 96 agglomérations (par exemple « productif-pendulaire », « public-retraité », « productif-social »...).

Dix modèles de développement, marqués quant à eux par une **triple spécialisation fonctionnelle** suggérant un plus **haut niveau de complexité fonctionnelle**, synthétisent le fonctionnement socio-économique de 66 agglomérations. On retrouve par exemple dans cette catégorie les modèles « public-social-retraité », « productif-public-social », « productif-public-retraité »...

¹⁰. Le lecteur intéressé pourra se reporter aux nombreux travaux de l'association ARADEL développés en région Rhône-Alpes, notamment le déploiement de la formation-action IMPL (Institut du management des pratiques locales) et les cahiers de l'économie de proximité téléchargeables sur son site internet.

Enfin, les modèles qualifiés d'**hyper-complexes**, marqués par la surreprésentation de quatre types de revenus différents dans le processus de captation, sont au nombre de deux et caractérisent le fonctionnement de cinq agglomérations. Il s'agit des modèles « productif-public-social-retraité » et « productif-social-retraité-pendulaire ».

CLASSIFICATION DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT CARACTÉRISANT LE FONCTIONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES AGGLOMÉRATIONS SUIVANT LEUR DEGRÉ DE COMPLEXITÉ FONCTIONNELLE (2010)

COMPLEXITÉ FONCTIONNELLE	NOMBRE DE MODÈLES DIFFÉRENTS	NOMBRE DE TERRITOIRES	
« Simple »	6	69	29,2 %
« Duale »	13	96	40,7 %
« Complexe »	10	66	28,4 %
« Hyper-complexe »	2	5	2,1 %
Total	31	236	100 %

Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichiers Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Équipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels déclarés) et Urssaf.
 Champ : Hors agglomérations des DOM.

Cartographie des modèles de développement territoriaux

Les modèles de développement que l'on rencontre le plus fréquemment à l'échelle des agglomérations sont les modèles « pendulaire » (25 agglomérations), « touristique » (19 agglomérations), « social-touristique-pendulaire » (19 agglomérations), « public-retraité » (17 agglomérations) ou encore « productif-pendulaire » (16 agglomérations). À l'opposé, certains modèles, comme les modèles « productif-social-retraité-pendulaire », « retraité-pendulaire », « social-retraité-touristique », « public-retraité-touristique » ou « productif-social-touristique », ne caractérisent le fonctionnement que d'une seule agglomération.

**LES DIFFÉRENTS TYPES DE MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT OBSERVÉS
PAR NOMBRE D'AGGLOMÉRATIONS (2010)**

NATURE DU MODÈLE	MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	NOMBRE D'AGGLOMÉRATIONS	
Simple	Pendulaire	25	10,6 %
Simple	Touristique	19	8,1 %
Complexe	Social-touristique-pendulaire	19	8,1 %
Duale	Publique-retraité	17	7,2 %
Duale	Productif-pendulaire	16	6,8 %
Complexe	Public-social-retraité	14	5,9 %
Duale	Retraité-touristique	12	5,1 %
Complexe	Productif-social-retraité	11	4,7 %
Simple	Productif	10	4,2 %
Duale	Public-social	10	4,2 %
Duale	Social-pendulaire	9	3,8 %
Duale	Productif-social	8	3,4 %
Complexe	Productif-public-social	7	3,0 %
Duale	Productif-public	6	2,5 %
Simple	Public	6	2,5 %
Complexe	Productif-public-retraité	5	2,1 %
Complexe	Productif-touristique-pendulaire	5	2,1 %
Simple	Retraité	5	2,1 %
Hyper-complexe	Productif-public-social-retraité	4	1,7 %
Duale	Productif-touristique	4	1,7 %
Duale	Public-pendulaire	4	1,7 %
Simple	Social	4	1,7 %
Duale	Productif-retraité	3	1,3 %
Duale	Public-touristique	3	1,3 %
Duale	Social-retraité	3	1,3 %
Complexe	Public-social-touristique	2	0,8 %
Hyper-complexe	Productif-social-retraité-pendulaire	1	0,4 %
Complexe	Productif-social-touristique	1	0,4 %
Complexe	Public-retraité-touristique	1	0,4 %
Duale	Retraité-pendulaire	1	0,4 %
Complexe	Social-retraité-touristique	1	0,4 %
	Total (hors DOM)	236	100 %

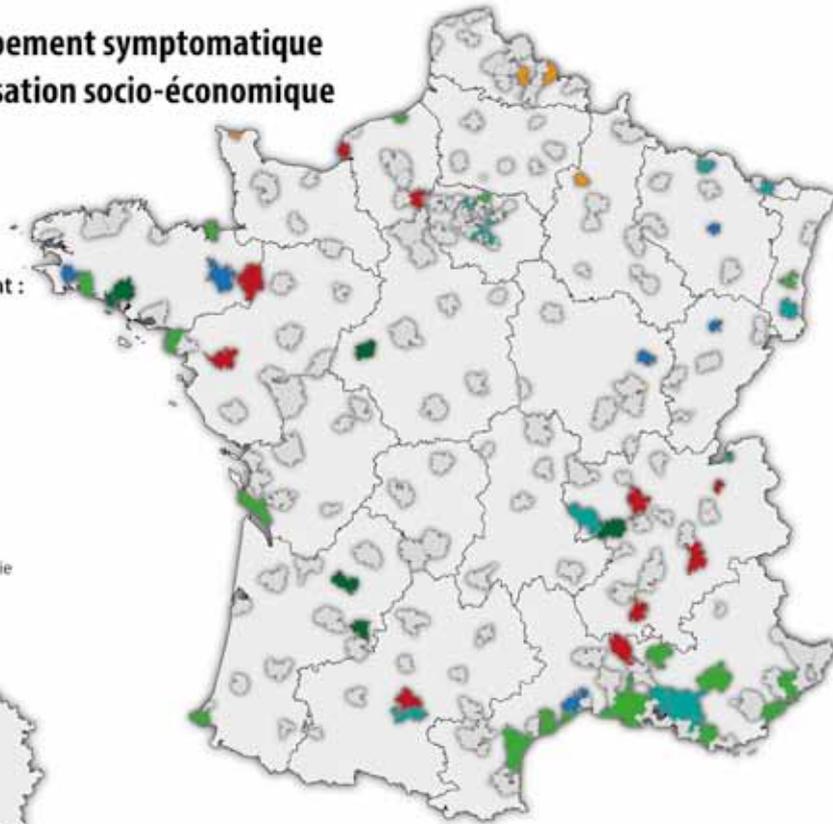
Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichiers Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Équipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels déclarés) et Urssaf.
Champ : Hors agglomérations des DOM

La géographie des différents modèles de développement peut être observée dans les quatre cartes suivantes qui les présentent suivant leur degré de complexité fonctionnelle en allant du plus simple au plus complexe.

Modèle de développement symptomatique d'une forte spécialisation socio-économique

Modèle de développement :

- Productif
- Public
- Social
- Retraité
- Touristique
- Pendulaire
- N'appartient pas à la typologie



Source : d'après estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF

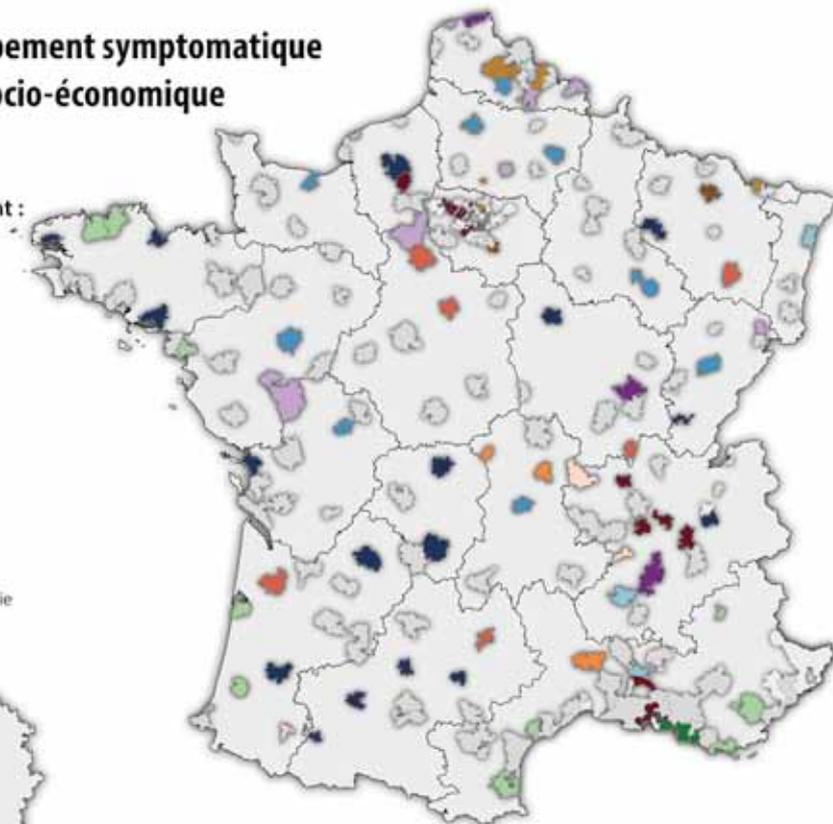
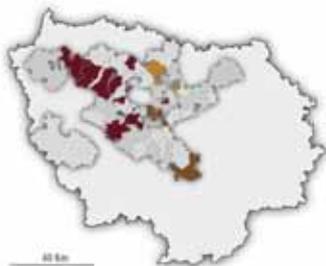
200 Km

Modèle de développement symptomatique d'une dualisation socio-économique

Modèle de développement :

- Pendulaire-Public
- Pendulaire-Social
- Productif-Pendulaire
- Productif-Public
- Productif-Retraité
- Productif-Social
- Productif-Touristique
- Public-Retraité
- Public-Social
- Public-Touristique
- Retraité-Pendulaire
- Retraité-Touristique
- Social-Retraité

● N'appartient pas à la typologie



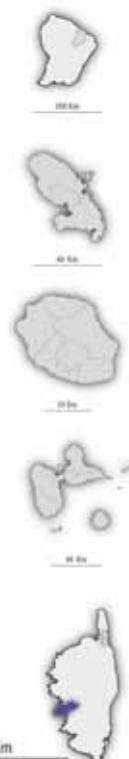
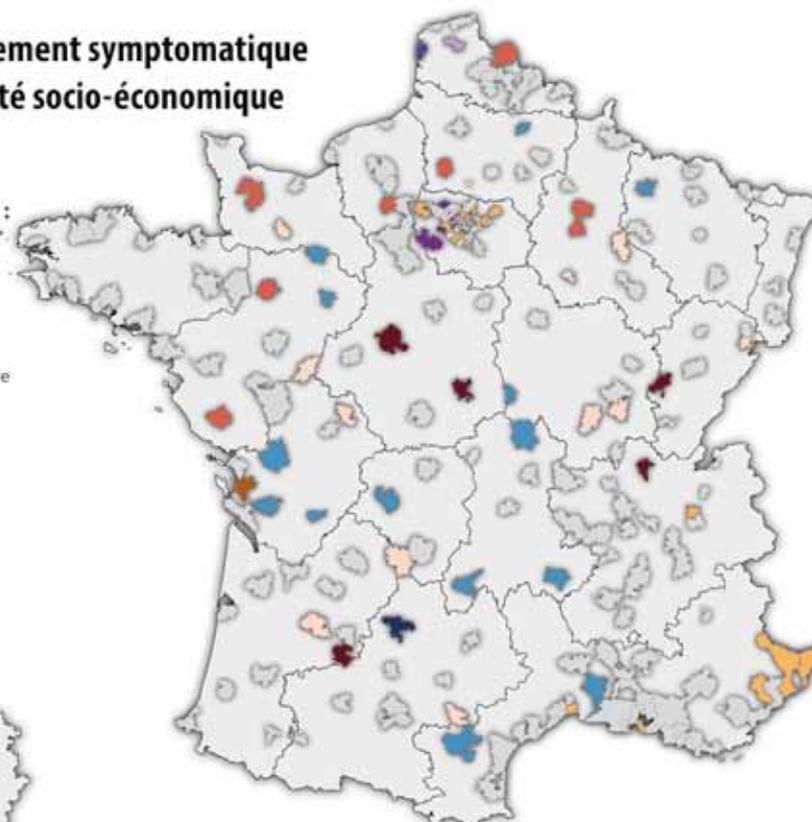
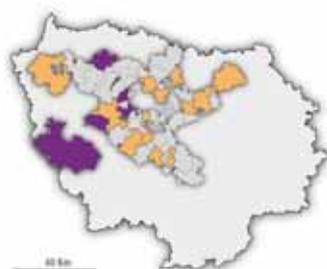
Source : d'après estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF

200 Km

Modèle de développement symptomatique d'une forte complexité socio-économique

Modèle de développement :

- Productif-Public-Retraité
- Productif-Public-Social
- Productif-Social-Retraité
- Productif-Social-Touristique
- Productif-Touristique-Pendulaire
- Public-Retraité-Touristique
- Public-Social-Retraité
- Public-Social-Touristique
- Social-Retraité-Touristique
- Social-Touristique-Pendulaire
- N'appartient pas à la typologie



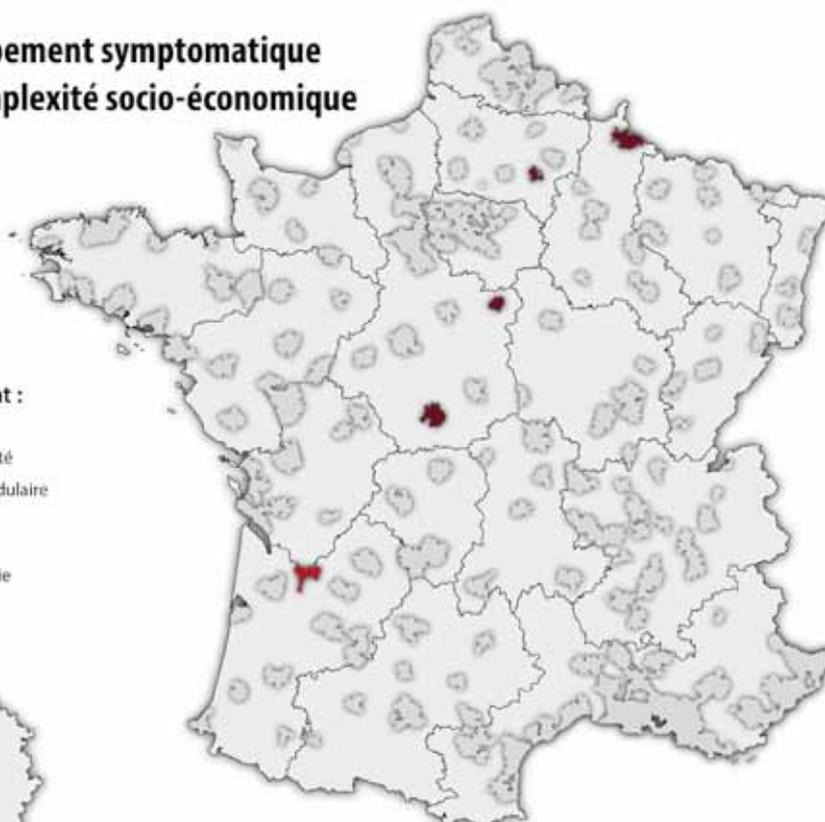
Source : d'après estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF

200 Km

Modèle de développement symptomatique d'une très forte complexité socio-économique

Modèle de développement :

- Productif-Public-Social-Retraité
- Productif-Social-Retraité-Pendulaire
- N'appartient pas à la typologie



Source : d'après estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF

200 Km



Essai de caractérisation des modèles de développement

Une question demeure : comment interpréter le modèle de développement de son agglomération ? Quelle signification lui accorder ?

Des études suggèrent que certains modèles de développement offrent des gages en termes de développement plus importants que d'autres. Qu'en est-il précisément à l'échelle des agglomérations ? Répondre à ces interrogations passe par la réponse à une autre question liminaire : comment mesurer les effets socio-économiques des modèles de développement ?

L'approche ici proposée consiste à synthétiser le niveau de développement des agglomérations à partir d'un certain nombre d'indicateurs d'état et de dynamique¹¹. Ces indicateurs ont été regroupés en trois thématiques :

- Une thématique illustrant **l'état et le dynamisme économique** des agglomérations qui comprend trois rubriques spécifiques :
 - le **dynamisme économique** au sens strict, évalué à l'aune de l'évolution de l'emploi sur longue période ;
 - le **degré de résilience des tissus productifs** au regard de leur capacité de résistance à la « Grande récession » évalué à l'aune de l'évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2013 ;
 - l'**impact des mutations économiques** à la lecture du poids des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi pour licenciement et de l'évolution des emplois dits non « présents », c'est-à-dire qui appartiennent à des secteurs d'activité à dimension exportatrice ;
- Une thématique illustrant **l'état et le dynamisme social** des agglomérations également décomposée en trois rubriques :
 - une rubrique relative au **fonctionnement du marché du travail** local illustré par le taux de chômage et l'évolution à moyen terme du nombre de demandeurs d'emploi ;
 - une rubrique relative au **degré de précarité** de la population illustré par le poids des actifs en contrat instable (CDD, intérim, emplois aidés et stage/apprentissage) et à temps partiel ;
 - une rubrique relative au **niveau et à la dynamique du revenu** de la population illustrés par le revenu moyen par foyer fiscal et à son évolution à moyen terme.

Une fois l'ensemble de ces indicateurs calculés à l'échelle des agglomérations, ils ont été agrégés par modèle de développement afin de tenter de caractériser et d'évaluer leur degré de performance moyen. Ne souhaitant pas tomber dans un excès de quantitativisme en fabricant un indice agrégé de performance calculé sur la base des différents indicateurs produits, nous avons simplement observé pour chacun d'entre eux s'ils traduisent une situation et/ou une dynamique plus ou moins favorables au regard de la moyenne des agglomérations et choisi un mode de représentation visuelle :

- vert si la situation/dynamique est favorable ;
- orange si pour les données en dynamique, l'évolution est positive mais inférieure à la moyenne (par exemple pour l'évolution de l'emploi) ou négative mais moins défavorable qu'en moyenne (par exemple pour l'évolution de l'emploi salarié privé durant la « Grande récession ») ;
- rouge en cas de situation/dynamique défavorable ;

¹¹ Cette approche a été déclinée au niveau local dans un grand nombre de travaux de diagnostics réalisés pour le compte de collectivités locales et a produit des résultats tout à fait intéressants, tant du point de vue analytique, pour mieux appréhender les modalités de fonctionnement socio-économique des territoires, que d'un point de vue stratégique et opérationnel en favorisant le passage de la réflexion à l'action.

Les modèles présentant le plus de caractéristiques favorables peuvent raisonnablement être appréhendés comme les plus performants, c'est-à-dire comme affichant le plus de signaux positifs en matière de développement. A contrario, ceux présentant le plus de caractéristiques défavorables comme étant ceux en affichant le moins.

Nous précisons « raisonnablement » car il convient de rester prudent et mesuré dans l'interprétation de ces caractéristiques qui illustrent des tendances et des moyennes par modèle.

Effectivement, certaines agglomérations dotées d'un modèle aux caractéristiques plutôt défavorables peuvent malgré tout enregistrer des performances en termes de développement plutôt favorables. Inversement, certaines agglomérations présentant un modèle a priori performant peuvent être marquées par des performances de développement plutôt décevantes. L'approche proposée ne se veut en aucun cas normative et il serait impropre de considérer qu'en dehors de tels ou tels modèles de développement, les territoires seraient condamnés au « sous-développement » ou, inversement, que dotés de modèles plus favorables, ils seraient assurés d'un développement soutenu.

Cette précaution d'usage étant posée, il apparaît instructif d'avoir à l'esprit quels modèles de développement présentent le plus (ou le moins) de facteurs de « performance » afin de fournir aux agglomérations une grille d'analyse plus précise des modalités de fonctionnement socio-économique de leur territoire.

Les résultats issus de cette approche peuvent être observés dans le tableau ci-dessous.

CLASSIFICATION DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DE LEURS CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES (MODÈLES 2010)

Modèle de développement	Caractéristiques économiques				Caractéristiques sociales					
	Dynamisme Evo. emploi 1975-2011	Résilience Evo. emp. 2008-2013	Mutations économiques		Marché du travail		Précarité		Revenu	
			% DEFM inscrits à Pôle emploi pour licenciement	Evo. em- plois non présentiels	Taux de chômage 2011	Evo. DEFM 2001-2011	% contrat instable	% temps partiel	Revenu moyen	Evo. revenu moyen
Productif-public	😊	😊	😊	😊	😊	😞	😞	😊	😊	😊
Productif-touristique	😊	😊	😊	😊	😊	😞	😊	😞	😊	😊
Public-retraité-touristique**	😊	😊	😊	😊	😊	😞	😊	😞	😊	😊
Touristique-pendulaire	😊	😊	😞	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😞
Productif	😊	😊	😊	😊	😊	😞	😞	😞	😊	😊
Productif-touristique-pendulaire	😊	😞	😞	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😊
Touristique	😊	😞	😞	😊	😊	😞	😊	😞	😊	😊
Pendulaire	😊	😞	😞	😞	😊	😞	😊	😊	😊	😊
Productif-pendulaire	😊	😞	😞	😊	😊	😞	😊	😊	😊	😞
Public	😊	😞	😊	😊	😊	😞	😞	😞	😊	😞
Public-social-touristique*	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😊	😊	😞	😊
Productif-public-retraité	😊	😞	😊	😞	😊	😞	😊	😊	😞	😞
Productif-social-retraité-pendulaire**	😊	😊	😊	😞	😞	😞	😊	😊	😞	😞
Public-retraité	😞	😞	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😊
Public-pendulaire	😞	😞	😞	😞	😊	😞	😊	😊	😞	😞
Retraité-touristique	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😊
Productif-public-social-retraité	😞	😞	😊	😞	😞	😞	😊	😊	😞	😞
Social-retraité-touristique**	😊	😊	😊	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😊
Productif-public-social	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😊	😊	😞	😞
Productif-social	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😊	😞	😞
Productif-social-retraité	😞	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😊	😞	😞
Public-touristique*	😊	😞	😊	😊	😞	😞	😞	😞	😞	😞
Retraité-pendulaire**	😞	😊	😞	😞	😞	😊	😊	😞	😞	😊
Social	😞	😞	😊	😞	😞	😊	😞	😞	😞	😞
Productif-retraité*	😞	😞	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😞
Productif-social-touristique**	😞	😞	😊	😞	😞	😞	😊	😞	😞	😞
Public-social	😊	😞	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😞
Retraité	😊	😞	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😞
Public-social-retraité	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞
Social-retraité*	😊	😞	😊	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞
Social-touristique-pendulaire**	😊	😊	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞
Social-pendulaire	😊	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞

Note : Les modèles ont été classés au regard du nombre de caractéristiques positives (en vert).

* Modèle identifié dans 2 ou 3 agglomérations seulement.

** Modèle identifié dans une seule agglomération.



Sur le fondement du protocole de caractérisation des modèles de développement, il est dès lors possible de relever que les modèles offrant le plus de garanties en termes de développement sont les suivants¹² :

- « productif-public »
- « productif-touristique »
- « touristique-pendulaire »
- « productif »
- « productif-touristique-pendulaire ».

Il est intéressant d'observer qu'à l'exception du modèle « touristique-pendulaire » à dominante purement résidentielle, les modèles de développement les plus performants présentent systématiquement une dimension productive. On relèvera également que parmi ces cinq modèles, deux présentent un profil mixte de type « productif-résidentiel » plus ou moins complexe.

À l'inverse, les modèles suivants offrent le moins de garanties en termes de développement¹³ :

- « social »
- « public-social »
- « retraité »
- « public-social-retraité »
- « social-pendulaire »

Ces modèles se caractérisent de manière quasi-systématique – à l'exception du modèle de développement « retraité » dont on peut imaginer, sur la foi du bon sens, le faible dynamisme – par leur fort niveau de socialisation (voire exclusive pour le modèle « social »). Ce qui atteste une fois encore du fait que la « coloration » sociale d'un modèle de développement ne constitue que rarement une bonne nouvelle...

Une vision dynamique des modèles de développement entre 2006 et 2010¹⁴

Si dresser une photographie des modèles de développement des agglomérations à un instant « t » paraît particulièrement enrichissant, disposer d'une analyse dynamique de ces derniers sur une période donnée constitue un excellent complément.

Ce travail n'ayant à notre connaissance encore jamais été véritablement réalisé, nous disposons d'assez peu d'informations sur le comportement des modèles de développement territorial dans le temps. Seules quelques hypothèses ont été avancées à ce sujet, notamment pour la plus structurante : les modèles de développement territorial présenteraient une très forte inertie et seraient assez stables dans le temps.

Contraints par la disponibilité limitée des données, nous proposons dans ce paragraphe d'observer l'évolution des modèles de développement des agglomérations entre 2006 et 2010. Si cette période n'est pas idéale dans la mesure où elle apparaît relativement courte et s'interrompt avant le démarrage du second choc récessif de 2011, la violence de celui intervenu en 2008 suite à la crise des subprimes nourrit l'intérêt d'une première tentative d'observation de l'évolution des modèles de développement durant cette période.

En dépit des biais introduits par l'instabilité des sources de données utilisées pour évaluer le poids des différents types de revenus captés entre 2006 et 2010¹⁵, la mise en perspective des modèles de développement sur cette période nous permet d'observer que :

- 113 agglomérations, soit 47,8 %, ont enregistré une évolution de leur modèle sur la période ;
- 111 agglomérations, soit 47 %, n'ont pas connu d'évolution sensible de leur modèle de développement. Les agglomérations concernées se localisent préférentiellement le long de la diagonale aride, sur le pourtour méditerranéen, dans l'Ouest français et en Île-de-France.

12. Par prudence, nous n'avons pas mis en exergue ici le modèle « public-retraité-touristique » qui n'est observable qu'à l'échelle de l'agglomération du Grand Cahors.

13. Là encore, compte tenu de leur faible représentativité, nous n'avons pas mis en exergue les modèles « retraité-pendulaire », « productif-retraité », « productif-social-touristique », « social-retraité » et « social-touristique-pendulaire ».

14. La mise en perspective des modèles de développement des agglomérations 2006 et 2010 est consultable dans la base de données communiquée avec l'étude et disponible pour les adhérents de l'AdCF.

15. Douze agglomérations sur les 236 traitées dans le panel présentent une évolution de leur modèle de développement entre 2006 et 2010 qui semble plutôt incohérente ou tout au moins difficilement explicable à ce stade des investigations.

Ce constat conforte bien l'hypothèse évoquée plus haut suivant laquelle les modèles de développement présentent une forte inertie et évoluent assez faiblement à court terme, et ce en dépit du violent choc récessif de 2008.

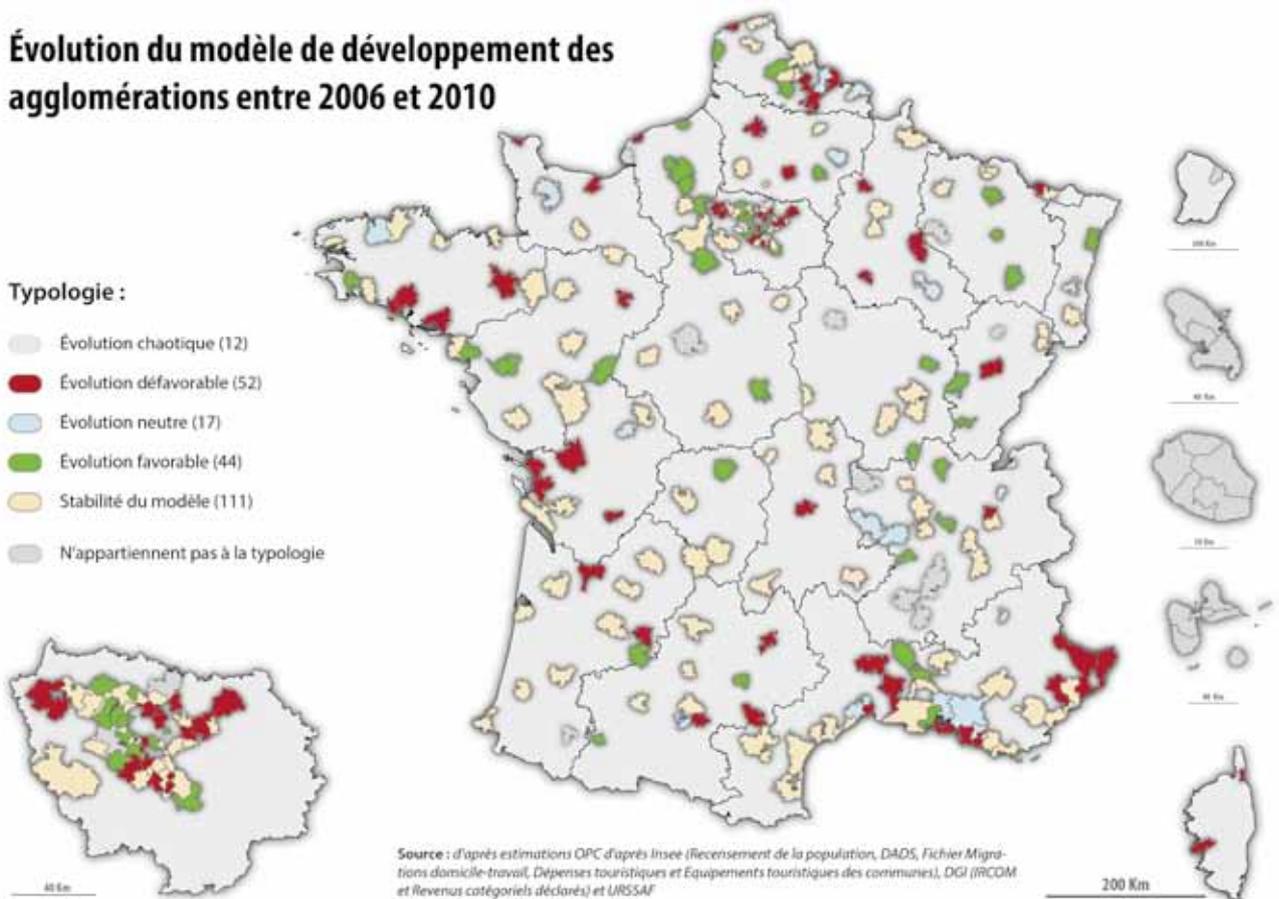
Parmi les 113 agglomérations qui ont enregistré une évolution de leur modèle, il est possible de distinguer, à la simple lecture de leur libellé, celles qui ont :

- profité d'une évolution plutôt favorable marquée par le passage d'un modèle doté de caractéristiques plutôt défavorables en 2006 à un modèle plus performant en 2010 : 44 agglomérations sont dans cette configuration ;
- enregistré une évolution plutôt neutre de leur modèle, c'est-à-dire le passage d'un modèle à un autre mais aux caractéristiques relativement similaires : 17 agglomérations sont dans cette configuration ;
- pâti d'une évolution plutôt défavorable marquée par le passage d'un modèle doté de caractéristiques plutôt favorables en 2006 à un modèle moins performant en 2010 : 52 agglomérations sont dans cette configuration.

Évolution du modèle de développement des agglomérations entre 2006 et 2010

Typologie :

- Évolution chaotique (12)
- Évolution défavorable (52)
- Évolution neutre (17)
- Évolution favorable (44)
- Stabilité du modèle (111)
- N'appartient pas à la typologie



Typologie des agglomérations établie sur la base de leur profil « macro-économique »

La grande complexité et la diversité des modèles de développement territorial ne rend pas aisée la lecture synthétique et analytique de leur répartition à l'échelle des agglomérations françaises. Dans un souci plus pédagogique, nous avons cherché à en simplifier la structure de la façon suivante :

- en ne distinguant plus les différentes composantes de l'économie résidentielle ;
- en excluant les pensions de retraite des revenus résidentiels pour les regrouper avec les

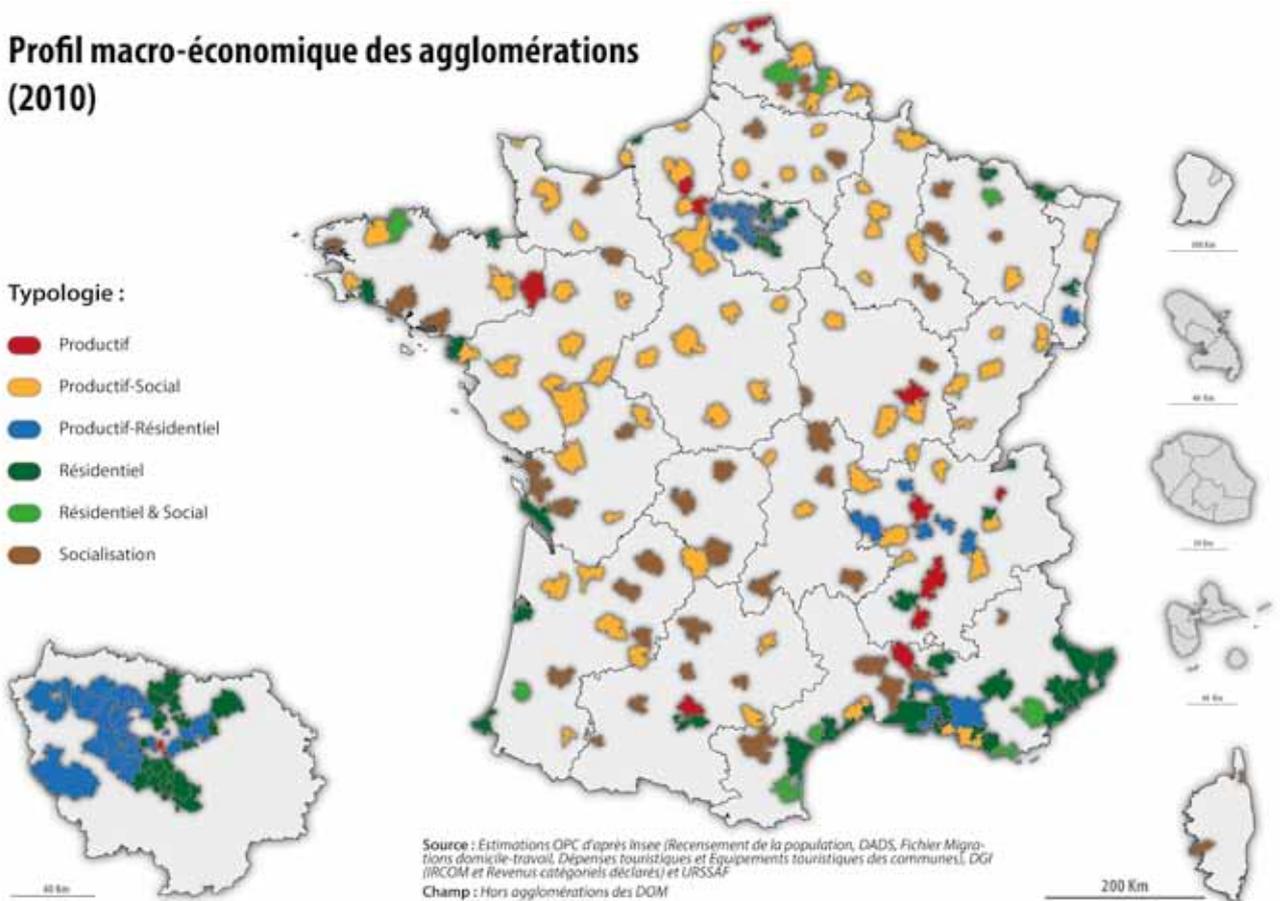
transferts sociaux et les revenus publics afin d'identifier les agglomérations les plus dépendantes des mécanismes de redistribution et de socialisation de notre économie.

Suivant cette nouvelle approche, nous avons pu déterminer six grandes catégories de modèles de développement, que nous qualifierons ici de « profils macro-économiques » :

- le profil purement « **productif** » est marqué par une surreprésentation exclusive des revenus productifs exportateurs ;
- le profil « **productif-résidentiel** » est marqué par une surreprésentation des revenus productifs exportateurs et résidentiels (hors pension de retraite) ;
- le profil « **productif-social** » est marqué par une surreprésentation des revenus productifs exportateurs et sociaux (intégrant les transferts sociaux, pensions de retraite comprises et les revenus publics) ;
- le profil purement « **résidentiel** » est marqué par une surreprésentation exclusive de leurs revenus résidentiels (hors pensions de retraite) ;
- le profil « **résidentiel-social** » est marqué par une surreprésentation combinée des revenus résidentiels (hors pensions de retraite) et sociaux (intégrant les transferts sociaux, pensions de retraite comprises et les revenus publics) ;
- le profil de type « **social** » est exclusivement marqué par une surreprésentation des transferts sociaux dans le processus de captation (intégrant les transferts sociaux, pensions de retraite comprises et les revenus publics).

Cette représentation simplifiée des modèles de développement sous la forme de profils macro-économiques présente une géographie tout à fait caractéristique.

Profil macro-économique des agglomérations (2010)



Les agglomérations au profil purement « productif » se localisent principalement en Haute-Normandie, dans le Nord-Pas-de-Calais et le long du sillon Rhodanien jusqu'en Bourgogne. On retrouve également quelques cas plus isolés avec Toulouse Métropole et Vitré communauté à l'Est de Rennes. Les agglomérations au profil « productif-social » sont disséminées un peu partout sur le territoire national, particulièrement en Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, région Centre, Pays-de-la-Loire et Franche-Comté. Ce profil s'observe le plus souvent au sein de territoires marqués par un fort passé industriel et victimes de lourdes restructurations économiques génératrices d'importants problèmes sociaux. Le profil « productif-résidentiel » apparaît comme un profil très largement francilien à l'exception des agglomérations de Mulhouse, Rhône Alpilles Durance, Villefranche, du Pays d'Aix-en-Provence, de Vienne, Porte de l'Isère, du Pays Voironnais et Loire Forez ainsi que le SAN Ouest Provence. Les agglomérations au profil strictement résidentiel se trouvent le long des littoraux (Nice Côte d'Azur, Var Estérel Méditerranée, Sud Pays Basque, Royan Atlantique...), en périphérie de grandes agglomérations (Sicoval, Muretain, Hérault Méditerranée...), à proximité des frontières (Sarreguemines Confluences, Forbach Porte de France, Val de Fensch...) et en périphérie parisienne (communauté de l'Aéroport du Bourget, Brie Francilienne, Est Ensemble, Terres de France, Roissy Porte de France...). Celles au profil « résidentiel-social » se situent préférentiellement le long du littoral méditerranéen (Perpignan Méditerranée, Béziers, Toulon...), dans le Nord-Pas-de-Calais (Porte du Hainaut, Béthune, Hénin Carvin et Lens) et très épisodiquement en Bretagne (Lannion Trégor Communauté) et Lorraine (Metz Métropole). Enfin, les agglomérations marquées par un profil très social se situent principalement le long de la « diagonale aride », en Picardie et Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon.

c. Le « potentiel de durabilité » des agglomérations : une approche de leurs performances environnementales

Si la question environnementale figure comme l'un des enjeux majeurs du 21^e siècle, elle apparaît relativement peu abordée dans le cadre des études portant sur les dynamiques territoriales. La raison en incombe principalement à un déficit patent de données territorialisées. La société Énergies Demain, cabinet spécialisé et reconnu dans le domaine de la planification énergétique territoriale, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, a pu développer, moyennant des techniques de modélisation sophistiquées, des bases de données territorialisées sur la problématique environnementale permettant de pallier les insuffisances actuelles du système statistique public.

Les données ainsi construites permettent d'évaluer de manière synthétique dans ce paragraphe la situation environnementale des agglomérations, et partant leur « potentiel de durabilité », à partir :

- de leur taux d'émission de gaz à effet de serre généré par le parc de logements et les transports ;
- de leur taux de consommation en électricité.

Le taux d'émission de gaz à effet de serre des agglomérations : une première mesure de leur impact sur l'environnement

Le caractère problématique de l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) sur le climat de la planète fait aujourd'hui largement consensus. À ce titre, la limitation des émissions de CO₂ et des autres GES, mais aussi la stabilisation de leur concentration dans l'atmosphère à un niveau qui limite les perturbations anthropiques sur le système climatique, constituent un des enjeux majeurs du 21^e siècle. Il était clairement au centre des débats et des négociations qui se sont déroulées dans le cadre de la COP21 en décembre 2015 à Paris.

Qu'en est-il de la situation environnementale des agglomérations ? Constituent-elles d'importants pôles d'émission de GES ? Affichent-elles d'importantes disparités en la matière et peut-on observer une géographie spécifique de l'émission de CO₂ à cette échelle géographique ?

Deux enseignements peuvent être tirés du tableau de synthèse présenté ci-dessous. Premièrement, la moyenne des émissions produites par les agglomérations demeure supérieure à la moyenne française. Elles semblent à cet égard contribuer plus que le reste du territoire national aux émissions de GES. Deuxièmement, leur taux d'émission moyen par habitant décroît sensiblement avec leur taille : effectivement, les agglomérations de moins de 100 000 habitants présentent de loin le taux d'émission le plus élevé alors que celles de plus de 400 000 habitants affichent le plus faible. Il convient de préciser que cette relation entre le taux d'émission de CO² et la taille des agglomérations n'est qu'apparente : le coefficient de détermination entre ces deux variables n'étant que de 0,11.

LES ÉMISSIONS DE CO² MOYENNES GÉNÉRÉES PAR LES AGGLOMÉRATIONS SUIVANT LEUR PROFIL INSTITUTIONNEL ET LEUR TAILLE (EN TONNE DE CO² PAR AN ET PAR HABITANT)

	ÉMISSIONS DE CO ² (EN TONNE PAR HABITANT ET PAR AN)
Ensemble agglomérations (hors DOM)	2,96
France (hors DOM)	2,30
SAN	
Communautés d'agglomération	3,04
Communautés urbaines	2,73
Métropoles	2,79
Moins de 100 000 habitants	
Moins de 100 000 habitants	3,23
De 100 000 à 200 000 habitants	2,99
De 200 000 à 400 000 habitants	2,97
Plus de 400 000 habitants	2,66

Source : *Énergies Demain*

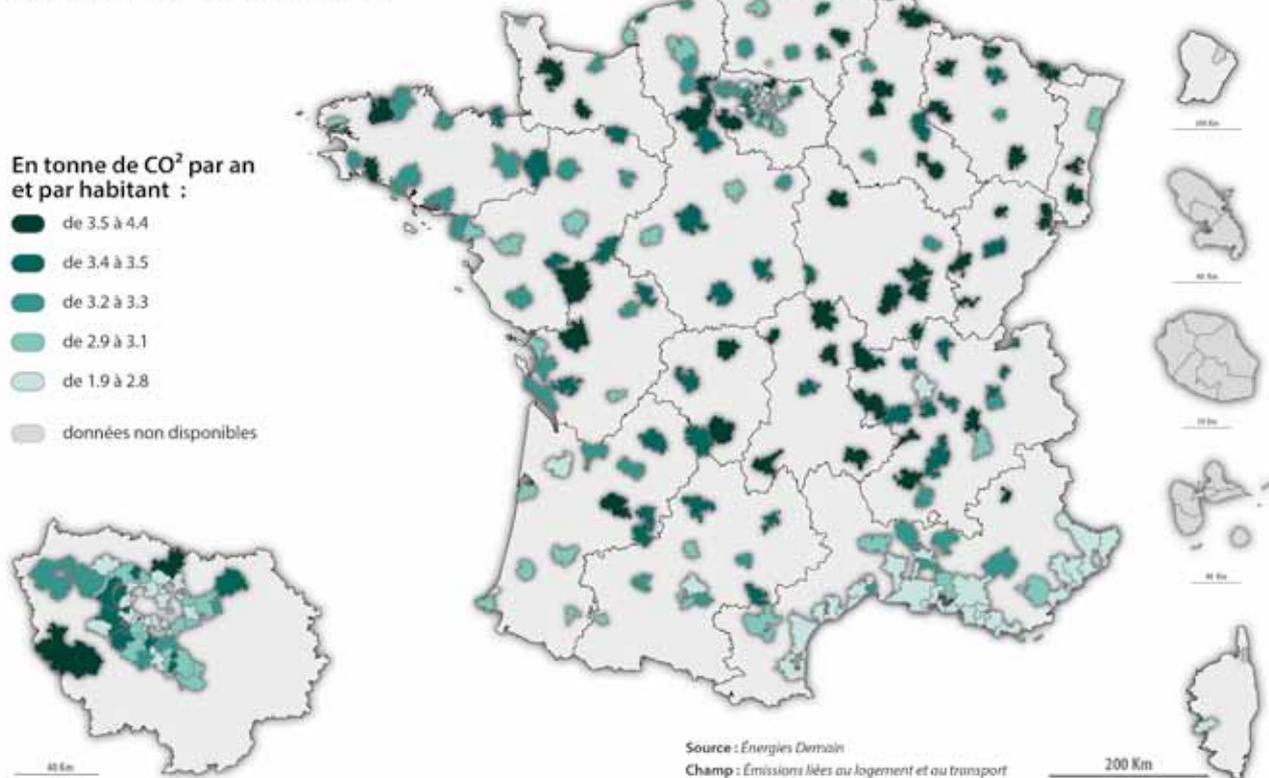
Champ : *Émissions liées aux parcs de logements et au transport*

La cartographie des émissions de CO² permet d'identifier l'existence de « blocs » d'agglomérations relativement homogènes composés d'un côté par des agglomérations caractérisées par de faibles niveaux d'émission, de l'autre par des agglomérations marquées par de hauts niveaux d'émission.

Le premier « bloc », le plus visible, demeure celui constitué par les agglomérations de la diagonale aride (à l'exception de celles situées dans son extrême Sud-Ouest, plutôt faiblement émettrices) et dans son prolongement vers l'est du pays (en Franche-Comté et Alsace), qui affichent les plus hauts niveaux d'émission de CO². Les agglomérations des régions Franche-Comté, Auvergne et Bourgogne présentent du reste les taux d'émission moyens les plus élevés. On trouve trois autres « blocs » d'agglomérations à forts taux d'émission mais de taille beaucoup plus modeste en périphérie Ouest de l'Île-de-France (agglomérations des Portes de l'Eure, du Pays de Dreux et de Chartre), en Basse-Normandie (Saint-Lô et Pays de Flers) et en Poitou-Charentes (communautés du Niortais et de Saintes).

À l'opposé, les agglomérations caractérisées par les plus faibles taux d'émission se localisent quasi-exclusivement sur le pourtour du littoral méditerranéen ainsi qu'en Île-de-France. Seules les métropoles de Bordeaux, Toulouse et Lyon, qui figurent parmi ce type d'agglomérations peu « émettrices », se situent en dehors de ces deux zones. Les agglomérations franciliennes avec celles du Languedoc, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse apparaissent bien en moyenne comme les moins émettrices de CO².

Taux d'émission de gaz à effet de serre des agglomérations (2011)



TAUX D'ÉMISSION DE CO² DES AGGLOMÉRATIONS AGRÉGÉ PAR RÉGION (2011)

	ÉMISSIONS DE CO ² (EN TONNE PAR HABITANT ET PAR AN)
Franche-Comté	3,56
Auvergne	3,50
Bourgogne	3,49
Lorraine	3,46
Limousin	3,45
Champagne-Ardenne	3,31
Alsace	3,24
Poitou-Charentes	3,20
Basse-Normandie	3,19
Centre	3,19
Bretagne	3,17
Picardie	3,13
Rhône-Alpes	3,11
Haute-Normandie	3,09
Pays-de-la-Loire	3,00
Nord-Pas-de-Calais	2,96
Aquitaine	2,91
Midi-Pyrénées	2,88
Île-de-France	2,79
Languedoc-Roussillon	2,65
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,49
Corse	2,20

Source : Énergies Demain

Champ : Émissions liées aux parcs de logements et au transport

Note : Classement par ordre décroissant

Pour un lecteur peu familiarisé avec la question environnementale, ces résultats apparaissent pour le moins surprenants dans la mesure où :

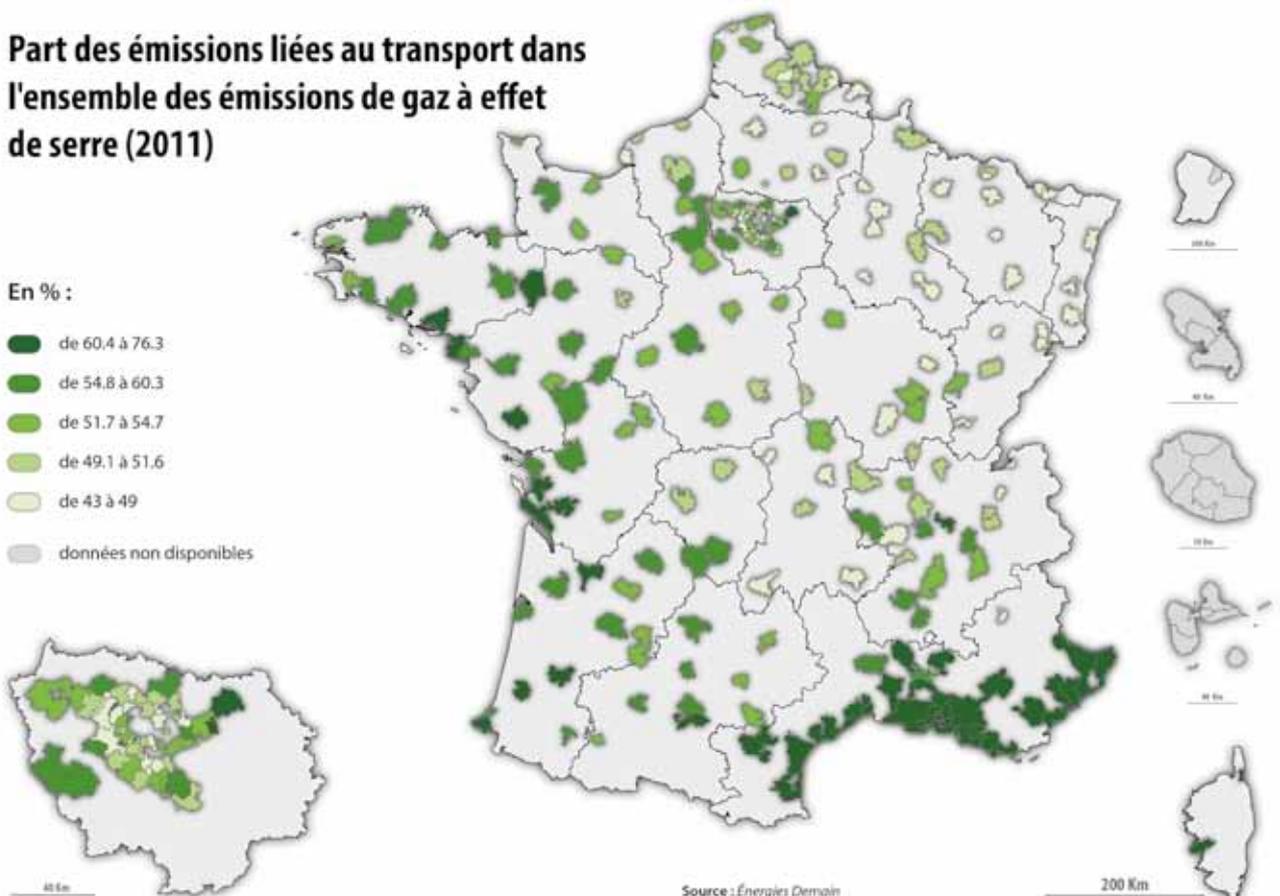
- la taille des agglomérations n'apparaît pas comme un facteur déterminant sur le taux d'émission de CO² ;
- les métropoles présentent plutôt une situation avantageuse de ce point de vue, particulièrement celles de Bordeaux, Toulouse et Lyon ;
- enfin, l'Île-de-France et le littoral méditerranéen semblent comparativement peu contribuer (de manière relative évidemment) aux émissions de GES.

16. Ces résultats soulèvent la nécessité de conduire des investigations poussées sur la dimension territoriale des enjeux environnementaux à partir de données précises et homogènes. La publication imminente d'un décret de la loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte) sur la mise à disposition de données de consommation énergétique (gaz, électricité, chaleur, produits pétroliers) par les fournisseurs et gestionnaires de réseaux de transports et de distribution devrait y contribuer.

17. Le coefficient de détermination entre la part des émissions liées au transport et le taux d'émission ne s'élève qu'à 0,20. Surtout, il traduit l'existence d'une légère relation décroissante : en d'autres termes, à l'échelle des agglomérations, plus la part des émissions liées au transport dans le total des émissions apparaît élevée, plus le taux d'émission globale par habitant tend à diminuer...

Sans être pleinement en mesure d'expliquer les déterminants géographiques des émissions de CO² à ce stade¹⁶, le poids des émissions liées aux seuls transports permet d'effectuer une première observation. Le poids des émissions liées au transport apparaît presque systématiquement supérieur à celui des émissions liées au logement (à l'exception des agglomérations du premier quintile pour lesquelles le poids des émissions liées au transport est compris entre 43 % des émissions à minima et 49 % à maxima). Cependant, si le transport apparaît comme un facteur important dans le volume des émissions¹⁷, il explique en revanche assez peu le taux d'émission globale de CO². Deuxième observation, la géographie de la contribution du transport au volume de CO² émis apparaît extrêmement nette. On peut clairement décomposer la France en deux grandes zones géographiques. La première, qui se compose de l'Ouest et du Sud-Est français, se caractérise par une forte densité d'agglomérations au sein desquelles les transports contribuent fortement au volume d'émissions. La seconde, qui comprend tout le reste du territoire national, concentre des agglomérations au sein desquelles le parc de logements semble être la principale source des émissions produites. Sans surprise, il est possible d'y voir la délimitation de l'influence climatique des façades maritimes. La rigueur climatique plus marquée dans le Nord de la France, les zones continentales et les grands massifs (Alpes, Massif central) peuvent en partie expliquer cette délimitation.

Part des émissions liées au transport dans l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (2011)



La consommation électrique : un autre regard sur la pression environnementale exercée par les agglomérations

L'observation du niveau de consommation en électricité nous intéresse ici dans la mesure où plus celle-ci est faible, plus les impacts environnementaux générés seront faibles, notamment en matière de rejet de CO². Elle constitue ainsi une autre façon d'évaluer la pression exercée par les agglomérations sur l'environnement¹⁸.

À l'image des émissions de CO², la consommation en électricité des agglomérations tend en moyenne à décroître avec leur taille. Les agglomérations de plus de 400 000 habitants ou les métropoles affichent effectivement des niveaux de consommation par habitant sensiblement inférieurs à ceux observés dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants. Mais là encore, la relation entre la taille des agglomérations et la pression environnementale qu'elles exercent (illustrée à partir de leur niveau de consommation en électricité) n'est qu'apparente dans la mesure où aucune corrélation stricte n'apparaît entre ces deux variables.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES AGGLOMÉRATIONS SUIVANT LEUR PROFIL INSTITUTIONNEL ET LEUR TRANCHE DE TAILLE

	CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES TOTALES (MWH PAR HABITANT ET PAR AN)
Ensemble agglomérations	1,60
SAN	1,80
Communautés d'agglomération	1,64
Communautés urbaines	1,48
Métropoles	1,52
Moins de 100 000 habitants	1,78
De 100 000 à 200 000 habitants	1,61
De 200 000 à 400 000 habitants	1,54
Plus de 400 000 habitants	1,48

Source : Énergies Demain

Champ : Consommations électriques du parc de logements et du parc tertiaire

La géographie de la consommation en électricité des agglomérations apparaît aussi assez « tranchée ». Elle révèle encore un net clivage Est/Ouest avec un Ouest et un quart Sud-Est plutôt composés d'agglomérations marquées par une surconsommation en électricité et a contrario, à l'Est et au Nord-Est, des agglomérations plutôt en sous-consommation.

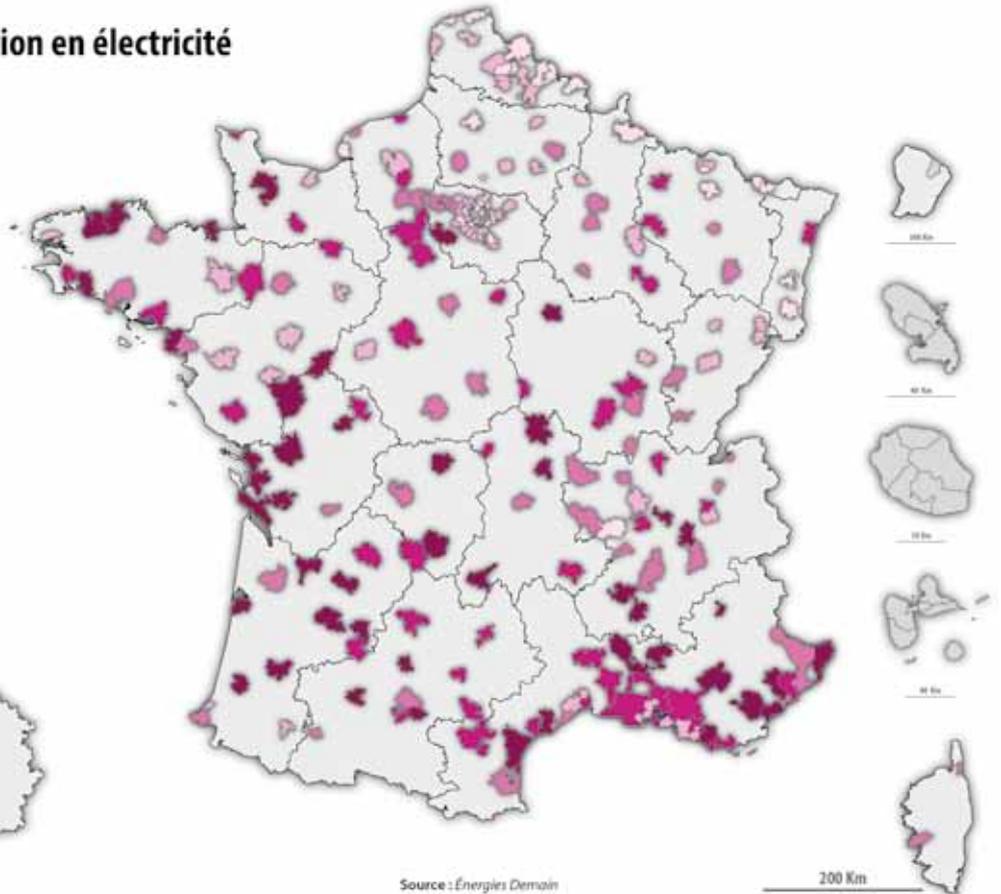
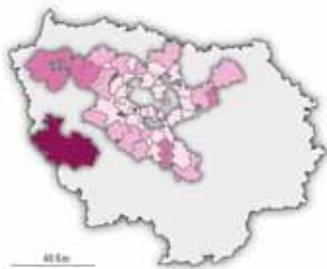
Une approche agrégée du niveau de consommation des agglomérations par région révèle effectivement qu'en moyenne, ce sont les agglomérations des régions Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Île-de-France qui présentent les ratios de consommation les plus faibles et celles des régions Poitou-Charentes, Bretagne et Limousin qui affichent les plus élevés.

18. Sachant que les données produites par Énergies Demain ne révèlent l'existence d'aucune corrélation entre les taux d'émission de CO² et la consommation en électricité à l'échelle des agglomérations.

Taux de consommation en électricité par habitant (2011)

En mégawattheure par habitant et par an :

-  de 2.8 à 3.4
-  de 2.6 à 2.7
-  de 2.4 à 2.5
-  de 2.2 à 2.3
-  de 1.6 à 2.1
-  données non disponibles



CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES AGGLOMÉRATIONS REGROUPÉES PAR RÉGION (2011)

	CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES TOTALES (EN MWH PAR HABITANT ET PAR AN)
Poitou-Charentes	1,85
Bretagne	1,84
Limousin	1,82
Languedoc-Roussillon	1,78
Basse-Normandie	1,72
Bourgogne	1,72
Auvergne	1,70
Centre	1,70
Franche-Comté	1,69
Pays-de-la-Loire	1,69
Midi-Pyrénées	1,67
Aquitaine	1,67
Lorraine	1,63
Rhône-Alpes	1,61
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,60
Corse	1,59
Haute-Normandie	1,59
Champagne-Ardenne	1,58
Alsace	1,52
Picardie	1,52
Nord-Pas-de-Calais	1,50
Île-de-France	1,43

Source : Énergies Demain

Note : Classement par ordre décroissant

La situation environnementale des agglomérations : une approche complémentaire pour estimer le « potentiel de durabilité » des modèles de développement

Après avoir réalisé une première estimation du niveau de performance des modèles de développement, il semble fécond de compléter cette approche par une évaluation de leur « potentiel de durabilité ». Potentiel que l'on peut tenter d'appréhender à partir du niveau de « performance environnementale » des agglomérations¹⁹.

Partant du même protocole méthodologique, le tableau en page suivante permet d'observer quels sont les modèles de développement qui affichent les niveaux de « performances environnementales » les plus favorables et les plus défavorables, en d'autres termes, les « potentiels de durabilité » les moins et les plus élevés.

On pourra relever que les modèles de développement qui affichent les moins bonnes performances environnementales figurent plutôt parmi les modèles au profil productif et fortement socialisé :

- « productif-social-retraité »
- « productif-public-retraité »
- « productif-public-social-retraité »
- « productif-social »
- « public-social-retraité »

A contrario, les modèles affichant les meilleurs niveaux de « performances environnementales » sont beaucoup plus diversifiés même s'ils disposent en général d'une importante dimension résidentielle (rappelée en gras ci-dessous) :

- « social-**pendulaire** »
- « public-**pendulaire** »
- « productif-**touristique-pendulaire** »
- « **touristique-pendulaire** »

19. Cette approche synthétique appelle de la prudence quant aux analyses menées dans la mesure où les « performances environnementales » ne sont évaluées qu'à partir de deux indicateurs.



ÉVALUATION SYNTHÉTIQUE DU NIVEAU DE « PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES » DES AGGLOMÉRATIONS REGROUPÉES PAR MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	ÉMISSIONS DE CO ₂ (EN TONNES PAR HABITANT ET PAR AN)	CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES TOTALES (EN MWH PAR HABITANT ET PAR AN)
Productif-social-retraité	☹	☹
Productif-public-retraité	☹	☹
Productif-public-social-retraité	☹	☹
Productif-social	☹	☹
Public-retraité-touristique**	☹	☹
Social-retraité*	☹	☹
Productif-social-retraité-pendulaire**	☹	☹
Public-social-retraité	☹	☹
Retraité	☹	☹
Productif-pendulaire	☹	☹
Productif-social-touristique**	☹	☹
Productif-retraité*	☹	☹
Social-retraité-touristique**	☹	☹
Public-retraité	☹	☹
Public-social	☹	☹
Pendulaire	☹	☹
Social	☹	😊
Public-touristique*	☹	😊
Productif-public-social	☹	😊
Productif-public	☹	☹
Public	☹	☹
Productif-touristique	😊	☹
Social-pendulaire	😊	😊
Touristique	😊	☹
Productif	😊	😊
Public-pendulaire	😊	😊
Productif-touristique-pendulaire	😊	😊
Public-social-touristique*	😊	☹
Retraité-touristique	😊	☹
Touristique-pendulaire	😊	😊
Retraité-pendulaire**	😊	😊
Social-touristique-pendulaire**	😊	😊

Source : D'après estimations OPC et Énergies Demain

*Modèle identifié dans 2 ou 3 agglomérations

** Modèle identifié dans une seule agglomération

Une analyse plus agrégée à l'échelle du profil macro-économique des agglomérations révèle effectivement que :

- les profils les plus socialisés (social et productif-social) présentent les niveaux de performances environnementales les plus défavorables, tant du point de vue des émissions de CO² que du point de vue de la consommation en électricité ;
- les profils plutôt résidentiels (résidentiel et résidentiel-social) se trouvent plutôt dans une configuration favorable malgré des performances environnementales ambivalentes avec des taux d'émission de CO² relativement faibles mais des niveaux de consommation en électricité plutôt élevés (surtout pour le modèle « résidentiel ») ;
- les profils à dominante productive apparaissent aussi, comme les profils résidentiels, marqués par des niveaux de performances environnementales ambivalents : s'ils affichent effectivement les plus faibles niveaux de consommation en électricité, ils présentent en revanche des taux d'émission de CO² relativement élevés.

LES ÉMISSIONS DE CO² ET LA CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ DES AGGLOMÉRATIONS AGRÉGÉES PAR PROFILS MACRO-ÉCONOMIQUES

PROFILS MACRO-ÉCONOMIQUES	ÉMISSIONS DE GES PAR HABITANT (TONNES DE CO ² PAR AN ET PAR HABITANT)	PART DU TRANSPORT DANS LES ÉMISSIONS DE CO ² (EN %)	CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES TOTALES (EN MWH PAR HABITANT ET PAR AN)
Social	3,13	54,2 %	1,70
Productif-social	3,04	53,0 %	1,61
Productif-résidentiel	2,91	53,0 %	1,54
Productif	2,86	54,5 %	1,56
Résidentiel-social	2,81	57,1 %	1,60
Résidentiel	2,80	57,6 %	1,61

Source : Estimations d'après OPC et Énergies Demain

d. Le fonctionnement des systèmes de consommation

Si la captation de richesses constitue un facteur fondamental dans le processus de développement des territoires, celui de sa redistribution sous la forme de dépenses de consommation courante dans les circuits économiques locaux n'en demeure pas moins tout aussi fondamental.

Pour autant, l'observation des effets d'entraînement de la consommation au niveau local est le plus souvent négligée par l'analyse territoriale, ce pour deux raisons principales. La première, parce que la consommation est assez peu intégrée dans le schéma de pensée tant des analystes que des décideurs publics locaux en tant que levier significatif de développement local. La seconde, plus factuelle, est liée à l'absence de données statistiques homogènes pour traiter cette question.

Pour pallier cette carence, la présente étude développe une méthode d'évaluation du fonctionnement des systèmes locaux de consommation à partir de trois indicateurs agrégés :

- le **potentiel de captation de richesses** qui est le volume total de revenus captés – c'est-à-dire la somme des revenus productifs exportateurs, publics, sociaux et résidentiels – rapporté au nombre d'habitants. Cet indicateur permet d'observer si un territoire capte plus ou moins de richesses en provenance de l'extérieur au regard de la moyenne ;
- l'**effet multiplicateur**, qui est le rapport entre le volume de revenus captés et le nombre d'emplois présents, est le reflet de la propension locale à consommer ou son négatif, l'évasion commerciale. L'effet multiplicateur permet, de manière théorique, de déterminer le volume de revenus captés en provenance de l'extérieur nécessaire pour créer un emploi présentiel supplémentaire. Sachant que les emplois présents dépendent exclusivement de la propension à consommer localement, contrairement aux emplois de la base productive exportatrice qui sont tournés vers « l'exportation » en dehors du territoire ;

- la **densité en emplois présentsiels**, ou taux de couverture, qui est le nombre d'emplois présentsiels observés pour 100 habitants.

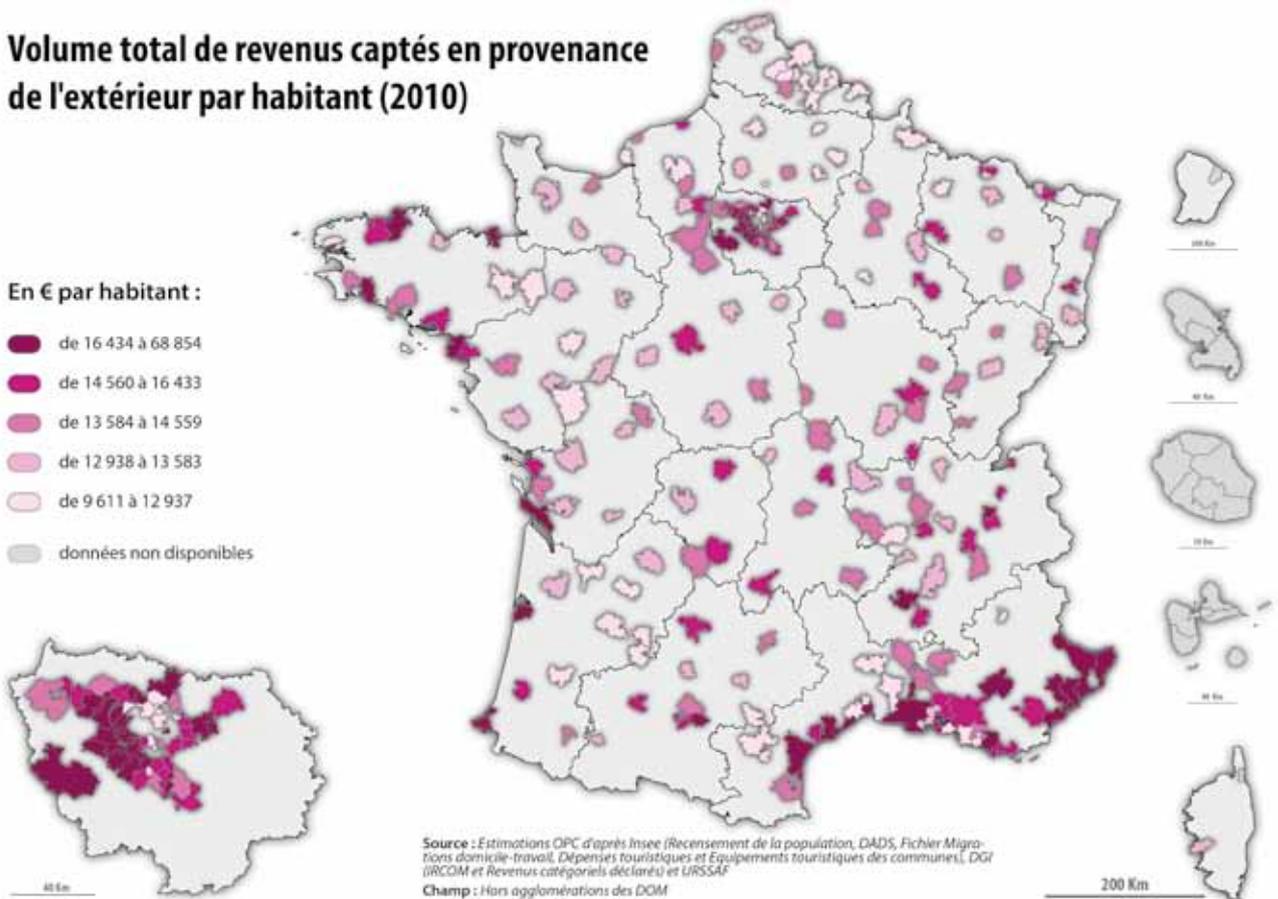
Dans cette approche, la densité en emplois présentsiels constitue la résultante du potentiel de captation de richesses et de la propension locale à consommer.

La combinaison de ces trois indicateurs produit une multitude de configurations fonctionnelles que l'on peut regrouper en deux grandes catégories en fonction de leur efficacité :

- les systèmes de consommation marqués par une forte densité en emplois présentsiels (supérieure à la moyenne des agglomérations), c'est-à-dire des modalités de fonctionnement que l'on peut qualifier de plus ou moins optimales ;
- les systèmes de consommation marqués par une faible densité en emplois présentsiels (inférieure à la moyenne des agglomérations), c'est-à-dire des modalités de fonctionnement plus ou moins sous-optimales.

Les trois cartes ci-dessous présentent de manière indépendante ces trois indicateurs à l'échelle des agglomérations.

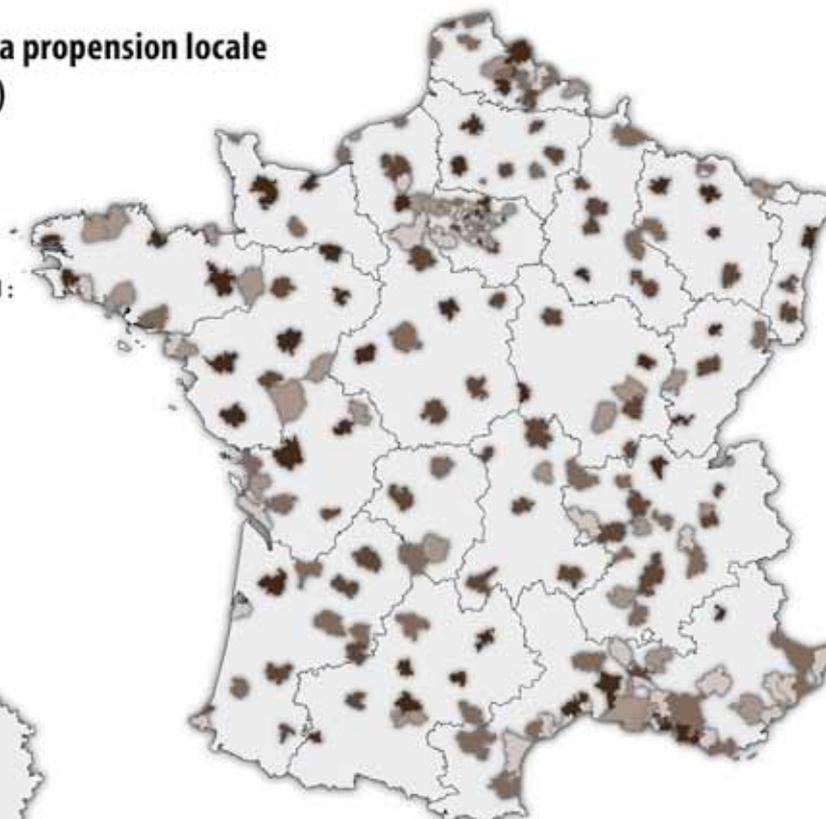
Volume total de revenus captés en provenance de l'extérieur par habitant (2010)



Une illustration de la propension locale à consommer (2010)

En € par emploi présentiel :

-  de 39 658 à 67 740
-  de 67 741 à 81 178
-  de 81 179 à 96 727
-  de 96 728 à 133 671
-  de 133 672 à 215 848
-  données non disponibles



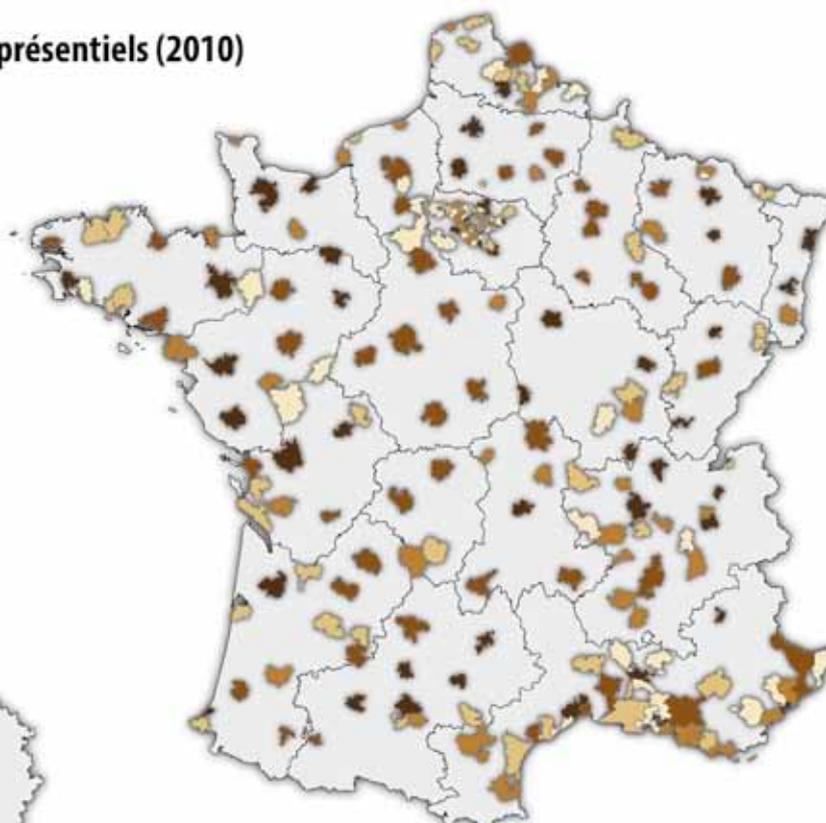
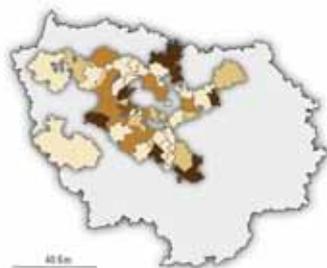
Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF
Champ : Hors agglomérations des DOM

200 Km

Densité en emplois présentsiels (2010)

Nombre d'emplois pour 100 habitants :

-  de 20.3 à 85.2
-  de 17.8 à 20.2
-  de 14.7 à 17.7
-  de 12.2 à 14.6
-  de 7.3 à 12.1
-  données non disponibles



Source : Estimations OPC d'après Insee (Recensement de la population, DADS, Fichier Migrations domicile-travail, Dépenses touristiques et Equipements touristiques des communes), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés) et URSSAF
Champ : Hors agglomérations des DOM

200 Km

Au total, six types d'agglomérations peuvent être identifiés à partir du croisement de ces trois indicateurs.

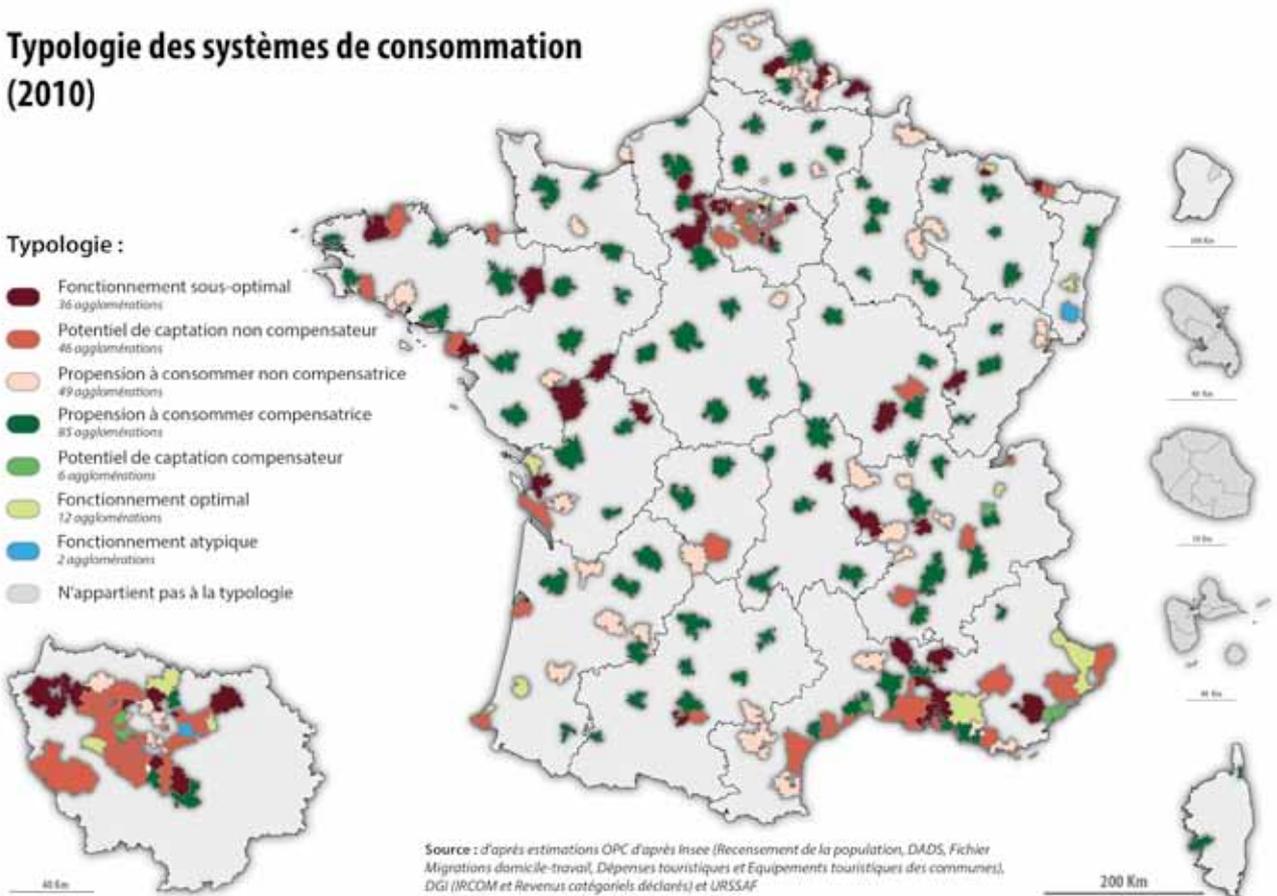
Parmi les agglomérations au fonctionnement sous-optimal, c'est-à-dire marquées par une faible densité en emplois de proximité, on retrouve trois types d'agglomérations :

- les agglomérations marquées par un faible potentiel de captation de richesses et un faible effet multiplicateur. Ici, les agglomérations apparaissent comme peu attractives (elles captent moins de richesses par habitant qu'en moyenne) et semblent pâtir d'une importante évasion commerciale (i.e. d'une faible propension à consommer localement), combinaison qui se traduit par une faible densité en emplois présentsiels ;
- les agglomérations marquées par un faible potentiel de captation de richesses insuffisamment compensé par leur propension à consommer localement. Combinaison qui se traduit là aussi par une faible densité en emplois présentsiels ;
- les agglomérations marquées par une faible propension à consommer localement insuffisamment compensée par leur bon potentiel de captation de richesses, combinaison qui se traduit également par une faible densité en emplois présentsiels.

Typologie des systèmes de consommation (2010)

Typologie :

-  Fonctionnement sous-optimal
36 agglomérations
-  Potentiel de captation non compensateur
46 agglomérations
-  Propension à consommer non compensatrice
49 agglomérations
-  Propension à consommer compensatrice
83 agglomérations
-  Potentiel de captation compensateur
6 agglomérations
-  Fonctionnement optimal
12 agglomérations
-  Fonctionnement atypique
2 agglomérations
-  N'appartient pas à la typologie



Parmi les agglomérations marquées par un fonctionnement plus ou moins optimal, c'est-à-dire une densité en emplois présentsiels supérieure à la moyenne, on retrouve là aussi trois types d'agglomérations :

- les agglomérations marquées par un faible potentiel de captation de richesses compensé par une propension à consommer localement supérieure à la moyenne. Combinaison qui se traduit par une densité en emplois présentsiels supérieure à la moyenne ;

- les agglomérations marquées par une faible propension à consommer localement compensée par leur bon potentiel de captation de richesses, combinaison qui se traduit également par une forte densité en emplois présentsiels ;
- les agglomérations marquées par un fort potentiel de captation de richesses et un fort effet multiplicateur. Ici, les agglomérations apparaissent comme fortement attractives (elles captent plus de richesses par habitant qu'en moyenne) et souffrent d'une faible évasion commerciale (i.e. profitent d'une forte propension à consommer localement), combinaison qui se traduit par une forte densité en emplois présentsiels. I.2 Les impacts économiques de la « Grande récession »

I. 2 LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA « GRANDE RÉCESSION »

a. Des impacts économiques géographiquement très disparates

Plusieurs cycles se sont succédés depuis le démarrage de la « Grande récession » en 2008 que l'on peut décomposer comme suit :

- la période 2008 - 2009, marquée par une crise financière et un choc récessif, qui ont généré une contraction très violente de l'emploi salarié privé au niveau macro-économique (- 2,2 %) ;
- la période 2009 - 2011, qui s'apparente à un cycle d'amélioration des conditions macro-économiques, améliorations cependant insuffisamment significatives pour évoquer une véritable sortie de crise. Cette phase se caractérise par une légère croissance de l'emploi salarié au niveau national (+ 1,6 %), jusqu'au surgissement du second choc récessif lié à la crise des dettes souveraines en 2011 ;
- la période 2011 - 2013 (dernière date disponible au moment de la réalisation de l'étude), qui s'apparente à un nouveau cycle récessif marqué par une nouvelle contraction de l'emploi salarié privé au niveau national (- 0,8 %).

Observons les évolutions enregistrées par les agglomérations durant ces différents cycles.

Taille des agglomérations et évolution de l'emploi durant la « Grande récession »

Entre 2008- 2013, les agglomérations ont subi des pertes sensiblement moins intenses que le reste de la France (- 0,9 % contre - 2,4 %) et semblent à cet égard avoir été plus « résilientes ».

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DEPUIS LE DÉMARRAGE DE LA « GRANDE RÉCESSION » EN 2008

	2008-2009		2009-2011		2011-2013		2008-2013	
Ensemble agglomérations	- 220 409	- 2,0 %	200 755	1,8 %	- 82 671	- 0,7 %	- 102 325	- 0,9 %
Reste France (hors agglomérations)	- 176 884	- 2,6 %	82 246	1,2 %	- 67 538	- 1,0 %	- 162 176	- 2,4 %
France	- 397 293	- 2,2 %	283 001	1,6 %	- 150 209	- 0,8 %	- 264 501	- 1,5 %

Source : D'après Urssaf

Sur l'ensemble de la période, il apparaît clairement qu'en moyenne, les grandes agglomérations – les métropoles ou celles de plus de 400 000 habitants – sont celles qui ont été les plus épargnées. Ces dernières ont enregistré une augmentation de leurs effectifs salariés totalement contra-cyclique (de respectivement + 1 % et + 1,3 %) alors que celles de moins de 100 000 habitants subissaient des pertes très intenses (- 3 %).

Si un semblant de rapport entre la taille des agglomérations et leur capacité de résistance à la dernière crise économique émerge à la lecture de ces moyennes, aucune relation stricte n'apparaît cependant dans la mesure où l'on peut voir que les agglomérations de taille moyenne (de 100 000 à 200 000 habitants) ont moins subi la crise que celles de taille intermédiaire (de 200 000 à 400 000 habitants).

Comment expliquer ces tendances ? Tout d'abord, alors que les métropoles et agglomérations de plus de 400 000 habitants ont été moins affectées par le premier choc récessif et ont même enregistré une légère augmentation de leurs effectifs salariés lors du second choc de 2011 - 2013, celles de moins de 100 000 habitants les ont subi de plein fouet. Ensuite, parce que les grandes agglomérations ont beaucoup plus largement profité de la reprise que les autres entre 2009 et 2011.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DEPUIS 2008 ET LE DÉMARRAGE DE LA « GRANDE RÉCESSION » PAR TYPE ET TRANCHE DE TAILLE D'AGGLOMÉRATIONS

AGGLOMÉRATION	2008-2009		2009-2011		2011-2013		2008-2013	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
SAN	- 1 218	- 2,4 %	517	1,0 %	1 715	3,4 %	1 014	2,0 %
Communautés d'agglomération	- 161 598	- 2,1 %	123 824	1,7 %	- 81 234	- 1,1 %	- 119 008	- 1,6 %
Communautés urbaines	- 13 187	- 1,8 %	8 641	1,2 %	- 7 463	- 1,0 %	- 12 009	- 1,7 %
Métropoles	- 44 406	- 1,6 %	67 773	2,5 %	4 311	0,2 %	27 678	1,0 %
Moins de 100 000 habitants	- 55 032	- 2,3 %	26 561	1,1 %	- 43 739	- 1,8 %	- 72 210	- 3,0 %
De 100 000 à 200 000 habitants	- 68 174	- 2,2 %	55 583	1,8 %	- 24 010	- 0,8 %	- 36 601	- 1,2 %
De 200 000 à 400 000 habitants	- 53 563	- 2,3 %	42 155	1,8 %	- 24 786	- 1,1 %	- 36 194	- 1,5 %
Plus de 400 000 habitants	- 43 640	- 1,4 %	76 456	2,4 %	9 864	0,3 %	42 680	1,3 %

Source : D'après Urssaf

Si les agglomérations de grande taille apparaissent en moyenne plus résistantes et dotées d'une meilleure capacité de rebond que celles de plus petite taille, une analyse de corrélation confirme bien qu'il n'existe pas de relation stricte entre leur capacité de résilience et leur taille.

Observons dans le détail le dynamisme des quatorze plus grandes agglomérations (de plus de 400 000 habitants) et celui des agglomérations de moins de 100 000 habitants. Les tendances observées apparaissent éminemment disparates.

Parmi les plus grandes, la moitié a subi une réduction de ses effectifs salariés entre 2008 et 2013, dont cinq à un rythme largement supérieur à celui observé en moyenne (- 0,9 % pour l'ensemble des agglomérations). Si l'on observe les effets du premier choc récessif de 2008- 2009, seule Plaine Commune a tiré son épingle du jeu et cinq ont subi des pertes plus intenses qu'en moyenne (Métropole Rouen Normandie, Métropole Nice-Côte d'Azur, Eurométropole de Strasbourg, Grenoble-Alpes Métropole et Rennes Métropole). Les effets du second choc ont été plus douloureux pour six d'entre elles (Métropole Rouen Normandie, Métropole Nice-Côte d'Azur, Eurométropole de Strasbourg, Métropole Européenne de Lille, Toulon Provence Méditerranée et Montpellier Méditerranée Métropole). Quant aux effets de la reprise observée entre 2009 et 2011, ils apparaissent négatifs pour deux d'entre elles : la Métropole Rouen Normandie et la Métropole Nice-Côte d'Azur.

**L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DES AGGLOMÉRATIONS
DE PLUS DE 400 000 HABITANTS DURANT LA « GRANDE RÉCESSION » (EN %)**

	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2008-2009 (EN %)	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2009-2011 (EN %)	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2011-2013 (EN %)	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2008-2013 (EN %)
Métropole Rouen Normandie	- 2,5 %	- 0,4 %	- 3,1 %	- 5,9 %
Métropole Nice Côte d'Azur	- 2,3 %	- 0,4 %	- 1,2 %	- 3,8 %
Eurométropole de Strasbourg	- 2,5 %	1,0 %	- 1,1 %	- 2,6 %
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	- 2,9 %	2,0 %	- 0,7 %	- 1,6 %
Métropole Européenne de Lille	- 1,5 %	1,3 %	- 1,0 %	- 1,2 %
Rennes Métropole	- 2,6 %	1,8 %	0,0 %	- 0,8 %
CA Toulon Provence Méditerranée	- 0,2 %	2,0 %	- 2,1 %	- 0,3 %
CU de Marseille Provence Métropole	- 0,7 %	0,8 %	0,4 %	0,5 %
Montpellier Méditerranée Métropole	- 0,5 %	2,9 %	- 1,0 %	1,3 %
Métropole de Lyon	- 1,9 %	3,3 %	0,7 %	2,1 %
Bordeaux Métropole	- 0,6 %	2,8 %	1,3 %	3,5 %
Métropole Nantes Métropole	- 1,3 %	5,0 %	1,2 %	4,8 %
Toulouse Métropole	- 0,1 %	4,7 %	3,1 %	7,8 %
CA Plaine Commune	1,4 %	4,3 %	3,9 %	9,9 %

Source : D'après URSSAF

Note : classées par ordre croissant de l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2013

Si les grandes agglomérations françaises ne sont pas, loin s'en faut, toutes à envier du point de vue de leur dynamisme économique et de leur niveau de résistance aux chocs économiques depuis le démarrage de la « Grande récession », peut-on systématiquement plaindre les plus petites d'entre elles ? Là encore, à l'observation des faits, il n'en est rien. Si certaines enregistrent une diminution de leurs effectifs salariés privés sensiblement plus défavorable qu'en moyenne, notamment en raison d'une surexposition aux chocs récessifs et d'une moindre capacité de rebond lors de la reprise, d'autres ont pu profiter d'une croissance exceptionnelle de l'emploi, tant lors des deux cycles récessifs que lors de la reprise.



L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DES 10 AGGLOMÉRATIONS DE MOINS DE 100 000 HABITANTS LES MOINS DYNAMIQUES ET LES PLUS DYNAMIQUES DURANT LA « GRANDE RÉCESSION » (EN %)

AGGLOMÉRATIONS DE MOINS DE 100 000 HABITANTS	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2008-2009 (EN %)	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2009-2011 (EN %)	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2011-2013 (EN %)	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2008-2013 (EN %)
Les 10 agglomérations les moins dynamiques				
CA Roissy Porte de France	- 3,8 %	- 0,8 %	- 16,8 %	- 20,6 %
CA du Val de Fensch	- 6,4 %	- 2,3 %	- 9,3 %	- 17,0 %
CA du Pays de Laon	- 4,9 %	- 6,2 %	- 2,9 %	- 13,5 %
CA du Pays de Flers	- 5,4 %	- 0,5 %	- 7,3 %	- 12,7 %
CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	- 5,1 %	- 0,3 %	- 6,9 %	- 12,0 %
CA Grand Evreux Agglomération	- 3,1 %	- 7,1 %	- 2,1 %	- 11,9 %
CA du Calais	- 5,7 %	- 3,7 %	- 1,6 %	- 10,7 %
CA Lannion-Trégor Communauté	- 1,9 %	- 0,9 %	- 6,9 %	- 9,5 %
CA du Soissonnais	- 2,5 %	1,7 %	- 8,5 %	- 9,2 %
CA du Grand Villeneuvois	- 5,3 %	- 2,9 %	- 1,2 %	- 9,1 %
Les 10 agglomérations les plus dynamiques				
CA de l'Aéroport du Bourget	- 0,6 %	4,0 %	1,9 %	5,3 %
CA Poissy-Acheres-Conflans-Sainte-Honorine	2,0 %	5,6 %	- 0,8 %	6,9 %
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	1,7 %	3,4 %	2,5 %	7,7 %
CA du Sud Basse-Terre	6,8 %	- 1,6 %	2,6 %	7,8 %
CA Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique	- 0,6 %	5,4 %	3,8 %	8,7 %
CA Marne et Gondoire	- 1,2 %	4,6 %	7,7 %	11,3 %
CA du Pays de l'Or	5,1 %	7,3 %	3,8 %	17,0 %
SAN de Sénart en Essonne	1,2 %	11,3 %	6,6 %	20,2 %
CA du Nord Basse-Terre	7,8 %	1,2 %	10,4 %	20,5 %
CA du Nord Grande Terre	9,7 %	3,7 %	10,1 %	25,3 %

Source : D'après Urssaf

Note : Il y a 133 agglomérations de moins de 100 000 habitants dans notre échantillon d'agglomérations

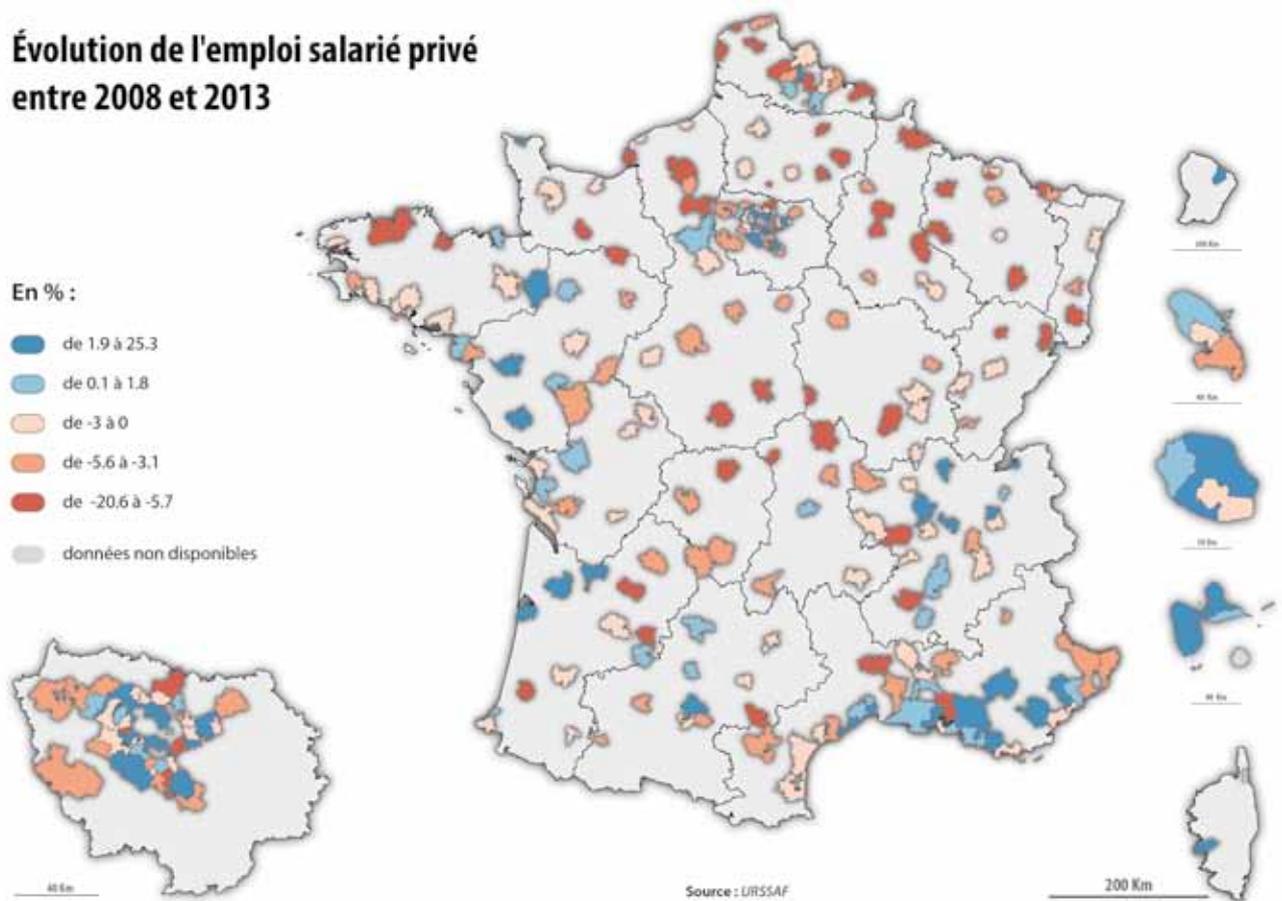
Note : classées par ordre croissant de l'évolution de l'emploi entre 2008 et 2013

Territorialisation des impacts économiques de la « Grande récession »

Les effets économiques territoriaux de la « Grande récession » ont été lourds. Seulement 81 agglomérations (soit 38,4 %) ont été épargnées et ont enregistré une évolution positive de leurs effectifs salariés durant la période 2008- 2013. Ces agglomérations se localisent très largement en région Île-de-France (24 agglomérations), Provence-Alpes-Côte d'Azur (11 agglomérations), Rhône-Alpes (8 agglomérations) et dans une moindre mesure Pays-de-la-Loire, Aquitaine et Guadeloupe (respectivement 5 agglomérations). On relèvera que huit régions (Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Limousin) ne disposent d'aucune agglomération ayant résisté à cet épisode conjoncturel défavorable.

Les agglomérations ayant subi les plus fortes pertes d'emplois se localisent largement le long de la diagonale aride – dans les agglomérations marquées par un haut degré de socialisation de leur fonctionnement socio-économique (cf. supra) – le grand quart Nord-Est, en Normandie et Bretagne.

Évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2013



La cartographie du choc récessif de 2008 (évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2009) est encore plus édifiante : seulement 18 agglomérations ont résisté à ce brutal retournement conjoncturel (cf. liste dans le tableau ci-dessous). Elles se localisent très majoritairement en Guadeloupe (les 5 agglomérations), en Île-de-France (Seine Défense, Sénart en Essonne, Plaine Commune et Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Pays de Grasse, Communauté Dracénoise, Sud Sainte Baume et Durance-Luberon-Verdon Agglomération) et dans une moindre mesure dans le Nord-Pas-de-Calais (Cambrai et Hénin-Carvin), en Languedoc-Roussillon (Pays de l'Or), Martinique (Pays Nord Martinique) et Guyane (Centre Littoral).

LES AGGLOMÉRATIONS AYANT « RÉSISTÉ » AUX EFFETS DU CHOC RÉCESSIF DE 2008

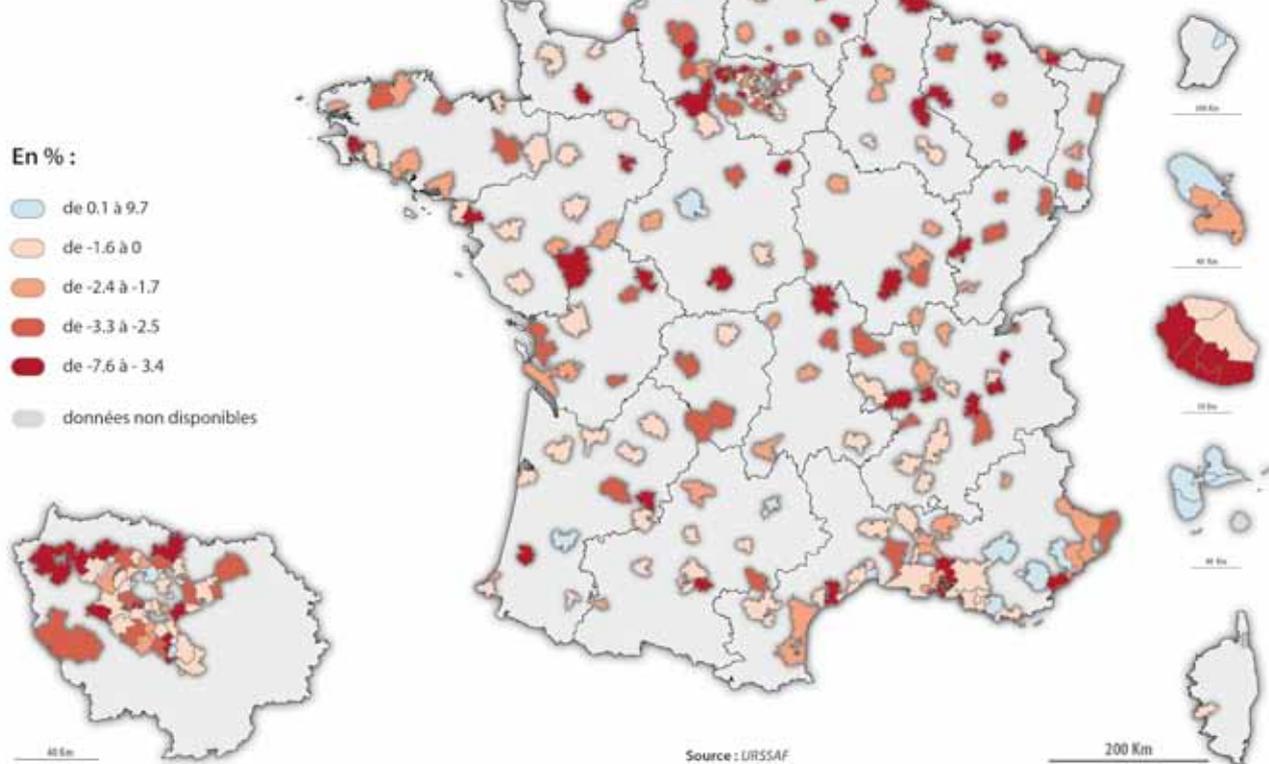
AGGLOMÉRATIONS	EVO. EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ 2008-2009 (EN %)
CA du Pays de Grasse	0,2 %
CA Dracénoise	0,4 %
CA de Cambrai	0,5 %
CA "la Riviera du Levant"	0,6 %
CA Cap Excellence	0,6 %
CA Sud Sainte Baume	0,9 %
CA Seine-Défense	0,9 %
SAN de Sénart en Essonne	1,2 %
CA Plaine Commune	1,4 %
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	1,7 %
CA d'Hénin-Carvin	1,9 %
CA Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine	2,0 %
CA du Centre Littoral	2,6 %
CA du Pays Nord Martinique	3,4 %
CA du Pays de l'Or	5,1 %
CA du Sud Basse-Terre	6,8 %
CA du Nord Basse-Terre	7,8 %
CA du Nord Grande Terre	9,7 %
Moyenne agglomérations	- 2 %

Source : Urssaf

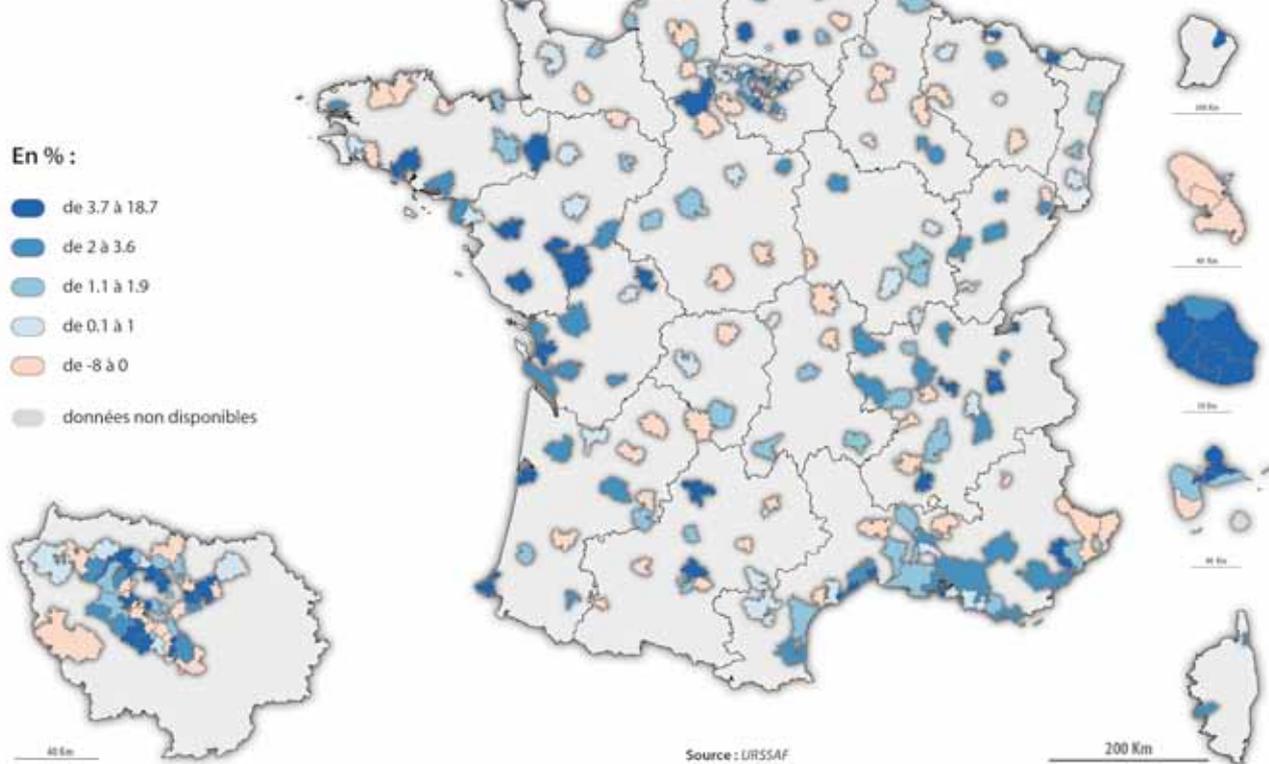
Note : classées par ordre croissant de l'évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2009

66 agglomérations ne sont pas parvenues à tirer profit de la reprise de 2009 - 2011 en termes de création d'emplois. Ces agglomérations se localisent majoritairement en Île-de-France (14 agglomérations), dans le Nord-Pas-de-Calais (6 agglomérations : communauté de Béthune, du Douaisis, de Lens-Liévin, de Saint-Omer, du Boulonnais et du Calais), Midi-Pyrénées (Grand Rodez, Sicoval, Grand Auch, Grand Tarbes et l'Albigeois) et dans une moindre mesure en Bretagne (Lannion Trégor, Saint-Brieuc, Concarneau Cornouaille et Morlaix), Aquitaine (Grand Villeneuvois, agglomération Bergeracoise, Grand Périgueux et le Marsan Agglomération), Languedoc-Roussillon (Béziers) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice-Côte d'Azur, Gapençais, Riviera Française et Ventoux Comtat Venaissin).

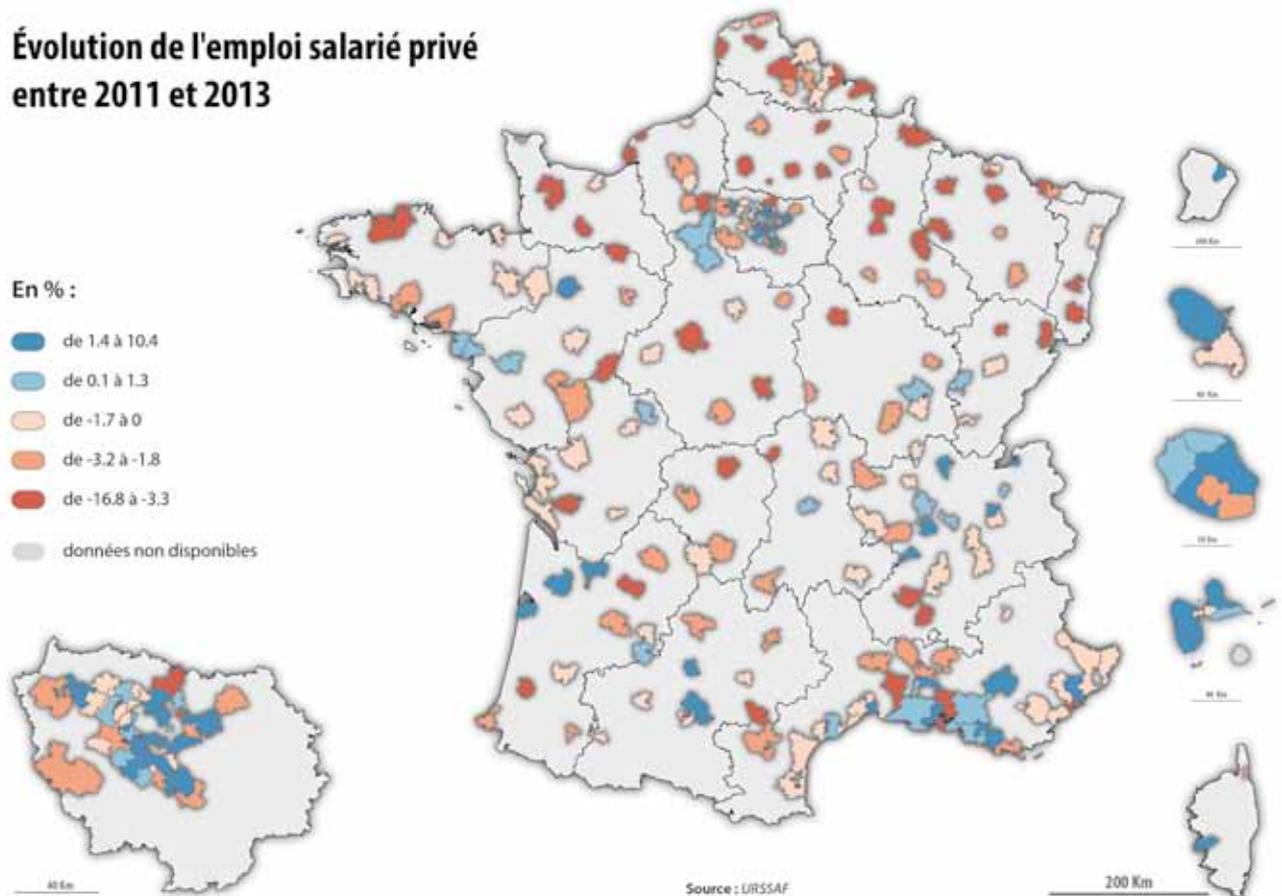
Évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2009



Évolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2011



Évolution de l'emploi salarié privé entre 2011 et 2013



La géographie des impacts du second choc récessif de 2011- 2013 est plus homogène : seules 80 agglomérations ont enregistré une évolution positive de leurs effectifs salariés durant cette période. Ces agglomérations sont très largement franciliennes (30 agglomérations soit 38 % des agglomérations ayant enregistré une évolution contra-cyclique durant cette période) et dans une moindre mesure localisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 agglomérations : communautés d'Arles, de Marseille, du Pays d'Aix, Sud Sainte Baume, de Sophia Antipolis, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Durance-Lubéron-Verdon, Rhône Alpilles Durance et le SAN Ouest Provence), en Rhône-Alpes (8 agglomérations : Lyon, Annecy, Bassin d'Annonay, Annemasse, Lac du Bourget et Bourg-en-Bresse) et dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire et dans les DOM (Guadeloupe et Réunion).

b. Les déterminants du comportement économique des agglomérations durant la « Grande récession »

Les modalités de fonctionnement socio-économique des agglomérations : un facteur influent mais forcément déterminant

Si la taille des agglomérations semble être un facteur relativement peu influent pour expliquer leur comportement économique pendant la « Grande récession », observons si leurs modalités de fonctionnement macro-économique – illustré par leur profil macro-économique – ont pu avoir une influence significative sur leur dynamisme en termes de créations d'emplois salariés privés durant cette période.

**ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DES AGGLOMÉRATIONS
DURANT LA « GRANDE RÉCESSION » SUIVANT LEUR PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE**

PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE	2008-2009		2009-2011		2011-2013		2008-2013	
Socialisation	- 28 685	- 2,1 %	14 198	1,1 %	- 28 297	- 2,1 %	- 42 784	- 3,1 %
Résidentiel-social	- 8 230	- 1,7 %	6 976	1,5 %	- 11 964	- 2,5 %	- 13 218	- 2,8 %
Productif-social	- 98 732	- 2,2 %	65 647	1,5 %	- 56 380	- 1,3 %	- 89 465	- 2,0 %
Résidentiel	- 29 791	- 2,0 %	25 071	1,7 %	- 12 637	- 0,9 %	- 17 357	- 1,2 %
Productif-résidentiel	- 32 148	- 1,7 %	40 467	2,2 %	9 314	0,5 %	17 633	0,9 %
Productif	- 19 417	- 1,6 %	39 267	3,3 %	11 560	1,0 %	31 410	2,6 %

Source : D'après Urssaf et estimations OPC

Note : Classées par ordre croissant de l'évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2013

Première observation, les agglomérations présentant les profils les plus « socialisés », c'est-à-dire marqués par la prédominance des revenus publics et sociaux dans leur profil, pâtissent des destructions d'emplois les plus intenses, particulièrement les agglomérations au profil « social » qui enregistrent une baisse de - 3,1 %.

Deuxième observation, les agglomérations au profil purement « productif » se sont remarquablement bien comportées durant la « Grande récession » avec une croissance de + 2,6 % de leurs effectifs salariés liée à une assez forte capacité de résistance au premier choc récessif, une très forte capacité de rebond lors de la période de reprise de 2009- 2011 et une augmentation de l'emploi entre 2011 et 2013 qui s'inscrit à rebours de la tendance générale. **Il est important de rappeler que cette tendance très favorable au profil productif constitue une nouveauté de premier plan dans la mesure où ce type de modèle apparaissait plutôt peu dynamique et très exposé aux aléas conjoncturels lors de la période antérieure à la dernière crise.**

Troisième observation, le profil « productif-résidentiel », dont on vante si souvent les mérites, apparaît effectivement assez performant grâce à une bonne capacité de résistance aux chocs économiques et une forte capacité de rebond et se place juste derrière le profil productif.

Enfin, quatrième observation, le profil résidentiel, si dynamique durant la période antérieure à la crise, semble avoir lourdement subi les effets de la « Grande récession » en raison d'une forte exposition aux deux chocs récessifs et d'une moindre capacité de rebond entre 2009 et 2011. **Phénomène qui constitue là aussi une grande nouveauté et qui semble bien suggérer lui aussi que nous rentrons dans une nouvelle ère du point de vue du fonctionnement socio-économique de nos territoires.**

Faut-il cependant en conclure qu'en dehors des profils « productif » ou « productif-résidentiel », point de salut pour les agglomérations en matière de développement économique ? Là encore, la réponse mérite d'être nuancée. Il n'existe effectivement aucune corrélation stricte entre le poids de ces différents types de revenus et l'évolution de l'emploi salarié privé depuis 2008. Certaines agglomérations comme celles du Grand Cahors, d'Arras, de Rochefort Océan ou du Pays Ajaccien, marquées par un profil macro-économique à fort niveau de socialisation, ont malgré tout enregistré une augmentation de l'emploi durant la « Grande Récession ». A contrario, certaines agglomérations dotées d'un profil « productif-résidentiel » comme par exemple celles de Saint-Germain Seine Forêts et du Pays Voironnais ou purement « productif » comme les communautés du Gard Rhodanien ou de Dunkerque ont pâti de performances tout à fait défavorables.

S'il ne semble pas y avoir de loi absolue entre les modalités de fonctionnement macro-économique des agglomérations et leurs performances en matière de créations d'emploi durant la dernière crise, ces éléments d'analyse confirment bien, malgré tout, que les profils disposant d'une forte tonalité « sociale » présentent de faibles gages de performance économique, contrairement aux profils « productif » et « productif-résidentiel ».

Au-delà de la taille des territoires et de leur profil macro-économique, et comme l'ont récemment mis en avant les économistes Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti²⁰, d'autres effets peuvent apparaître comme déterminants dans la croissance de l'emploi local : les effets de spécialisation économique, les effets d'inertie (c'est-à-dire le poids du passé) et ceux liés au contexte régional. Observons ces trois effets qui ont joué un rôle significatif à la échelle des agglomérations durant la « Grande récession » sur le dynamisme de l'emploi.

Des effets de spécialisation sectorielle étonnamment peu déterminants

L'évaluation du poids des effets de spécialisation des tissus économiques dans la croissance de l'emploi des agglomérations a été évaluée à l'aide d'une analyse « shift & share »²¹ dans une récente étude conduite par Denis Carré et Nadine Levratto pour le compte de l'AdCF et l'Institut pour la recherche de la Caisse des dépôts²². Cette méthode permet d'isoler dans la croissance de l'emploi, l'évolution due à la structure de spécialisation économique du territoire (effet de structure) de celle liée à un effet spécifique (effet résiduel), que nous appellerons ici **effet local**, dans la continuité des travaux conduits par Denis Carré et Nadine Levratto.

Les données agrégées nous permettent d'observer qu'en moyenne, les agglomérations ont pâti d'une orientation économique sectorielle défavorable qui a pesé négativement (- 1,1 %) sur la croissance de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2013. Mais qu'a contrario, ces dernières ont profité d'un effet local, reflet d'un dynamisme propre, légèrement positif (+ 0,2 %).

L'observation de ces données suivant le profil institutionnel et la tranche de taille des agglomérations est révélatrice de deux informations :

- le caractère négatif des effets de spécialisation tend à diminuer en moyenne avec la taille des agglomérations et devient même presque nul à l'échelle des métropoles ;
- les effets locaux, reflets du dynamisme intrinsèque des agglomérations, se révèlent en moyenne défavorables à l'échelle des agglomérations de moins de 100 000 habitants et de 200 000 à 400 000 habitants et favorables, voire très favorables, à l'échelle des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants et de plus de 400 000 habitants.

MISE EN PERSPECTIVE DES EFFETS DE SPÉCIALISATION ET DES EFFETS LOCAUX DANS LA CROISSANCE DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ ENTRE 2008 ET 2013

	ÉVOLUTION OBSERVÉE	ÉVOLUTION OBSERVÉE (en %)	EFFET DE SPÉCIALISATION	EFFET DE SPÉCIALISATION (EN %)	EFFET LOCAL	EFFET LOCAL (EN %)
SAN	1 014	2,0 %	- 1 036	- 2,0 %	2 050	4,0 %
Communautés d'agglomération	- 115 885	- 1,5 %	- 101 006	- 1,3 %	- 14 879	- 0,2 %
Communautés urbaines	- 12 009	- 1,7 %	- 5 035	- 0,7 %	- 6 974	- 1,0 %
Métropoles	27 559	1,0 %	- 11 494	- 0,4 %	39 053	1,4 %
Moins de 100 000 habitants	- 72 206	- 3,0 %	- 51 058	- 2,1 %	- 21 148	- 0,9 %
De 100 000 à 200 000 habitants	- 33 482	- 1,1 %	- 35 177	- 1,1 %	1 695	0,1 %
De 200 000 à 400 000 habitants	- 36 194	- 1,5 %	- 23 177	- 1,0 %	- 13 017	- 0,6 %
Plus de 400 000 habitants	42 561	1,3 %	- 9 159	- 0,3 %	51 720	1,6 %

Source : Calculs OPC d'après Urssaf

L'observation des effets sectoriels et locaux à l'échelle des agglomérations regroupées par régions nous montre qu'en moyenne :

- seules les agglomérations de Midi-Pyrénées, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Martinique présentent une orientation sectorielle favorable ;
- les agglomérations des régions Franche-Comté, Limousin et Champagne-Ardenne présentent les structures de spécialisation les plus défavorables ;

20. Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti, « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? », 2014.

21. L'analyse « shift & share » déployée ici a été réalisée à la NAF700, nomenclature d'activité la plus fine.

22. « Les entreprises du secteur compétitif dans les territoires. Les déterminants de la croissance », Denis Carré & Nadine Levratto, AdCF, 2013.

- les agglomérations de Guyane, Guadeloupe et La Réunion et hors DOM celles de Midi-Pyrénées, Corse et Pays-de-la-Loire présentent les effets locaux les plus favorables ;
- a contrario, les agglomérations de Haute-Normandie, Lorraine, Champagne-Ardenne et Alsace affichent les effets locaux les plus défavorables.

**MISE EN PERSPECTIVE DES EFFETS DE SPÉCIALISATION ET DES EFFETS LOCAUX
DANS LA CROISSANCE DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DES AGGLOMÉRATIONS REGROUPÉES
PAR RÉGION ENTRE 2008 ET 2013 (EN %)**

AGGLOMÉRATIONS DES RÉGIONS...	ÉVOLUTION OBSERVÉE (EN %)	EFFET DE SPÉCIALISATION (EN %)	EFFET LOCAL (EN %)
Haute-Normandie	- 6,2 %	- 1,9 %	- 4,3 %
Lorraine	- 5,1 %	- 1,1 %	- 3,9 %
Champagne-Ardenne	- 5,9 %	- 2,8 %	- 3,1 %
Alsace	- 4,0 %	- 1,2 %	- 2,8 %
Picardie	- 4,7 %	- 2,3 %	- 2,4 %
Franche-Comté	- 5,5 %	- 3,4 %	- 2,1 %
Limousin	- 5,1 %	- 3,0 %	- 2,1 %
Martinique	- 1,5 %	0,0 %	- 1,6 %
Centre	- 3,2 %	- 1,7 %	- 1,5 %
Nord-Pas-de-Calais	- 3,1 %	- 1,7 %	- 1,4 %
Bourgogne	- 3,6 %	- 2,3 %	- 1,3 %
Languedoc-Roussillon	- 0,8 %	- 0,4 %	- 0,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,3 %	0,0 %	- 0,3 %
Bretagne	- 1,9 %	- 1,7 %	- 0,2 %
Basse-Normandie	- 2,0 %	- 1,8 %	- 0,2 %
Poitou-Charentes	- 1,3 %	- 1,4 %	0,1 %
Auvergne	- 1,8 %	- 2,4 %	0,6 %
Île-de-France	0,7 %	- 0,4 %	1,1 %
Rhône-Alpes	0,1 %	- 1,4 %	1,6 %
Aquitaine	1,2 %	- 0,6 %	1,8 %
Pays-de-la-Loire	0,9 %	- 1,1 %	2,0 %
Corse	1,6 %	- 1,0 %	2,7 %
Midi-Pyrénées	3,9 %	0,4 %	3,5 %
La Réunion	3,0 %	- 1,0 %	4,0 %
Guadeloupe	6,8 %	- 0,2 %	7,0 %
Guyane	21,2 %	- 1,0 %	22,2 %

Source : Calculs OPC d'après Urssaf.

Note : données classées par ordre croissant de l'effet local.

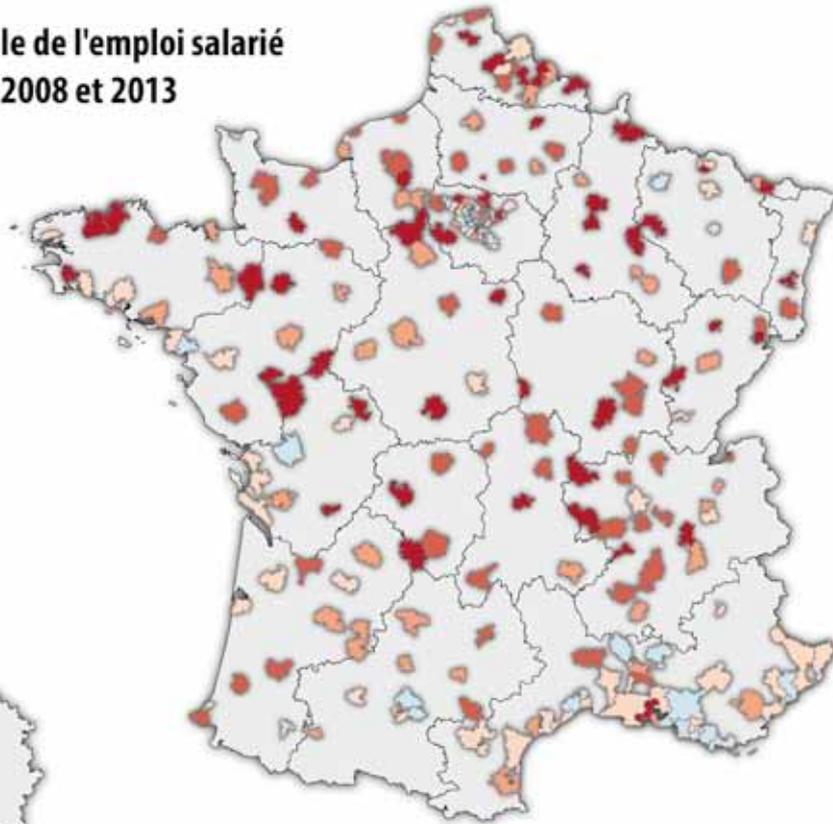
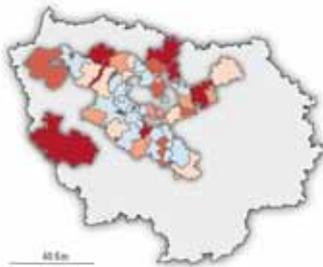
Plus finement, on observera qu'au total, ce sont 208 agglomérations qui présentent une orientation économique de leur tissu productif défavorable à la croissance de l'emploi. Une forte densité en agglomérations bénéficiant d'un effet de spécialisation positif apparaît cependant en Provence-Alpes-Côte d'Azur (communautés de Sophia Antipolis, Toulon, Sud Sainte Beaulieu, Pays d'Aix en Provence, Marseille Provence Métropole...) et en Île-de-France (Seine & Vexin, Plaine Commune...) ainsi que de manière beaucoup plus ponctuelle en Lorraine (Grand Verdun et Grand Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse Métropole et Communauté du Sicoval) et dans les DOM (Pays Nord Martinique, Nord Basse terre, Sud Basse terre...).

110 agglomérations ont profité d'un effet local positif durant la « Grande récession ». Elles se localisent préférentiellement sur les franges Ouest et Sud du pays et le long de l'axe Rhône-Saône ainsi qu'en Île-de-France. Les agglomérations offrant les conditions les moins favorables à la croissance de l'emploi demeurent principalement localisées dans la partie centrale de la diagonale aride, en Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace.

Evolution structurelle de l'emploi salarié privé évaluée entre 2008 et 2013

En % :

- de 0.1 à 4.5
- de -0.9 à 0
- de -1.7 à -1
- de -2.7 à -1.8
- de -7.3 à -2.8
- données non disponibles



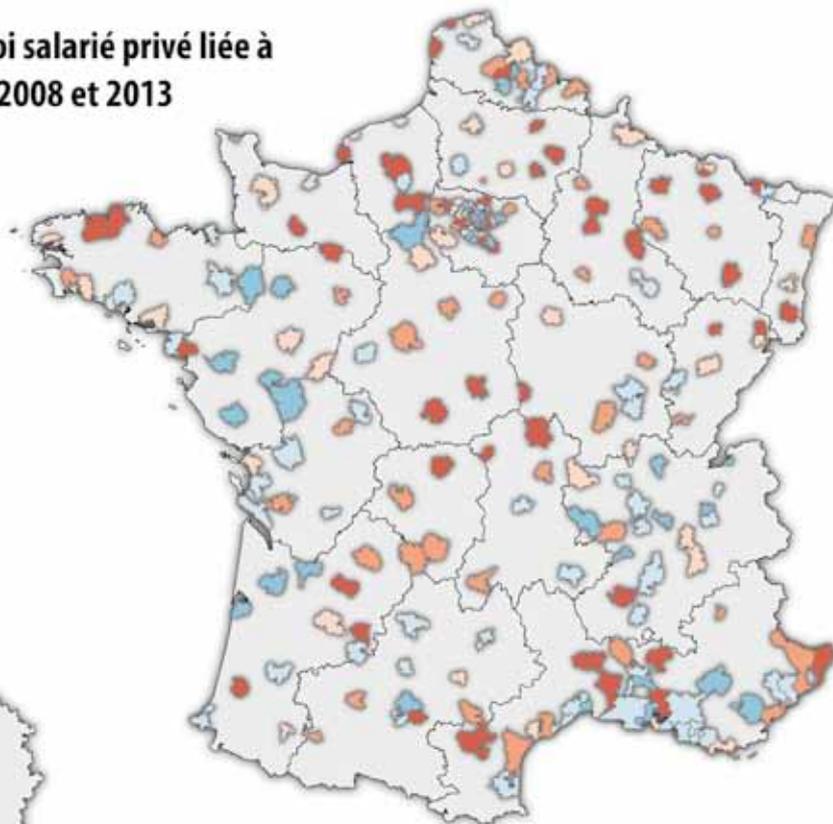
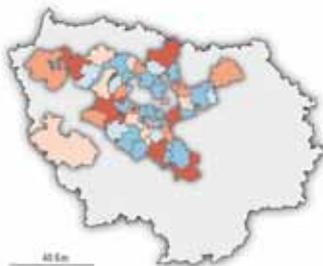
Source : Calculs OPC d'après Urssaf

200 Km

Evolution de l'emploi salarié privé liée à un effet local entre 2008 et 2013

En % :

- de 3.4 à 22.2
- de 0.1 à 3.3
- de -1.6 à 0
- de -3.8 à -1.7
- de -15.2 à -3.9
- données non disponibles



Source : Calculs OPC d'après Urssaf

200 Km

L'analyse combinée de l'évolution observée, des effets de « spécialisation » et des effets « locaux » permet de constituer une typologie des agglomérations en six catégories. Dans un souci de cohérence avec les travaux conduits antérieurement par l'AdCF, le même libellé, particulièrement explicite, que celui retenu par Denis Carré et Nadine Levratto dans leur étude a été retenu :

- les agglomérations en difficulté, qui cumulent une orientation sectorielle et un effet local défavorables sont au nombre de 116, soit 46,4 % des agglomérations. Elles se localisent préférentiellement le long de la diagonale aride, dans le grand quart Nord-Est, le long du littoral breton et méditerranéen en Languedoc-Roussillon et, dans une moindre mesure, en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- les agglomérations en restructuration, pénalisées par une orientation sectorielle défavorable insuffisamment compensée par un effet local positif, sont au nombre de 32, (soit 12,8 % des agglomérations). Elles se localisent le long de l'axe Rhône-Saône de sa partie centrale jusqu'au Nord (communautés du Bassin d'Annonay, Vienne Agglo, Villefranche Beaujolais Saône, Mâconnais, Chalon/Saône, Beaune et Chaumont) ainsi qu'en Poitou-Charentes (Royan Atlantique, Grand Angoulême, Pays Châtelleraudais et Bocage Bressuirais) et dans une moindre mesure en Bretagne ;
- les agglomérations en recherche de cohérence économique, marquées par une orientation économique favorable mais pénalisées par un effet local négatif sont au nombre de 20, soit 8 % des agglomérations. On trouve ce type d'agglomérations en Lorraine (Metz Métropole, Grand Verdun et Grand Nancy), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Pays de Lérins, Toulon Provence Méditerranée...) et en Île-de-France (Mont Valérien, Versailles Grand Parc, Cœur de Seine...);

LES SIX CATÉGORIES D'AGGLOMÉRATIONS ISSUES DE L'ANALYSE STRUCTURELLE-RÉSIDUELLE

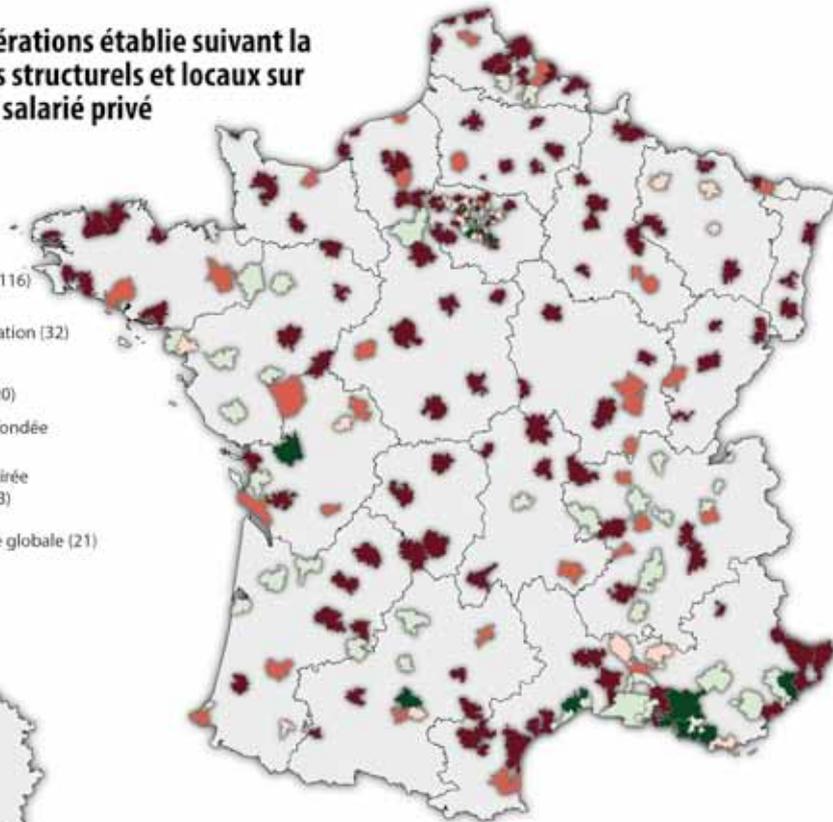
ÉVOLUTION OBSERVÉE	EFFET DE SPÉCIALISATION	EFFET LOCAL	PROFIL D'AGGLOMÉRATION	NOMBRE D'AGGLOMÉRATIONS	PART DES AGGLOMÉRATIONS
↓	↓	↓	Agglomérations en difficulté	116	46,4 %
↓	↓	↗	Agglomérations en restructuration	32	12,8 %
↓	↗	↓	Agglomérations en recherche de cohérence économique	20	8,0 %
↗	↓	↗	Agglomérations à croissance fondée sur des spécificités locales	58	23,2 %
↗	↗	↓	Agglomérations à croissance tirée par le portefeuille d'activités	3	1,2 %
↗	↗	↗	Agglomérations en croissance globale	21	8,4 %

Source : OPC d'après Urssaf

Typologie des agglomérations établie suivant la combinaison des effets structurels et locaux sur l'évolution de l'emploi salarié privé (2008-2013)

Typologie :

-  Agglomération en difficulté (116)
-  Agglomération en restructuration (32)
-  Agglomération en recherche de cohérence économique (20)
-  Agglomération à croissance fondée sur des spécificités locales (58)
-  Agglomération à croissance tirée par le portefeuille d'activité (3)
-  Agglomération en croissance globale (21)
-  données non disponibles



Source : Diaprés Urssaf

200 Km

- les **agglomérations à croissance fondée sur des spécificités locales**, caractérisées par une orientation sectorielle qui pèse à la baisse sur le dynamisme de l'emploi mais demeure compensée par des effets locaux favorables, sont au nombre de 58, soit 23,2 % des agglomérations. Ces agglomérations au fonctionnement tout à fait particulier se localisent préférentiellement en région Rhône-Alpes (Métropole de Lyon, communauté Porte de l'Isère, Lac du Bourget, Annecy...), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Pays de Grasse, Agglomération Dracénoise, Durance-Luberon-Verdon Agglomération, Arles...), le long du littoral Atlantique (de l'agglomération Côte Basque Adour à celle de Saint-Malo) ainsi qu'en Île-de-France (communautés des 2 Rives de la Seine, d'Argenteuil-Bezons, de l'Aéroport du Bourget, du Parisis...);
- les **agglomérations à croissance tirée par le portefeuille d'activité**, marquées par des effets locaux qui pèsent négativement sur la croissance de l'emploi mais compensés par des effets de structure positifs, sont en nombre tout à fait marginal. Seules les communautés du Pays Nord Martinique, des Hauts de Bièvre et de la Vallée de la Marne en Île-de-France sont dans cette configuration;
- les **agglomérations en croissance**, qui bénéficient d'un double effet de spécialisation et local positif se traduisant par des performances de créations d'emplois positives malgré la violence de la dernière récession, sont au nombre de 21, soit 8,4 % des agglomérations. Elles se localisent préférentiellement en Île-de-France (Grand Paris Seine Ouest, Seine-Défense, Europ'Essonne...), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Sophia Antipolis, Pays d'Aix-en-Provence, Marseille Provence Métropole...) et en Guadeloupe (Riviera du Levant, Nord Grande Terre, Nord Basse-Terre et Sud Basse-Terre). On notera également que les métropoles de Montpellier et de Toulouse appartiennent à cette catégorie.

L'analyse du niveau de corrélation entre les différents effets de spécialisation et locaux sur la trajectoire de l'emploi durant la dernière crise est révélatrice de l'exceptionnelle influence de l'effet local sur le dynamisme économique des agglomérations et de la faible influence de leur orientation sectorielle²³. **Il est doublement surprenant de constater l'importance du rôle joué par l'effet local et inversement, par la relative faiblesse de celui joué par l'orientation sectorielle.**

Les effets d'inertie : l'évolution de l'emploi salarié privé durant la « Grande récession » est-elle dépendante de la période antérieure ?

Évoquer le poids de l'inertie dans la trajectoire de la croissance de l'emploi renvoie à se demander si les tendances passées peuvent avoir une influence sensible sur les trajectoires présentes et à venir. Et, de ce fait, si les territoires sont confrontés à des effets de blocage et à ce que certains économistes appellent des « dépendances de trajectoire ».

Afin d'identifier si le dynamisme passé des agglomérations en matière de créations d'emploi a eu une influence sur leur capacité de résistance à la « Grande récession », nous avons mis en perspective l'évolution de l'emploi salarié observée entre 1990 et 2008 avec celle observée entre 2008 et 2013. Or, aucune corrélation n'apparaît²⁴, ce qui signifie que la trajectoire économique passée des agglomérations sur le long terme ne semble avoir eu aucune influence sur le dynamisme de la création d'emplois salariés durant la crise.

Ces résultats semblent cependant devoir être nuancés. Une analyse complémentaire produite à partir d'une autre source portant sur l'emploi total (Insee – Clap) permet d'observer un phénomène d'inertie sur une temporalité plus courte. Sur la base de ces données, s'il est effectivement possible d'observer que le dynamisme de l'emploi sur longue période, c'est-à-dire entre 1990 et 2006 (pour ce type de données l'année 2008 n'est pas disponible), n'a aucunement influencé la trajectoire de l'emploi des agglomérations durant la période 2006- 2011 (les données 2013 n'ont pas encore été publiées), une analyse de corrélation entre l'évolution de l'emploi entre 1999- 2006 et 2006- 2011 révèle l'existence d'une relation significative²⁵. **Cette observation est bien révélatrice d'une certaine inertie dans le comportement des agglomérations durant la « Grande récession » non pas liée à leur trajectoire de long terme mais plutôt de court terme.**

Dans la même logique, il peut être intéressant d'appliquer ce type de raisonnement afin d'identifier quels ont été les cycles observés durant la « Grande récession » qui ont le plus influencé la trajectoire de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2013. Une analyse de corrélation révèle que les trois épisodes qui se sont succédé durant cette période – 1^{er} choc récessif, reprise, 2nd choc récessif – ont sensiblement influencé la trajectoire globale de l'emploi²⁶ sur l'ensemble de la période, tout particulièrement le second choc récessif suscité par la crise des dettes souveraines.

Ces résultats suggèrent trois choses essentielles. D'une part, il est possible que, marquées par un effet d'inertie de court terme significatif, les agglomérations ayant enregistré les moins bonnes performances économiques au début des années 2000 continuent, même à l'issue éventuelle de la « Grande récession », d'enregistrer des dynamiques défavorables, contribuant à accentuer les inégalités économiques territoriales. D'autre part, on peut craindre que, compte tenu de la très forte influence de l'épisode de la crise des dettes souveraines et de sa transformation en un phénomène structurel, la trajectoire de l'emploi des agglomérations soit durablement pénalisée à moyen terme, particulièrement pour les territoires les plus dépendants des mécanismes de socialisation. Enfin, on peut raisonnablement penser au regard de ces résultats que les agglomérations qui bénéficieront des meilleures performances de création d'emplois dans les années à venir seront davantage celles qui seront dotées des meilleures capacités de résistance aux chocs récessifs que celles qui feront preuve d'une forte capacité de rebond en phase d'amélioration conjoncturelle ; sachant que ces deux dimensions semblent totalement indépendantes.

23. Le coefficient de détermination entre l'effet local et l'évolution observée sur la période s'élève à 0,89 alors qu'il n'est « que » de 0,16 avec l'effet de spécialisation.

24. Le coefficient de détermination s'élevait à 0,01.

25. Le coefficient de détermination s'élevait à 0,27.

26. Avec des coefficients de détermination de respectivement 0,44 ; 0,43 et 0,61.



Les impacts liés au contexte régional sur la trajectoire de croissance des agglomérations

Au-delà des effets locaux et d'inertie, il est régulièrement avancé que le contexte régional peut avoir une influence sur la trajectoire des territoires en matière de développement économique. Qu'en est-il pour les agglomérations ?

La mise en perspective de l'évolution de l'emploi salarié des agglomérations regroupées par bloc régional avec celle de leur région d'appartenance est tout à fait éloquent. Le niveau de corrélation apparaît très élevé (le coefficient de détermination s'élève à 0,95), traduisant une relation très forte entre le dynamisme de l'emploi régional et celui de leurs agglomérations respectives. En d'autres termes, il apparaît que lorsque la croissance moyenne de l'emploi des agglomérations est positive, celle de leur région d'appartenance l'est aussi. Et inversement lorsqu'elle est négative, excepté pour les régions Île-de-France et Pays-de-la-Loire qui se singularisent par une évolution positive de l'emploi à l'échelle de leurs agglomérations mais négative à l'échelle de la région²⁷.

MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ À L'ÉCHELLE DES RÉGIONS, DE LEURS AGGLOMÉRATIONS RESPECTIVES ET DE LEUR HINTERLAND²⁸ ENTRE 2008 ET 2013 (EN %)

RÉGION	ÉVOLUTION RÉGIONALE	ÉVOLUTION DES AGGLOMÉRATIONS	ÉVOLUTION DE L'HINTERLAND RÉGIONAL
Franche-Comté	- 6,0 %	- 6,2 %	- 5,6 %
Haute-Normandie	- 6,2 %	- 6,1 %	- 6,3 %
Champagne-Ardenne	- 6,0 %	- 5,9 %	- 6,1 %
Limousin	- 5,1 %	- 5,1 %	- 5,2 %
Lorraine	- 6,1 %	- 5,1 %	- 7,2 %
Picardie	- 6,2 %	- 4,7 %	- 7,3 %
Alsace	- 2,9 %	- 4,0 %	- 1,5 %
Bourgogne	- 4,8 %	- 3,6 %	- 6,5 %
Centre	- 4,2 %	- 3,2 %	- 5,8 %
Nord-Pas-de-Calais	- 3,1 %	- 3,1 %	- 3,1 %
Basse-Normandie	- 3,5 %	- 2,0 %	- 4,8 %
Bretagne	- 1,8 %	- 1,9 %	- 1,6 %
Auvergne	- 2,1 %	- 1,8 %	- 2,5 %
Poitou-Charentes	- 2,4 %	- 1,3 %	- 4,1 %
Languedoc-Roussillon	- 1,0 %	- 0,8 %	- 1,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,4 %	- 0,3 %	- 1,5 %
Rhône-Alpes	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Île-de-France	- 0,3 %	0,7 %	- 1,2 %
Pays-de-la-Loire	- 0,2 %	0,9 %	- 1,7 %
Aquitaine	0,9 %	1,2 %	0,3 %
Corse	5,5 %	1,6 %	10,1 %
Midi-Pyrénées	2,1 %	3,9 %	- 1,2 %
Guadeloupe	6,9 %	6,8 %	12,7 %
Guyane	18,0 %	21,2 %	10,1 %

27. Sachant qu'à l'échelle de l'Île-de-France, la ville de Paris a perdu plus de 42 000 emplois salariés entre 2008 et 2013, soit un rythme à la baisse de - 2,9 %.

28. L'hinterland régional correspond ici à l'ensemble des territoires de la région hors agglomérations.

Source : Urssaf.

Champ : Hors Martinique et Réunion dont le périmètre demeure intégralement recouvert par des agglomérations.

Note : Classées par ordre croissant de l'évolution de l'emploi des agglomérations.

Si les performances économiques des agglomérations et leur région d'appartenance semblent incontestablement liées, qu'en est-il avec leur strict hinterland régional ? Là encore, le niveau de corrélation apparaît très élevé (coefficient de détermination de 0,63). Plusieurs configurations se dessinent cependant :

- les performances des agglomérations sont meilleures que celles observées à l'échelle de leur hinterland régional. Cette configuration peut masquer trois types de situations contrastées :
 - les performances négatives des agglomérations sont moins défavorables que celles de leur hinterland régional : c'est le cas en région Bourgogne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Picardie, Centre, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Auvergne, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie et Limousin ;
 - les performances des agglomérations sont positives alors que celles de leur hinterland régional sont négatives : c'est le cas en région Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire et Île-de-France. Ici, la croissance semble comme « confisquée » par les agglomérations et leurs effets d'entraînement sur le reste du territorial régional plutôt limités ;
 - les performances positives des agglomérations sont supérieures à celles de leur hinterland régional : c'est le cas en Guyane et en Aquitaine, dont les agglomérations semblent jouer malgré tout un effet moteur sur le reste de l'économie régionale ;
- les performances des agglomérations sont similaires à celles observées dans leur hinterland. C'est le cas en région Nord-Pas-de-Calais, marquée par une double tendance négative, et Rhône-Alpes qui profite d'une progression positive similaire de l'emploi tant à l'échelle de ses agglomérations que de leur hinterland ;
- les performances des agglomérations apparaissent moins bonnes que celles de leur hinterland :
 - les pertes d'emplois observées à l'échelle des agglomérations sont plus intenses en moyenne que celles observées à l'échelle de leur hinterland régional : c'est le cas en Bretagne, Franche-Comté et Alsace ;
 - les créations d'emplois à l'échelle des agglomérations sont moins intenses que celles observées à l'échelle de leur hinterland : c'est le cas en Guadeloupe et en Corse.

Que peut-on conclure synthétiquement de ces résultats ? Si le développement économique des agglomérations et de leur région d'appartenance est incontestablement lié, penser que le premier s'opère nécessairement au détriment de leur hinterland est une erreur. Inversement, les agglomérations n'exercent pas toujours un effet d'entraînement positif sur le développement de leur hinterland. **La fonction motrice des agglomérations sur leur hinterland régional apparaît de fait assez variable en intensité, mais elle se montre positive ou négative, voire indéterminée suivant les régions.**

En résumé, alors que la taille des agglomérations et leur orientation sectorielle exercent une influence étonnamment faible sur leur dynamisme économique, trois facteurs apparaissent particulièrement influents pour expliquer la trajectoire de leurs effectifs salariés privés depuis l'entrée en vigueur de la « Grande récession » :

- leur **profil macro-économique**, illustratif de leur fonctionnement socio-économique global, suivant qu'il soit « socialisé » ou « productif » semble exercer une influence sensible mais non déterminante sur la capacité de résilience des agglomérations lors de la dernière crise économique ;
- un **effet local**, reflet des capacités économiques spécifiques dont disposent les agglomérations, qui explique très fortement leurs performances économiques durant la « Grande récession » ;
- les **effets d'inertie** à court terme, c'est-à-dire l'importance de « l'histoire » récente, qui peuvent laisser craindre que les territoires les plus impactés par la crise s'enferment durablement dans une trajectoire défavorable à moyen terme (effet de blocage).

Après avoir observé et tenté d'expliquer la géographie du développement économique des agglomérations durant la « Grande récession », observons les impacts sociaux que cette dernière a pu produire à la lecture de ses effets en matière de chômage.

I.3 LES IMPACTS SOCIAUX DE LA « GRANDE RÉCESSION » ÉVALUÉS À L'AUNE DE L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

Des agglomérations légèrement moins affectées qu'en moyenne au niveau national

À l'image de ce qui s'est produit en termes d'emplois, les agglomérations semblent avoir été moins affectées que le reste du territoire national par la remontée du chômage depuis le démarrage de la crise. Effectivement, si les demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A²⁹) y ont progressé au rythme exceptionnel de 40,2 % entre 2007 et 2011³⁰, c'est 3 points de moins que la tendance observée dans le reste de la France (France hors agglomérations).

MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (DEFM) ENTRE 2007 ET 2011 (EN %) DES AGGLOMÉRATIONS AVEC LA MOYENNE NATIONALE

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2007-2011
Ensemble agglomérations	9,1 %	18,2 %	3,4 %	5,2 %	40,2 %
France hors agglomérations	11,5 %	20,3 %	2,1 %	6,0 %	45,2 %
France	10,0 %	19,0 %	2,9 %	5,5 %	42,1 %

Source : D'après Insee – Statistiques du marché du travail

Des disparités peuvent être observées suivant le poids démographique des agglomérations qui laisse transparaître une légère relation entre la taille des agglomérations et l'évolution des DEFM. Relation qui apparaît cependant toute relative compte tenu du faible écart (1 point) qui sépare les plus affectées, les agglomérations de moins de 100 000 habitants, des moins affectées, celles de plus de 400 000 habitants. Une analyse de corrélation démontre du reste qu'il n'existe aucune relation stricte entre la taille des agglomérations et l'évolution des demandeurs d'emploi durant cette période.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (DEFM) ENTRE 2007 ET 2011 (EN %) SUIVANT LE PROFIL INSTITUTIONNEL ET LA TAILLE DES AGGLOMÉRATIONS

AGGLOMÉRATIONS	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2007-2011
SAN	12,6 %	18,5 %	2,0 %	6,2 %	44,5 %
Communautés d'agglomération	9,1 %	18,1 %	3,6 %	5,3 %	40,5 %
Communautés urbaines	6,7 %	16,6 %	3,9 %	3,2 %	33,4 %
Métropoles	10,0 %	18,9 %	2,4 %	5,6 %	41,6 %
Moins de 100 000 habitants	10,1 %	17,7 %	2,5 %	5,9 %	40,6 %
De 100 000 à 200 000 habitants	8,9 %	18,2 %	4,2 %	4,9 %	40,6 %
De 200 000 à 400 000 habitants	9,3 %	18,6 %	3,2 %	4,4 %	39,7 %
Plus de 400 000 habitants	8,4 %	18,2 %	3,3 %	5,5 %	39,6 %

29. Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A regroupent les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui demeurent sans emploi. Ils représentaient 68,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (DEFM toutes catégories) en France en 2011.

30. Les données les plus récentes disponibles sur l'évolution des demandeurs d'emploi communiquées par l'Insee ne portent que sur l'année 2011. L'observation des effets de la « Grande récession » en la matière portera ainsi sur la période 2007-2011. La détérioration du marché du travail pouvant être observée dès 2007.

Une dissociation manifeste entre dynamique économique et évolution du chômage

Un autre phénomène marquant mérite d'être souligné et que l'étude de 2011 avait déjà permis de relever : il n'existe aucune corrélation entre l'évolution de l'emploi salarié privé sur la période et celle de la demande d'emploi à l'échelle des agglomérations.

On retrouve là un des faits les plus déstabilisants du développement territorial : **les créations d'emplois peuvent n'exercer aucun effet tangible sur la trajectoire du chômage au niveau local**. Bien que déroutant, ce phénomène ne constitue en aucun cas un paradoxe. Il peut s'expliquer pour trois raisons principales qui se combinent. D'une part, par la mobilité croissante des travailleurs qui fait que de plus en plus d'emplois sont occupés par des actifs qui résident en dehors de leur lieu de travail. D'autre part, parce que ce phénomène peut être accentué par un mouvement de déconnexion entre les besoins en qualification des entreprises d'un territoire et celui de ses actifs résidents. Enfin, tout simplement, parce que les volumes de créations d'emplois générés à l'échelle d'une agglomération peuvent ne pas suffire à absorber le dynamisme de sa population active.

Ce phénomène, aussi logique qu'il soit, n'en constitue pas moins un facteur extrêmement perturbant pour les acteurs locaux. Ce qui est révélateur d'une difficulté à raisonner non plus uniquement en termes de « stocks », c'est-à-dire à l'échelle stricte de son périmètre institutionnel, mais en termes de « flux », en prenant acte de l'intensité des relations « inter-territoriales » qui unissent les territoires entre eux. Cela démontre en outre que la régulation des marchés locaux du travail ne semble résolument plus pouvoir se penser à l'échelle stricte des agglomérations mais à des échelles souvent plus vastes.

Un Nord et un quart Nord-Est qui s'en sortent étonnamment mieux

La carte de la progression du nombre de DEFM entre 2007 et 2011 est sans ambiguïté : aucune agglomération n'a été épargnée de la remontée en puissance du chômage de masse durant cette période. Un phénomène tout à fait étonnant apparaît cependant : les agglomérations du Nord et du grand quart Nord-Est du pays semblent avoir subi une détérioration de leur marché du travail moins intense que celles de l'Ouest et du Sud-Est, jusqu'ici plutôt préservées et marquées par les baisses de demandeurs d'emploi parmi les plus significatives entre 2001 et 2007.

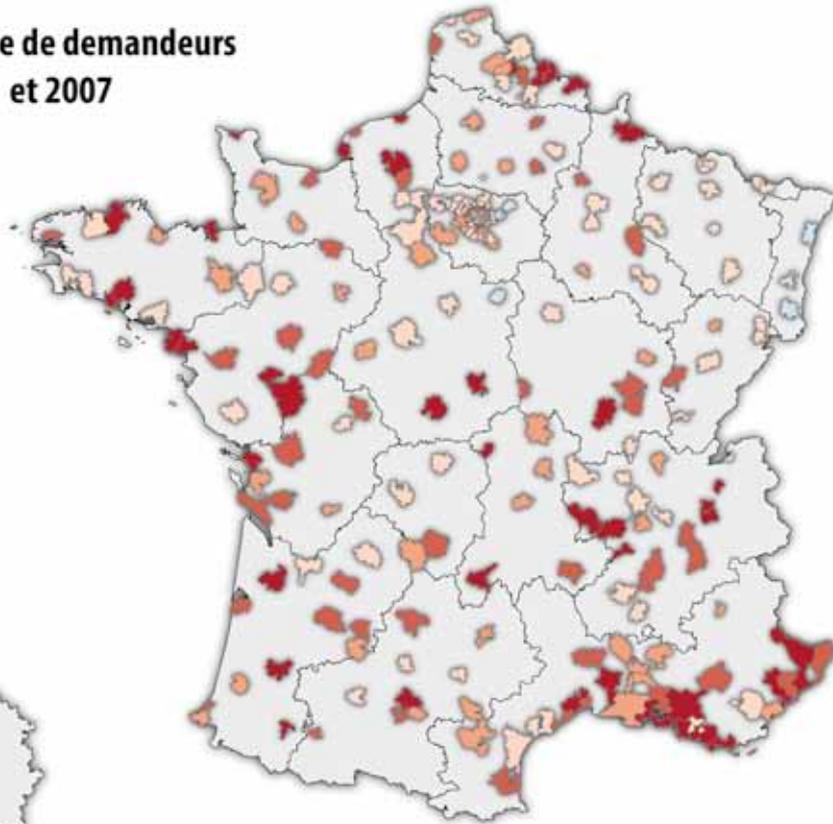
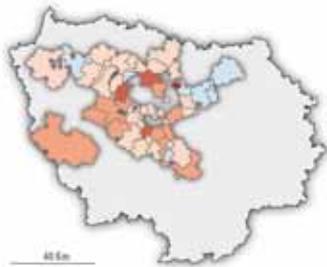
Effectivement, il peut être observé de manière très factuelle que :

- les dix agglomérations les plus frappées par la crise en termes de chômage ont été la Communauté d'Annemasse (+ 85,7 %), l'Intercommunale de la Réunion Est (+ 73,8 %), la Communauté Marne et Gondoire (+ 69,9 %), le Territoire de la Côte Ouest à la Réunion (+ 67,7 %), la Riviera Française (+ 67,4 %), CIVIS (+ 67,2 %), les communautés de Bourg-en-Bresse (+ 66,8 %), Tulle (+ 66,2 %), du Bocage Bressuirais (+ 65,1 %) et le SAN Val d'Europe (+ 66,3 %) et qu'aucune agglomération du Nord et du grand Est français, à l'exception de celles du Soissonnais et du Pays de Laon, ne fait partie des agglomérations les plus touchées (le dernier quintile sur notre carte) ;
- les dix agglomérations ayant subi les dommages les moins intenses sont les communautés Pays Nord Martinique (+ 15,1 %), Sud Basse-Terre (+ 15,2 %), Charleville Mézières (+ 20,3 %), Centre de la Martinique (+ 20,4 %), Chaumont (+ 21,1 %), Lorient (+ 22,9 %), Calais (+ 23,5 %), Val de France (+ 24,6 %), Épinal (+ 24,8 %) et Cherbourg (+ 17,5 %) et qu'une part très importante d'agglomérations du Nord et de l'Est de la France figurent parmi les agglomérations les moins affectées (le premier quintile sur notre carte) ;
- en moyenne, ce sont bien les agglomérations des régions Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Alsace et Nord-Pas-de-Calais, derrière celles de Martinique et de Guadeloupe, qui ont le moins subi les effets déstabilisateurs de la « Grande récession » sur leur marché du travail ;
- a contrario, ce sont les régions Aquitaine, Rhône-Alpes, Centre, Limousin et de la Réunion qui ont le plus subi la plongée en récession.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2001 et 2007

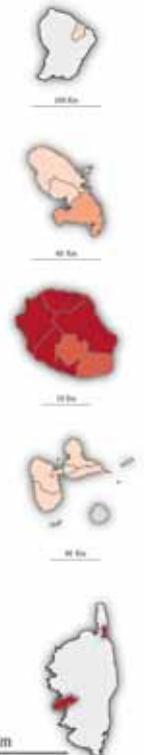
En % :

-  de 0,1 à 88,3
-  de -16,6 à 0
-  de -20,3 à -16,7
-  de -25,3 à -20,4
-  de -39,3 à -25,4
-  données non disponibles



Source : INSEE - Statistiques du marché du travail

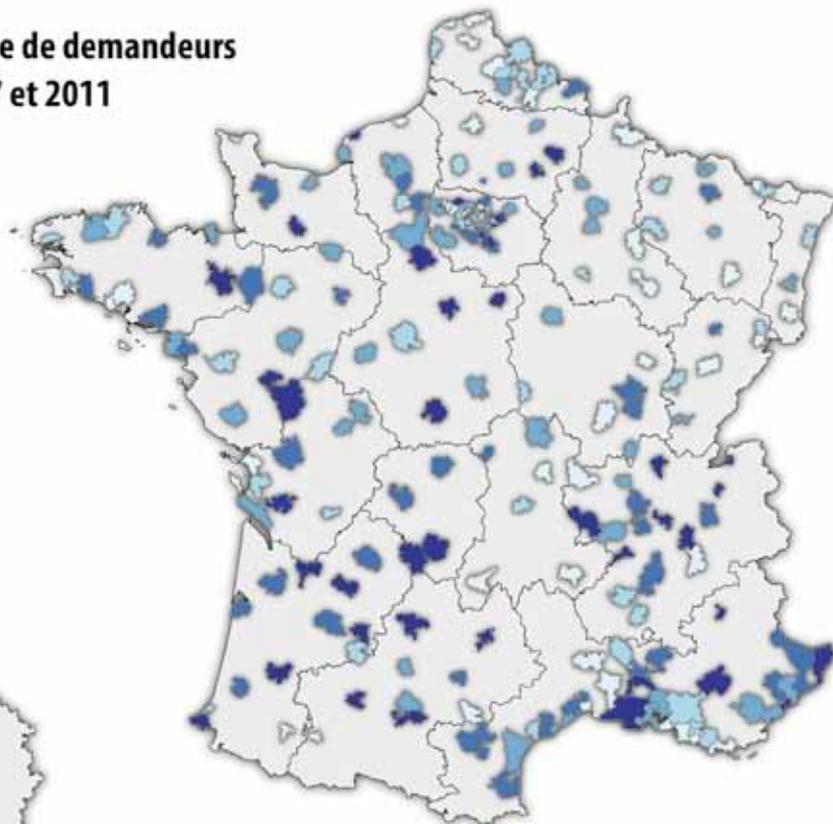
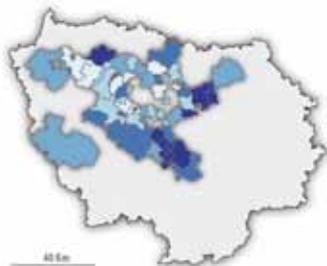
200 Km



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2007 et 2011

En % :

-  de 50,4 à 85,7
-  de 43,6 à 50,3
-  de 38,6 à 43,5
-  de 32,9 à 38,5
-  de 15,1 à 32,8
-  données non disponibles



Source : INSEE - Statistiques du marché du travail

200 Km



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (DEFM DE CATÉGORIE A) À L'ÉCHELLE DES AGGLOMÉRATIONS REGROUPÉES PAR RÉGION ENTRE 2008 ET 2013 (EN %)

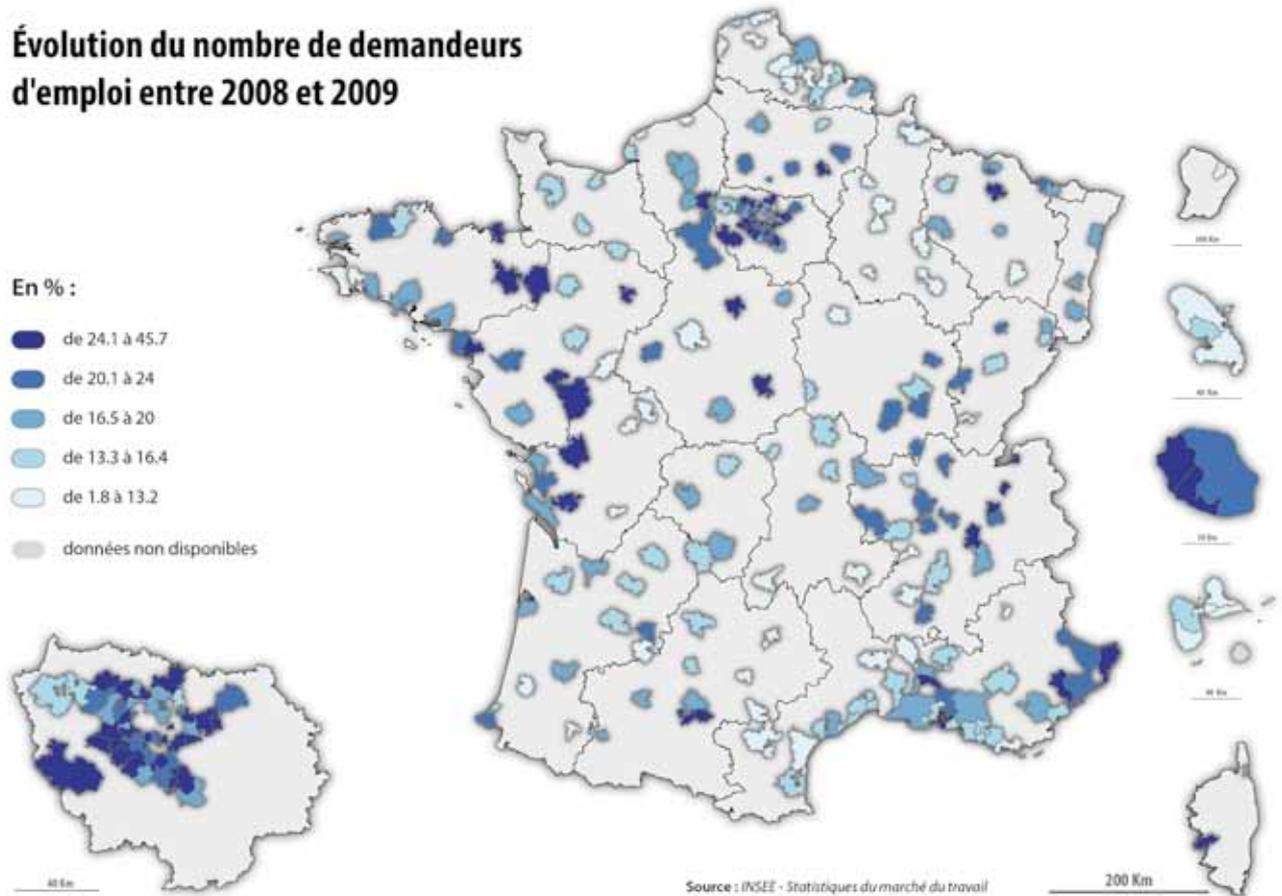
LES AGGLOMÉRATIONS DE...	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2007-2011
Martinique	1,8 %	12,7 %	1,9 %	3,6 %	21,0 %
Guadeloupe	3,5 %	10,9 %	3,8 %	6,3 %	26,7 %
Champagne-Ardenne	10,8 %	8,8 %	2,0 %	7,1 %	31,7 %
Franche-Comté	16,7 %	16,3 %	- 3,0 %	1,4 %	33,5 %
Alsace	8,6 %	19,0 %	1,1 %	2,7 %	34,1 %
Nord-Pas-de-Calais	9,9 %	14,1 %	4,4 %	2,9 %	34,8 %
Auvergne	12,9 %	15,5 %	- 0,8 %	4,4 %	35,1 %
Bourgogne	9,7 %	20,2 %	0,5 %	3,7 %	37,4 %
Guyane	6,6 %	11,8 %	13,1 %	2,2 %	37,8 %
Lorraine	10,2 %	19,4 %	2,9 %	2,3 %	38,5 %
Île-de-France	4,1 %	22,3 %	3,5 %	5,1 %	38,6 %
Basse-Normandie	15,2 %	14,0 %	2,1 %	3,4 %	38,6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,6 %	17,8 %	5,1 %	6,4 %	39,0 %
Corse	- 0,2 %	24,1 %	7,4 %	4,5 %	39,0 %
Poitou-Charentes	13,0 %	17,7 %	- 0,1 %	5,1 %	39,6 %
Picardie	7,3 %	20,0 %	3,6 %	5,0 %	40,0 %
Bretagne	10,0 %	20,0 %	- 0,1 %	6,2 %	40,2 %
Pays-de-la-Loire	12,7 %	21,4 %	- 1,2 %	4,0 %	40,6 %
Languedoc-Roussillon	8,8 %	14,6 %	4,2 %	8,1 %	40,6 %
Haute-Normandie	13,8 %	15,5 %	3,2 %	5,0 %	42,5 %
Midi-Pyrénées	9,7 %	16,5 %	4,1 %	7,5 %	43,0 %
Aquitaine	9,7 %	15,3 %	5,2 %	8,5 %	44,4 %
Rhône-Alpes	15,1 %	21,2 %	0,0 %	4,5 %	45,7 %
Centre	12,4 %	21,5 %	2,6 %	5,1 %	47,4 %
Limousin	14,4 %	16,3 %	4,9 %	9,0 %	52,0 %
La Réunion	13,1 %	24,0 %	11,9 %	5,3 %	65,3 %

Source : D'après Insee – Statistiques du marché du travail

Note : Classées par ordre croissant de l'évolution des DEFM entre 2007 et 2011

La cartographie des impacts du choc récessif de 2008, si elle est encore plus éloquente, révèle sensiblement la même tendance, à ceci près que les agglomérations les plus pénalisées apparaissent plus encore concentrées en Île-de-France, sur le pourtour intérieur du littoral atlantique (partant de l'agglomération de Saint-Malo au Nord jusqu'à celle de Saintes plus au Sud), en Rhône-Alpes et Sud Bourgogne et dans l'extrême quart Sud-Est (avec les agglomérations de la Riviera et Dracénoise notamment).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2008 et 2009



L'interprétation de ces résultats n'est pas aisée, les analyses complémentaires révélant que :

- il n'y a aucune relation entre la trajectoire du chômage durant la période antérieure à la crise (2001- 2007) et la période 2007- 2011. En d'autres termes, et contrairement aux observations au sujet de l'emploi, aucun effet d'inertie ou de blocage ne semble avoir joué. Ce qui pourrait constituer une bonne nouvelle pour les territoires englués dans un chômage structurel, signifiant qu'ils ne constituent pas (ou plus) nécessairement la cible privilégiée des retournements conjoncturels ;
- une explication beaucoup plus pessimiste se fonderait sur l'idée que cette relative préservation des territoires historiquement les plus affectés par le chômage serait liée au fait qu'ils avaient d'ores et déjà atteint un « pic » en la matière et auraient été pour ce motif moins affectés par sa progression durant la crise. Là encore, les faits sont têtus. L'absence de relation entre l'intensité du chômage observée en début de période – appréhendée à partir du calcul d'un taux de chômage évalué sur la base des données relatives au nombre de chômeurs et d'actifs recensés par l'Insee dans son recensement de la population – et la progression des demandeurs d'emploi durant la crise, invalide ce type d'interprétation ;
- ils ne semblent pas non plus être le produit d'un biais statistique lié à la prise en considération dans les calculs des seuls demandeurs d'emploi (DEFM) de catégorie A. Leur répartition géographiquement très différenciée à l'échelle des agglomérations³¹ aurait effectivement pu expliquer ces tendances plutôt contre intuitives. Or une analyse de corrélation entre le poids des DEFM de catégorie A et leur progression entre 2007 et 2011 suggère qu'il n'en est rien³².

31. Si en 2011, en moyenne, le poids des DEFM de catégorie A dans l'ensemble des DEFM s'élève à 68,1 % en France et à 70,4 % à l'échelle des agglomérations, il oscille entre 51,4 % a minima dans la Communauté du Bocage du Bressuirais et a maxima à 90,5 % dans la Communauté du Sud Basse terre.

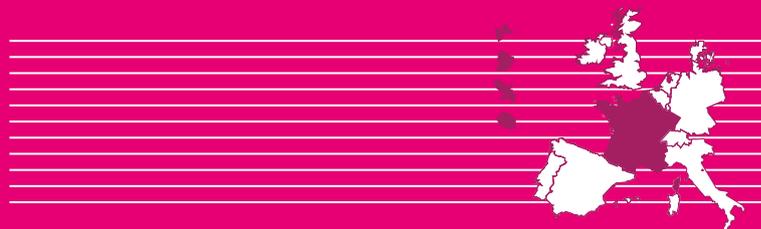
32. Par exemple, les agglomérations caractérisées par un faible poids de DEFM de catégorie A auraient pu être statistiquement avantagées.

33. Portant notamment sur toutes les catégories de DEFM mais aussi et surtout des dates plus récentes. Ce que ne permet pas de réaliser le système statique dans son état actuel.

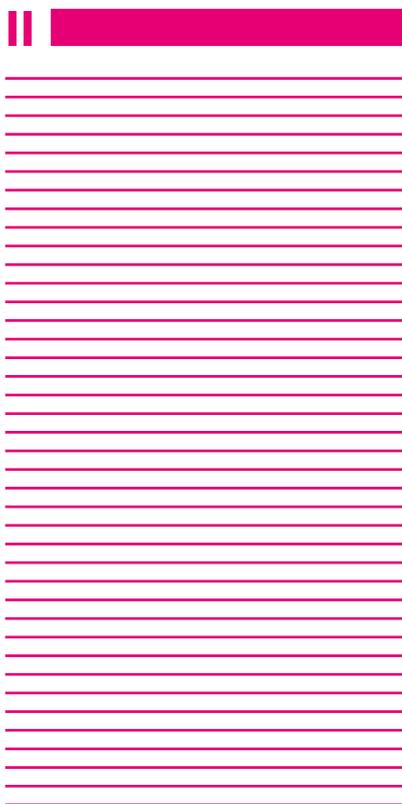
Le comportement des marchés du travail des agglomérations semble régi par une multitude de facteurs combinés, de déterminants pourrait-on dire, que ne permet pas d'appréhender l'approche résolument synthétique et globale développée dans le cadre de cette étude. La conduite d'investigations complémentaires, plus ciblées et approfondies, notamment sur la base de données plus complètes³³, apparaît à cet égard indispensable pour pouvoir non seulement comprendre les déterminants de la dynamique du chômage à l'échelle des agglomérations depuis l'entrée en vigueur de la « Grande récession », mais aussi en dresser une typologie pertinente.

PARTIE II

AUTONOMIE, ANCRAGE ET INSTABILITÉ DES TISSUS PRODUCTIFS DES AGGLOMÉRATIONS



AUTONOMIE, ANCRAGE ET INSTABILITÉ DES TISSUS PRODUCTIFS DES AGGLOMÉRATIONS



Le présent chapitre est consacré à l'analyse du tissu productif des agglomérations et de leurs forces les plus concurrentielles sous l'angle :

- du **degré d'autonomie** de leurs établissements vis-à-vis de l'extérieur appréhendé au regard de leur niveau d'affiliation à un siège situé en dehors de leur agglomération d'implantation ;
- du **degré d'ancrage territorial** de leurs établissements appréhendé à l'aune de leur durée d'implantation au sein des agglomérations ;
- du **degré de mobilité** de leurs établissements évalué à partir du flux des implantations et délocalisations.

DÉFINITION

un **établissement** est une unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de **siège social** (société).

Les **établissements concurrentiels** évoqués tout au long de ce chapitre appartiennent au champ de la sphère non présentielle telle que définie par l'Insee (c'est-à-dire dont l'activité est principalement dédiée à la production de biens et de services vendus à l'extérieur du territoire) et comptent plus de 50 salariés.

II. I L'AUTONOMIE PRODUCTIVE DES AGGLOMÉRATIONS

a. Le degré d'autonomie des tissus productifs

Un degré d'autonomie des tissus productifs plutôt élevé

En 2013, les agglomérations françaises comptaient un peu plus de 2,2 millions d'établissements. Parmi ces établissements, environ 260 000 ont leur siège social situé en dehors de leur agglomération d'implantation, soit 11,8 %, dont 4,4 % au sein de leur région d'appartenance et 5 % en Île-de-France. À l'inverse, les sièges sociaux de près de 2 millions d'établissements se situent dans la même agglomération. Les tissus productifs des agglomérations restent ainsi très majoritairement autonomes.

S'il n'existe pas de relation stricte entre la taille des agglomérations et le degré d'autonomie de leurs établissements (les tissus productifs des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants apparaissent plus autonomes que ceux des agglomérations de 200 000 à 400 000 habitants), il est toutefois possible de noter que les agglomérations de plus de 400 000 habitants présentent les plus faibles ratios d'établissements dépendants d'un siège situé à l'extérieur.

Si le sens de la relation est similaire lorsque l'on observe le poids des établissements dépendants d'un siège situé à l'extérieur de l'agglomération, mais localisé dans sa région d'appartenance, celui-ci tend plutôt à s'inverser lorsque l'on observe leur degré de dépendance à des sièges situés en Île-de-France. Ce sont en effet les plus grandes agglomérations (communautés et métropoles de plus de 200 000 habitants) qui présentent les ratios d'établissements dont le siège est situé en dehors de l'agglomération et en Île-de-France les plus significatifs.



Ces résultats font écho à l'analyse produite par Pierre Veltz dans son ouvrage « Paris, France, Monde³⁷ » sur l'organisation économico-spatiale de la France en forme de fractales³⁸ ; modèle d'organisation spatiale dans lequel Paris entretient des relations préférentielles avec les grandes métropoles régionales qui elles-mêmes entretiennent des relations privilégiées avec leur hinterland régional...

DEGRÉ D'AUTONOMIE PRODUCTIVE DES AGGLOMÉRATIONS À LA LECTURE DU POIDS DES ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST SITUÉ EN DEHORS DE LEUR PÉRIMÈTRE (2013)

	% D'ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION	% D'ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION ET DANS LA RÉGION	% D'ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION ET EN ÎLE-DE-FRANCE
Ensemble agglomérations	11,8 %	4,4 %	5,0 %
SAN	14,9 %	8,2 %	7,1 %
Communautés d'agglomération	11,8 %	5,0 %	4,9 %
Communautés urbaines	14,7 %	4,1 %	5,7 %
Métropoles	11,0 %	2,2 %	5,1 %
Moins de 100 000 habitants	12,6 %	5,4 %	4,4 %
De 100 000 à 200 000 habitants	11,6 %	5,1 %	5,0 %
De 200 000 à 400 000 habitants	12,2 %	4,2 %	5,7 %
Plus de 400 000 habitants	10,7 %	2,6 %	5,1 %

Source : Insee – REE/SIRENE

C'est au total plus d'un tiers (37,7 %) des établissements dont le siège est situé en dehors de son agglomération d'implantation qui dépend d'un siège localisé dans la région d'appartenance de l'agglomération et 42,7 % d'un siège localisé en Île-de-France. Outre l'influence francilienne, ces résultats reflètent en creux le **faible degré d'interdépendance économique des régions françaises** (hors Île-de-France).

PART DES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDANTS DE L'EXTÉRIEUR DONT LE SIÈGE EST SITUÉ DANS LA RÉGION D'APPARTENANCE DE L'AGGLOMÉRATION ET EN ÎLE-DE-FRANCE (2013)

	PART DES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDANTS DE L'EXTÉRIEUR DONT LE SIÈGE EST SITUÉ DANS LA RÉGION D'APPARTENANCE DE L'AGGLOMÉRATION	PART DES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDANTS DE L'EXTÉRIEUR DONT LE SIÈGE EST SITUÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
Ensemble agglomérations	37,3 %	42,7 %
SAN	54,7 %	47,7 %
Communautés d'agglomération	42,5 %	41,8 %
Communautés urbaines	28,0 %	38,9 %
Métropoles	20,0 %	46,6 %
Moins de 100 000 habitants	42,5 %	34,9 %
De 100 000 à 200 000 habitants	44,2 %	43,3 %
De 200 000 à 400 000 habitants	34,9 %	46,5 %
Plus de 400 000 habitants	23,9 %	47,8 %

Source : Insee – REE/SIRENE

37. « Paris, France, Monde », Pierre Veltz, Éditions de l'Aube, 2013.

38. Le terme de fractale permet de décrire des objets, ici les territoires, dont la structure est invariante en dépit du changement d'échelle.

Quand le degré d'autonomie des tissus productifs dépend de la proximité à l'Île-de-France

En moyenne, les agglomérations disposant des tissus productifs les moins autonomes se situent en Picardie, en Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Bourgogne et dans le Centre, c'est-à-dire localisées en périphérie immédiate de la région Île-de-France. Le degré d'autonomie des tissus productifs des agglomérations décroît en fonction de leur dépendance à l'Île-de-France³⁹, facteur largement favorisé par la proximité géographique (cf. le poids supérieurement élevé des sièges d'établissement localisés en Île-de-France pour les régions limitrophes à l'espace francilien).

À contrario, les tissus productifs des agglomérations qui apparaissent en moyenne comme les plus autonomes sont localisés en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Corse, Réunion, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, régions les plus éloignées de l'Île-de-France et disposant des plus faibles ratios d'établissements dépendants d'un siège francilien.

DEGRÉ MOYEN D'AUTONOMIE PRODUCTIVE DES AGGLOMÉRATIONS REGROUPÉES PAR RÉGION À LA LECTURE DU POIDS DES ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST SITUÉ EN DEHORS DE LEUR PÉRIMÈTRE (2013)

	% DES ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DES AGGLOMÉRATIONS	% D'ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DES AGGLOMÉRATIONS ET DANS LA RÉGION	% D'ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DES AGGLOMÉRATIONS ET EN ÎLE-DE-FRANCE
Martinique	5,8 %	2,3 %	1,4 %
Guadeloupe	6,1 %	2,6 %	1,1 %
Guyane	6,5 %	0,4 %	1,6 %
Corse	6,7 %	3,1 %	2,1 %
La Réunion	6,7 %	4,7 %	1,0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,6 %	3,3 %	3,3 %
Languedoc-Roussillon	10,3 %	2,9 %	3,4 %
Île-de-France	10,7 %	7,8 %	7,8 %
Alsace	11,7 %	2,8 %	5,1 %
Rhône-Alpes	11,8 %	4,9 %	4,1 %
Nord-Pas-de-Calais	12,3 %	4,2 %	4,9 %
Aquitaine	12,5 %	3,6 %	4,8 %
Midi-Pyrénées	12,6 %	3,2 %	5,0 %
Auvergne	13,8 %	3,4 %	4,9 %
Poitou-Charentes	13,8 %	3,8 %	4,6 %
Bretagne	13,9 %	5,0 %	4,9 %
Pays-de-la-Loire	14,3 %	3,9 %	5,7 %
Haute-Normandie	14,6 %	2,8 %	6,9 %
Limousin	14,7 %	2,4 %	5,3 %
Franche-Comté	14,7 %	3,5 %	5,0 %
Lorraine	15,0 %	4,6 %	5,7 %
Centre	15,3 %	3,2 %	6,9 %
Bourgogne	15,4 %	3,3 %	5,6 %
Basse-Normandie	15,7 %	3,6 %	6,0 %
Champagne-Ardenne	15,8 %	3,1 %	6,6 %
Picardie	16,5 %	3,7 %	7,0 %
Ensemble agglomérations	11,8 %	4,4 %	5,0 %

Source : Insee – REE/SIRENE

Note : En gras, les valeurs supérieures à la moyenne de l'ensemble des agglomérations et classement établi par ordre croissant du % des établissements dont le siège est en dehors de l'agglomération.

39. Le coefficient de détermination observé entre le poids moyen des établissements dont le siège est situé à l'extérieur de l'agglomération regroupé par région et celui des établissements dont le siège est situé en Île-de-France, révélateur d'une relation croissante entre ces deux variables, est de 0,92 (calcul réalisé hors région Île-de-France). Relation qui signifie que plus le poids des établissements affiliés à un siège localisé en Île-de-France est important, plus le niveau de dépendance des tissus productifs des agglomérations vis-à-vis de l'extérieur est élevé et inversement...



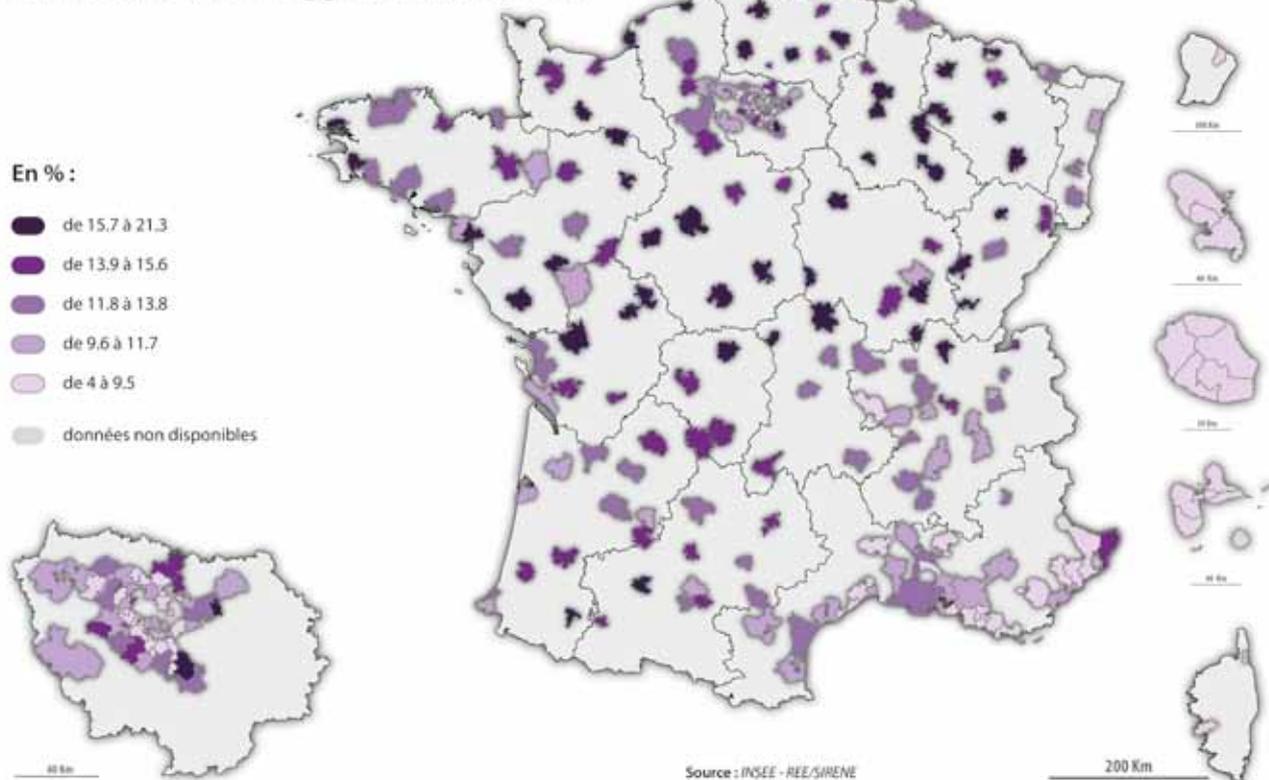
La cartographie de l'autonomie des tissus productifs des agglomérations confirme largement l'influence de l'Île-de-France. Une vaste couronne se dessine en périphérie francilienne marquée par une forte densité en agglomérations se caractérisant par une forte proportion d'établissements dépendants d'un siège situé en dehors de son agglomération d'implantation. A contrario, le Sud de la France, plus particulièrement le Sud-Est, présente des agglomérations largement plus autonomes.

LISTE DES AGGLOMÉRATIONS DONT LES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDENT LE PLUS ET LE MOINS DE SIÈGES LOCALISÉS EN ÎLE-DE-FRANCE (HORS AGGLOMÉRATIONS FRANCILIENNES)

AGGLOMÉRATIONS DONT LES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDENT LE PLUS D'UN SIÈGE LOCALISÉ EN ÎLE-DE-FRANCE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN ÎLE-DE-FRANCE	PART DES ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION ET LOCALISÉ EN ÎLE-DE-FRANCE	AGGLOMÉRATIONS DONT LES ÉTABLISSEMENTS DÉPENDENT LE MOINS DE SIÈGES LOCALISÉS EN ÎLE-DE-FRANCE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN ÎLE-DE-FRANCE	PART DES ÉTABLISSEMENTS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION ET LOCALISÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
Région de Compiègne	349	7,7 %	Rhône Alpilles Durance	69	1,6 %
Grand Nancy	1 169	7,6 %	Loire Forez	70	1,6 %
Grand Poitiers	582	7,6 %	Sud Sainte Baume	101	1,5 %
Grand Troyes	566	7,5 %	Nord de la Réunion	207	1,5 %
Orléans Val de Loire	1 145	7,5 %	Ventoux-Comtat-Venaissin	79	1,4 %
Nevers	270	7,4 %	Pays Nord Martinique	91	1,3 %
CA Havraise	755	7,4 %	Sud Basse-Terre	70	1,0 %
Pays de Laon	147	7,4 %	Espace Sud de la Martinique	107	1,0 %
Amiens Métropole	640	7,4 %	Territoire de la Côte Ouest	143	1,0 %
Castelroussine	292	7,3 %	Nord Grande Terre	41	0,9 %
Le Mans Métropole	774	7,2 %	Villes Solidaires (La Réunion)	85	0,8 %
Métropole Rouen Normandie	1 777	7,1 %	La Riviera du Levant	54	0,7 %
Calais	312	7,1 %	Réunion Est	42	0,7 %
Creilloise	206	7,1 %	Nord Basse-Terre	34	0,5 %
Tour(s)Plus	1 194	7,1 %	Sud (La Réunion)	28	0,5 %

Source : Insee – REE/SIRENE

Part des établissements dont le siège est situé en dehors de l'agglomération (2013)



b. Des tissus productifs concurrentiels beaucoup moins autonomes

L'analyse du degré d'autonomie des tissus productifs des agglomérations circonscrite à leurs seuls établissements « concurrentiels », dont le nombre s'élève à presque 14 600 unités, indique que 40,3 % d'entre eux disposent de leur siège en dehors de leur agglomération d'implantation, dont 8,7 % dans le reste de leur région d'appartenance et 24,6 % en Île-de-France. **Les tissus productifs concurrentiels des agglomérations apparaissent donc beaucoup moins autonomes qu'en moyenne.**

Là encore, mais dans des proportions nettement plus significatives, le degré d'autonomie des tissus productifs concurrentiels tend plutôt à augmenter avec la taille des agglomérations ainsi que leur dépendance à l'Île-de-France. En effet, **près d'un tiers des établissements concurrentiels des métropoles ou des agglomérations de plus de 400 000 habitants dépendent d'un siège situé en Île-de-France...**



DEGRÉ D'AUTONOMIE PRODUCTIVE DES AGGLOMÉRATIONS À LA LECTURE DU POIDS DES ÉTABLISSEMENTS « CONCURRENTIELS » DONT LE SIÈGE EST SITUÉ EN DEHORS DE LEUR PÉRIMÈTRE (2013)

	% DES ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION	% DES ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION ET DANS LA RÉGION	% D'ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION ET EN ÎLE-DE-FRANCE
Ensemble agglomérations	59,7 %	8,7 %	24,6 %
SAN	43,4 %	22,6 %	35,8 %
Communautés d'agglomération	62,3 %	10,9 %	22,2 %
Communautés urbaines	52,2 %	4,3 %	26,6 %
Métropoles	54,0 %	3,3 %	30,7 %
Moins de 100 000 habitants	62,6 %	8,2 %	20,7 %
De 100 000 à 200 000 habitants	61,7 %	13,5 %	22,3 %
De 200 000 à 400 000 habitants	60,4 %	7,5 %	23,6 %
Plus de 400 000 habitants	54,8 %	5,1 %	30,8 %

Source : Insee – REE/SIRENE

Au global, il n'y a qu'un peu moins de 15 % des établissements des secteurs « concurrentiels » qui ont leur siège en dehors de leur agglomération d'implantation situé dans leur région d'appartenance (contre 37,3 % en moyenne) et 41,2 % qui ont leur siège en Île-de-France (contre 42,7 % en moyenne).

PART DES ÉTABLISSEMENTS « CONCURRENTIELS » DÉPENDANTS DE L'EXTÉRIEUR DONT LE SIÈGE EST SITUÉ DANS LA RÉGION D'APPARTENANCE DE L'AGGLOMÉRATION ET EN ÎLE-DE-FRANCE (2013)

	PART DES ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DÉPENDANTS DE L'EXTÉRIEUR DONT LE SIÈGE EST SITUÉ DANS LA RÉGION D'APPARTENANCE DE L'AGGLOMÉRATION	PART DES ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DÉPENDANTS DE L'EXTÉRIEUR DONT LE SIÈGE EST SITUÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
Ensemble agglomérations	14,6 %	41,2 %
SAN	52,2 %	82,6 %
Communautés d'agglomération	17,5 %	35,6 %
Communautés urbaines	8,2 %	50,9 %
Métropoles	6,1 %	56,9 %
Moins de 100 000 habitants	13,0 %	33,2 %
De 100 000 à 200 000 habitants	21,9 %	36,1 %
De 200 000 à 400 000 habitants	12,4 %	39,1 %
Plus de 400 000 habitants	9,4 %	56,2 %

Source : Insee – REE/SIRENE

Les agglomérations des régions Centre, Picardie et Haute-Normandie apparaissent, avec les régions Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine comme celles disposant des tissus productifs concurrentiels les plus autonomes. À l'opposé, les agglomérations de Martinique, La Réunion, Guadeloupe, Guyane et Alsace présentent les tissus productifs concurrentiels les moins autonomes, ce en dépit d'une relative indépendance vis-à-vis de l'Île-de-France.

Contrairement à ce que l'on peut observer pour les tissus productifs tous secteurs confondus, le degré d'autonomie des tissus productifs concurrentiels est inversement corrélé à leur dépendance à des sièges franciliens. En d'autres termes, plus la part d'établissements concurrentiels dépendants d'un siège situé en Île-de-France est importante, plus le degré d'autonomie des tissus productifs concurrentiels est élevé (coefficient de détermination de 0,79, hors Île-de-France). Cela montre que **la question du lien siège/établissement des secteurs d'activité concurrentiels répond à des logiques radicalement différentes de celles qui s'observent tous secteurs confondus et reste beaucoup moins dépendante de la distance géographique, notamment à l'Île-de-France.**

DEGRÉ MOYEN D'AUTONOMIE PRODUCTIVE DES AGGLOMÉRATIONS REGROUPÉES PAR RÉGION À LA LECTURE DU POIDS DES ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DONT LE SIÈGE EST SITUÉ EN DEHORS DE LEUR PÉRIMÈTRE (2013)

	% DES ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DES AGGLOMÉRATIONS	% D'ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DE LEUR AGGLOMÉRATION ET DANS LA RÉGION	% D'ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS DONT LE SIÈGE EST EN DEHORS DES LEUR AGGLOMÉRATION ET EN ÎLE-DE-FRANCE
Centre	47,3 %	3,1 %	34,0 %
Midi-Pyrénées	51,4 %	2,0 %	31,5 %
Picardie	51,7 %	1,9 %	29,7 %
Haute-Normandie	52,4 %	3,4 %	32,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52,6 %	8,1 %	27,1 %
Aquitaine	54,3 %	1,8 %	29,4 %
Languedoc-Roussillon	54,5 %	4,5 %	23,4 %
Bretagne	56,7 %	8,7 %	23,6 %
Basse-Normandie	56,7 %	4,6 %	24,0 %
Pays-de-la-Loire	56,7 %	4,8 %	23,7 %
Lorraine	56,8 %	2,7 %	27,2 %
Limousin	57,1 %	3,0 %	18,8 %
Bourgogne	57,4 %	2,3 %	21,7 %
Franche-Comté	57,7 %	3,7 %	26,0 %
Poitou-Charentes	57,9 %	3,9 %	22,5 %
Corse	59,1 %	9,1 %	27,3 %
Champagne-Ardenne	59,7 %	4,6 %	22,5 %
Nord-Pas-de-Calais	59,8 %	3,3 %	23,9 %
Auvergne	60,1 %	3,3 %	22,2 %
Rhône-Alpes	60,9 %	7,8 %	23,0 %
Alsace	63,2 %	1,5 %	24,0 %
Île-de-France	68,3 %	22,0 %	22,0 %
Guyane	70,6 %	5,9 %	23,5 %
Guadeloupe	77,1 %	0,0 %	14,3 %
La Réunion	84,7 %	6,1 %	8,2 %
Martinique	85,2 %	1,6 %	9,8 %
Ensemble agglomérations	59,7 %	8,7 %	24,6 %

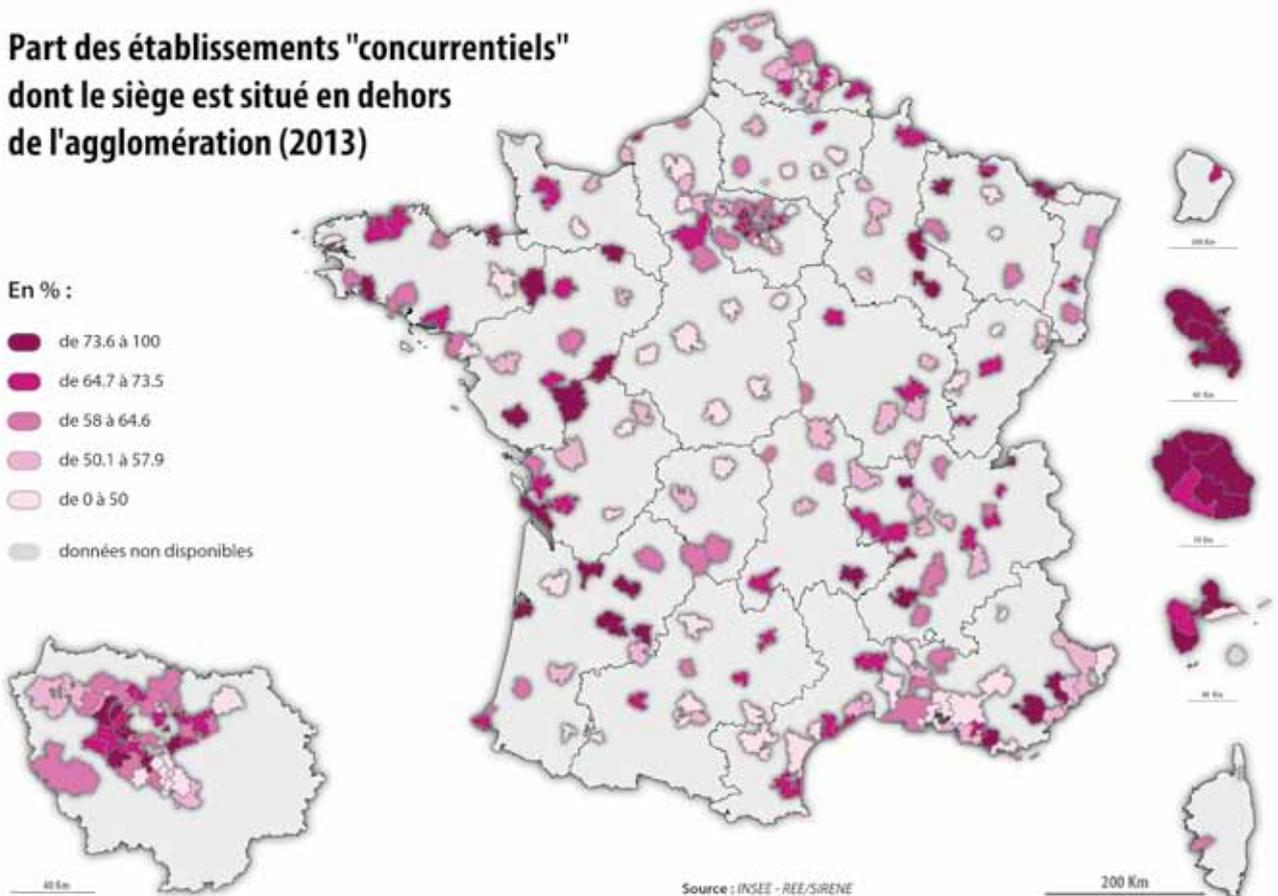
Source : Insee – REE/SIRENE

Note : En gras les valeurs supérieures à la moyenne de l'ensemble des agglomérations et classement établi par ordre croissant du % des établissements dont le siège est en dehors de l'agglomération.



Pour ce motif, la cartographie du degré d'autonomie des tissus productifs concurrentiels des agglomérations apparaît beaucoup moins régulière et laisse transparaître des zones géographiques spécifiques. L'Ouest productif, dans sa partie ligérienne et périphérique, le Nord de l'Aquitaine, une partie du sillon rhodanien, le Sud-Est de Champagne-Ardenne, le Nord Lorrain et l'Ouest francilien présentent d'importantes densités en agglomérations dotées d'un tissu productif concurrentiel faiblement autonome. A contrario, une large partie du grand bassin parisien (particulièrement en région Centre), de la diagonale aride et le pourtour méditerranéen affichent d'importantes densités en agglomérations dotées des tissus productifs concurrentiels parmi les plus autonomes.

Part des établissements "concurrentiels" dont le siège est situé en dehors de l'agglomération (2013)



Pourquoi est-il intéressant d'observer le degré d'autonomie des tissus productifs des agglomérations ? Pour deux raisons principales : il est fréquemment avancé que l'autonomie des tissus productifs locaux va de pair avec un ancrage territorial fort des entreprises qui réduit les risques de délocalisation. Qu'en est-il réellement à l'échelle des agglomérations françaises ?

II. 2 LE DEGRÉ D'ANCRAGE TERRITORIAL DES ÉTABLISSEMENTS AU SEIN DES AGGLOMÉRATIONS

Le degré d'ancrage territorial des établissements et des établissements concurrentiels au sein des agglomérations peut être appréhendé à partir de leur durée d'implantation. Dans cette logique, une proportion élevée d'établissements implantés depuis moins de 2 ans sera révélatrice d'un faible ancrage territorial du tissu productif. Inversement, une proportion importante d'établissements implantés depuis plus de 10 ans sera symptomatique d'un ancrage territorial élevé.

Un ancrage territorial des établissements moins élevé dans les agglomérations que dans le reste du pays

Le degré d'ancrage territorial des établissements au sein des agglomérations apparaît sensiblement moins élevé que dans le reste de la France du fait d'une surreprésentation des établissements implantés depuis moins de 2 ans et d'une sous-représentation des établissements implantés depuis plus de 10 ans.

Le degré d'ancrage des établissements concurrentiels est en revanche beaucoup plus élevé : seuls 10,5 % de ce type d'établissements sont implantés depuis moins de 2 ans dans les agglomérations contre 47,7 % depuis plus de 10 ans. Ce degré d'ancrage reste cependant moins important à l'échelle des agglomérations que dans le reste du territoire national.

Le degré d'ancrage des établissements et des établissements concurrentiels tend à diminuer en moyenne avec la taille des agglomérations. Effectivement, si la proportion d'établissements implantés depuis moins de 2 ans augmente avec leur taille, celle des établissements implantés depuis plus de 10 ans tend, quant à elle, à diminuer sensiblement.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SUIVANT LA DURÉE DE LEUR IMPLANTATION EN 2013 (EN %)

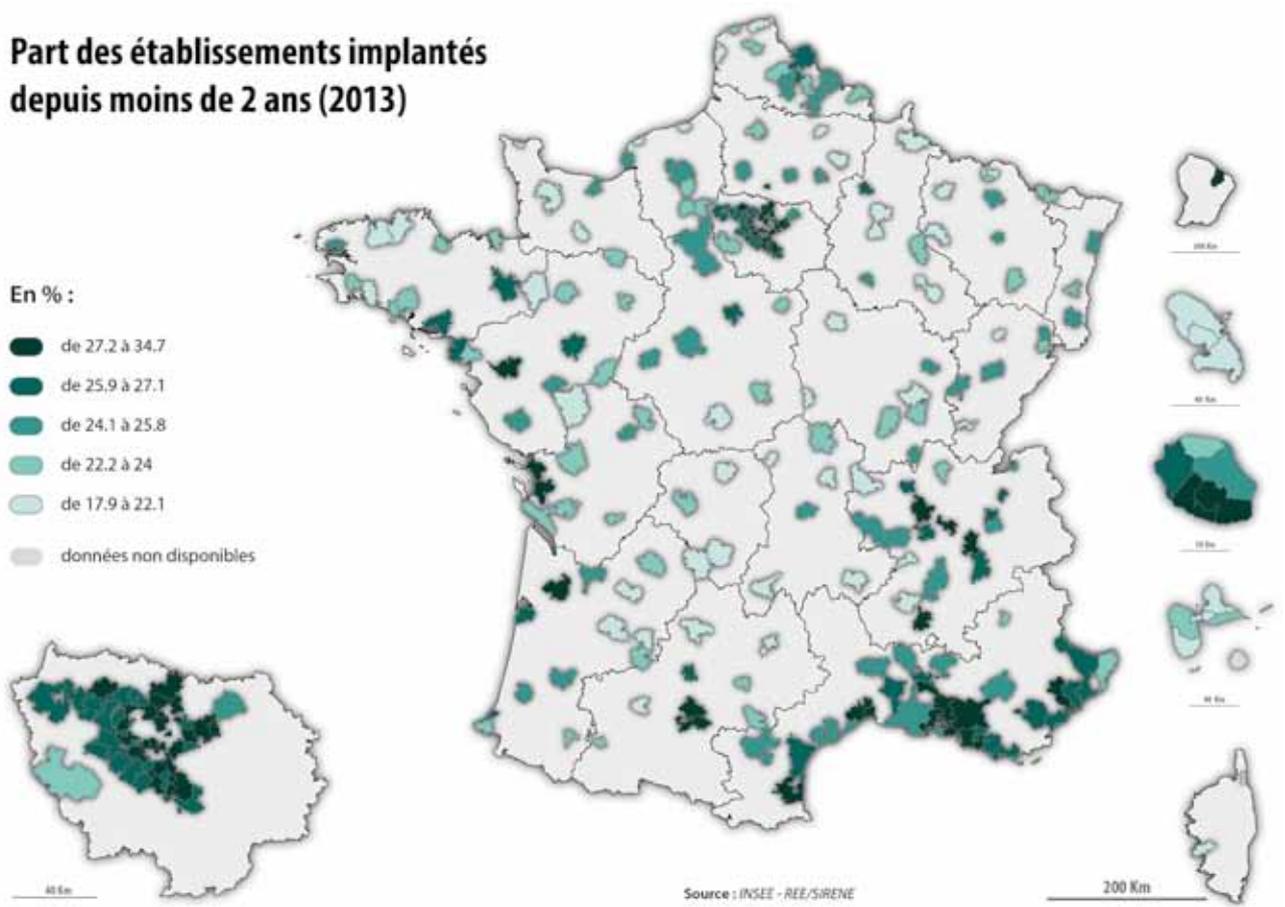
	ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS				ÉTABLISSEMENTS CONCURRENTIELS			
	0 À 2 ANS	2 À 5 ANS	5 À 10 ANS	+ DE 10 ANS	0 À 2 ANS	2 À 5 ANS	5 À 10 ANS	+ DE 10 ANS
Ensemble agglomérations	25,8 %	25,9 %	20,8 %	27,6 %	10,5 %	16,8 %	25,1 %	47,7 %
France hors agglomération	24,5 %	25,5 %	20,6 %	29,3 %	8,4 %	14,4 %	19,5 %	57,7 %
France	25,1 %	25,7 %	20,7 %	28,4 %	9,6 %	15,8 %	22,8 %	51,9 %
SAN	30,1 %	28,6 %	19,9 %	21,4 %	7,5 %	17,0 %	22,6 %	52,8 %
Communautés d'agglomération	25,3 %	25,7 %	20,9 %	28,1 %	10,2 %	16,4 %	24,5 %	48,8 %
Communautés urbaines	24,4 %	25,4 %	21,1 %	29,2 %	9,0 %	16,3 %	25,2 %	49,5 %
Métropoles	27,5 %	26,5 %	20,4 %	25,6 %	11,4 %	17,9 %	26,7 %	44,0 %
Moins de 100 000 habitants	24,2 %	25,1 %	21,1 %	29,6 %	7,7 %	13,3 %	21,1 %	57,9 %
De 100 000 à 200 000 habitants	25,3 %	25,8 %	21,0 %	27,9 %	10,8 %	17,1 %	25,8 %	46,4 %
De 200 000 à 400 000 habitants	26,3 %	26,1 %	20,6 %	27,0 %	11,6 %	17,3 %	25,9 %	45,2 %
Plus de 400 000 habitants	27,6 %	26,5 %	20,3 %	25,5 %	11,3 %	18,6 %	26,7 %	43,3 %

Source : Insee - REE/SIRENE

La représentation cartographique de l'ancrage territorial des établissements dans les agglomérations est assez nette. Il est particulièrement faible, tant pour les établissements tous secteurs confondus que pour les plus concurrentiels (au regard du poids des établissements implantés depuis moins de 2 ans), en Île-de-France, en Nord-Pas-de-Calais, sur le littoral atlantique, le pourtour méditerranéen et en Rhône-Alpes et a contrario relativement élevé au sein de la « diagonale aride » (au regard du poids des établissements implantés depuis plus de 10 ans).

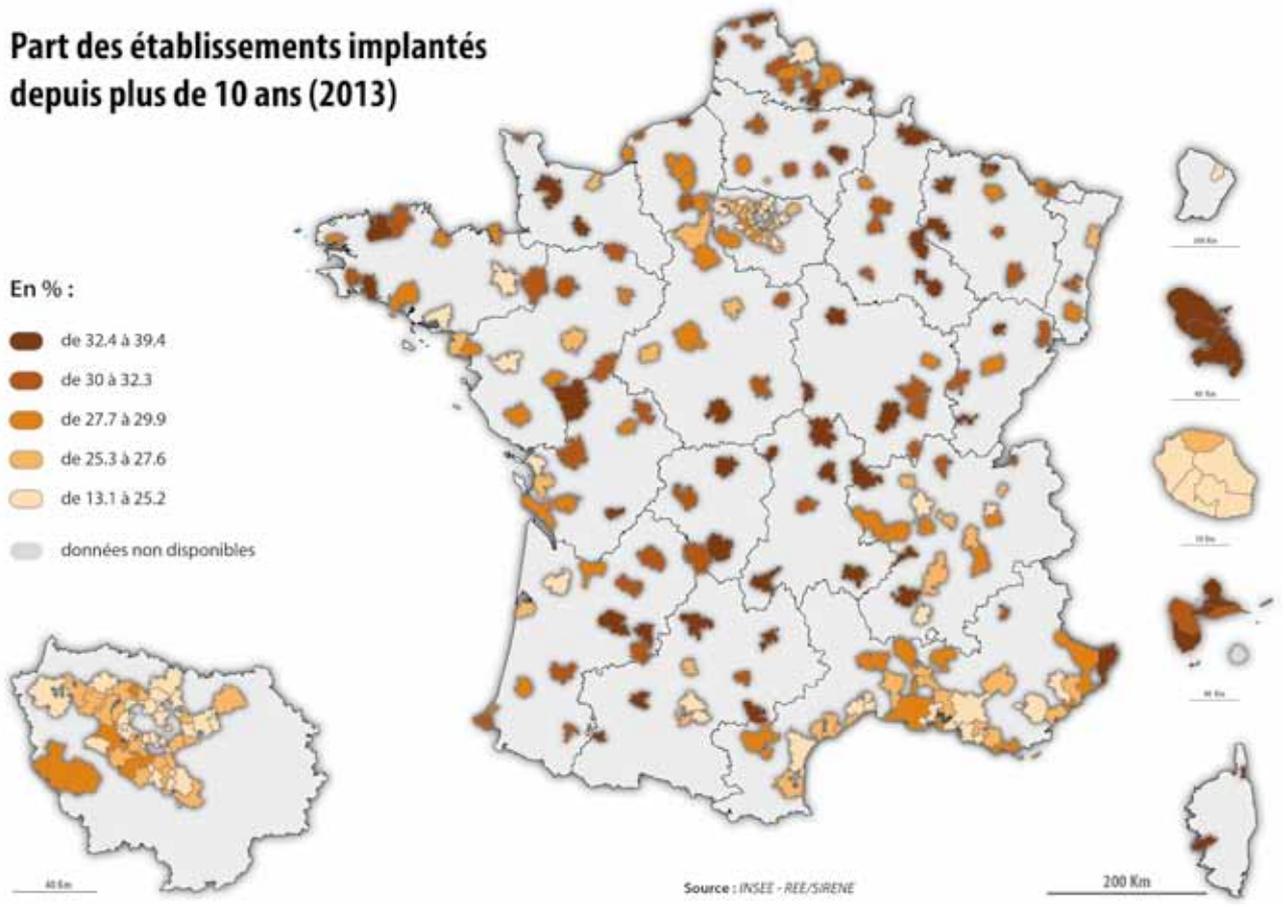
Part des établissements implantés depuis moins de 2 ans (2013)

- En % :
-  de 27.2 à 34.7
 -  de 25.9 à 27.1
 -  de 24.1 à 25.8
 -  de 22.2 à 24
 -  de 17.9 à 22.1
 -  données non disponibles



Part des établissements implantés depuis plus de 10 ans (2013)

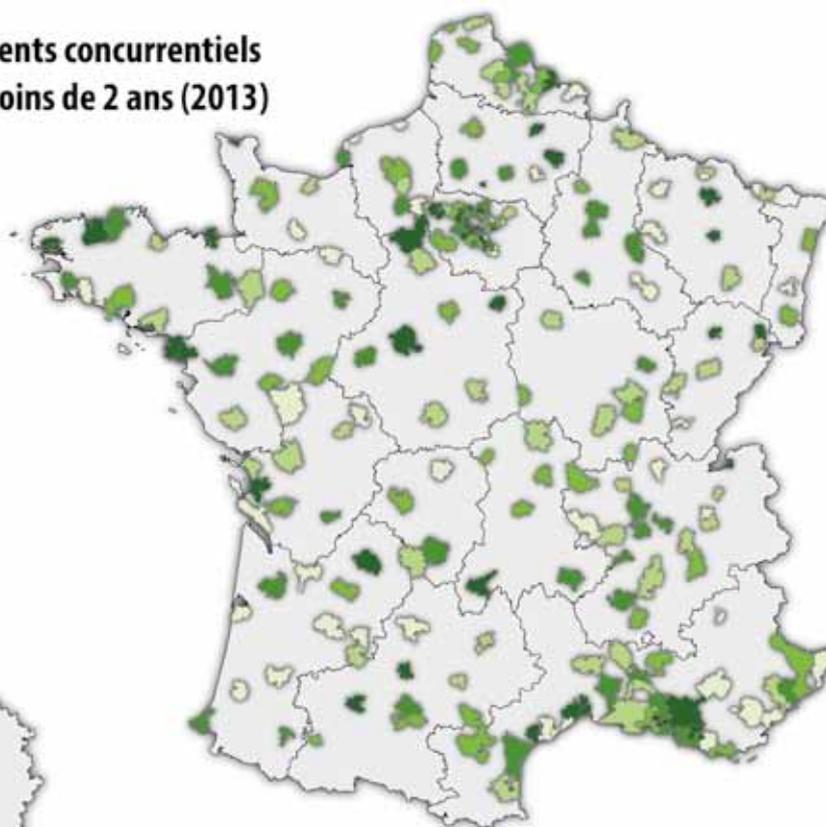
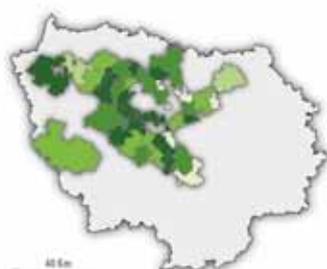
- En % :
-  de 32.4 à 39.4
 -  de 30 à 32.3
 -  de 27.7 à 29.9
 -  de 25.3 à 27.6
 -  de 13.1 à 25.2
 -  données non disponibles



Part des établissements concurrentiels implantés depuis moins de 2 ans (2013)

En % :

- de 13.8 à 100
- de 10.1 à 13.7
- de 6.5 à 10
- de 0.2 à 6.4
- de 0 à 0.1
- données non disponibles



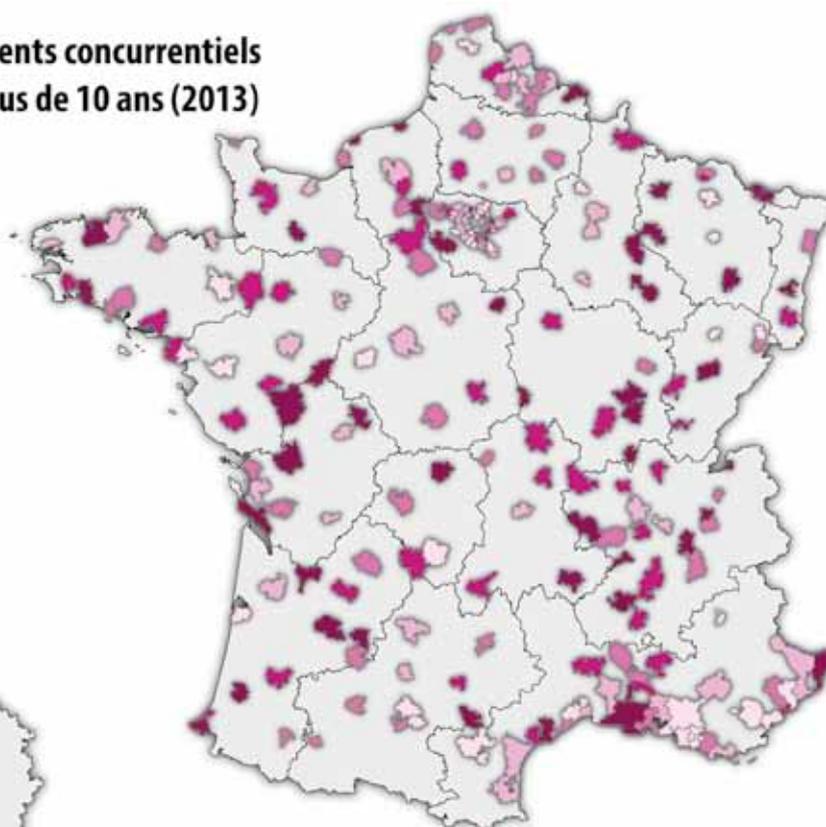
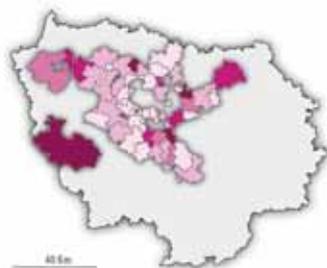
Source : INSEE - REE/SIRENE

200 Km

Part des établissements concurrentiels implantés depuis plus de 10 ans (2013)

En % :

- de 64.8 à 100
- de 57.6 à 64.7
- de 49.6 à 57.5
- de 41.4 à 49.5
- de 0 à 41.3
- données non disponibles



Source : INSEE - REE/SIRENE

200 Km



Ancrage territorial versus autonomie productive et développement économique : une relation pas toujours significative

La géographie de l'ancrage des établissements se distingue sensiblement de celle de leur autonomie, ce qui suggère qu'il n'existe pas de relation entre ces deux caractéristiques. C'est ce que confirme une analyse de corrélation (coefficient de détermination de 0,10). Disposer d'un tissu d'entreprises faiblement autonome, c'est-à-dire fortement dépendant de sièges situés en dehors de leur agglomération d'implantation, ne semble donc pas jouer sur leur degré d'ancrage territorial.

Quant aux effets de l'autonomie et de l'ancrage sur le dynamisme économique des agglomérations, ils apparaissent très variables. Le niveau d'autonomie des tissus productifs locaux ne semble aucunement influencer leur dynamisme économique : strictement aucune relation n'apparaît entre le dynamisme de l'emploi, tant durant la dernière récession qu'à plus long terme (1999-2011), et le niveau de dépendance des établissements vis-à-vis de l'extérieur. **Ces résultats remettent largement en question l'idée suivant laquelle réduire sa dépendance à des centres de décision économique situés en dehors de son territoire limiterait les risques de pertes d'emplois, notamment ceux liés à d'éventuelles délocalisations.**

Les effets liés au degré d'ancrage des établissements sur les dynamiques de création d'emplois semblent en revanche beaucoup plus significatifs. Une relation apparaît effectivement entre le poids des établissements implantés depuis moins de 2 ans, ceux implantés depuis plus de 10 ans et l'évolution de l'emploi à long terme (1999-2011). Relations marquées cependant par une différence significative. Alors que la première est croissante – signifiant que plus la part des établissements implantés depuis moins de 2 ans est élevée, plus la progression de l'emploi est rapide –, la seconde est décroissante – c'est-à-dire révèle que plus la part des établissements implantés depuis plus de 10 ans est importante, plus l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2011 est faible. Ces tendances suggèrent, en conformité avec ce que montrent les travaux produits sur la démographie d'entreprises, **que ce sont les « jeunes » entreprises, tout au moins les plus récemment implantées, qui semblent dynamiser les créations d'emplois dans les agglomérations alors que les plus anciennement ancrées semblent beaucoup moins porteuses de ce point de vue.**

FOCUS

En résumé, il apparaît de manière plutôt contre-intuitive que :

- le degré d'ancrage territorial des entreprises n'est pas lié à leur niveau d'autonomie ;
- le niveau d'autonomie des tissus productifs n'exerce aucune influence sur leur dynamisme économique ;
- le dynamisme économique des agglomérations est d'autant plus élevé que l'ancrage territorial de leurs établissements est faible.

Le renouvellement du parc des établissements apparaît dès lors comme l'un des facteurs les plus déterminants de la croissance de l'emploi.

Nous proposons maintenant d'observer le degré de mobilité des établissements à l'échelle des agglomérations, notamment au regard des problématiques d'autonomie, d'ancrage et de développement économique.

II. 3 MOBILITÉ DES FACTEURS DE PRODUCTION À L'ÉCHELLE DES AGGLOMÉRATIONS

Les transferts d'établissements : panorama synthétique

L'analyse du niveau de mobilité des établissements à l'échelle des agglomérations est produite ici à la lecture du flux d'implantations et de départs d'établissements entre chacune des agglomérations et le « reste de la France » (autres agglomérations comprises⁴⁰).

Plusieurs enseignements particulièrement intéressants ressortent du tableau ci-dessous :

- le volume total d'établissements en mouvement observé en 2013 demeure particulièrement faible au regard du stock total. Effectivement, le taux d'entrée, qui rapporte le nombre d'établissements qui se sont implantés au stock d'établissements, et le taux de sortie, qui rapporte le nombre d'établissements qui ont quitté les agglomérations au stock d'établissements, ne s'élèvent respectivement qu'à 1,5 % et 1,6 % en moyenne, soit un taux de mouvement global de 3,1 %. **La problématique des transferts d'établissements apparaît donc comme un phénomène tout à fait marginal ;**
- les agglomérations présentent en moyenne un solde de transfert négatif (elles enregistrent plus de départs que d'implantations) symptomatique d'un certain déficit d'attractivité ;
- le taux de mouvement des établissements s'accroît avec la taille des agglomérations jusqu'à s'effondrer pour les plus grandes (les agglomérations de plus de 400 000 habitants) ;
- le degré d'attractivité des grandes agglomérations est sensiblement inférieur à celui des agglomérations des autres tranches de taille (leur taux d'entrée de 1,3 %) alors que leur taux de sortie est conforme à celui des agglomérations de moins de 100 000 habitants, lui-même sensiblement inférieur à celui des agglomérations de 100 000 à 400 000 habitants. Le solde apparaît pour ce motif comme le plus négatif ;
- Seules les plus petites agglomérations présentent un solde de transfert non négatif (en l'occurrence neutre), lié non pas à une forte attractivité (leur taux d'entrée figure parmi les plus faibles) mais à leur bonne capacité de rétention (leur taux de sortie figure lui aussi parmi les plus faibles).

PANORAMA SYNTHÉTIQUE DES TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS OBSERVÉS À L'ÉCHELLE DES AGGLOMÉRATIONS (2013)

	TOTAL ENTRÉES	TOTAL SORTIES	TOTAL SOLDE	TAUX D'ENTRÉE	TAUX DE SORTIE	TAUX DE SOLDE	TAUX DE MOUVEMENT
Ensemble agglomérations	33 536	35 121	- 1 585	1,5 %	1,6 %	- 0,1 %	3,1 %
SAN	197	164	33	2,4 %	2,0 %	0,4 %	4,3 %
Communautés d'agglomération	26 547	26 870	- 323	1,6 %	1,6 %	0,0 %	3,3 %
Communautés urbaines	972	1 092	- 120	1,2 %	1,4 %	- 0,1 %	2,6 %
Métropoles	5 820	6 995	- 1 175	1,2 %	1,4 %	- 0,2 %	2,7 %
Moins de 100 000 habitants	8 363	8 207	156	1,5 %	1,5 %	0,0 %	3,0 %
De 100 000 à 200 000 habitants	10 800	11 203	- 403	1,6 %	1,7 %	- 0,1 %	3,3 %
De 200 000 à 400 000 habitants	7 079	7 434	- 355	1,6 %	1,7 %	- 0,1 %	3,4 %
Plus de 400 000 habitants	7 294	8 277	- 983	1,3 %	1,5 %	- 0,2 %	2,8 %

Source : Insee – Transferts d'établissements

Champ : transferts d'établissements observés entre chacune des agglomérations et le reste du territoire national (agglomérations comprises).

40. Compte tenu de la faible fiabilité des données portant sur les transferts d'établissements ventilées par tranche de taille et de secteurs d'activité, l'analyse proposée ne différencie pas le niveau de mobilité entre établissements tous secteurs confondus et établissements concurrentiels.

À partir de ces premiers résultats, on pourrait être tenté de conclure que l'attractivité productive des agglomérations est corrélée négativement à leur taille. Toutefois, aucune corrélation n'apparaît entre la taille des tissus productifs (c'est-à-dire leur nombre d'établissements) et les taux d'entrée, de sortie et de solde.



Ces résultats traduisent des moyennes masquant des disparités géographiques qui restent cependant assez limitées. On pourra relever dans les deux tableaux suivants :

- que le taux d'implantation d'établissements s'inscrit dans une fourchette allant à minima de 0,4 % (Bassin d'Aurillac et Centre Littoral) à 5,7 % à maxima pour Clichy Montfermeil ;
- que le taux de sortie s'inscrit dans une fourchette similaire comprise à minima entre 0,8 % pour Bar-le-Duc (Meuse) et 5,4 % à maxima pour Terres de France (Seine-Saint-Denis).

Ces valeurs maximales reflètent la dimension marginale des transferts d'établissements.

LISTE DES AGGLOMÉRATIONS LES PLUS ATTRACTIVES ET LES MOINS ATTRACTIVES EN 2013 (TAUX D'ENTRÉE)

AGGLOMÉRATIONS LES PLUS ATTRACTIVES	TAUX D'ENTRÉE	AGGLOMÉRATIONS LES MOINS ATTRACTIVES	TAUX D'ENTRÉE
Clichy S/ Bois - Montfermeil	5,7 %	Boulonnais	0,7 %
Sénart en Essonne	4,7 %	Pays Nord Martinique	0,7 %
Est Ensemble	4,5 %	CA Havraise	0,7 %
Val d'Europe	4,2 %	Charleville-Mézières/Sedan	0,7 %
l'Aéroport du Bourget	3,6 %	Maubeuge Val de Sambre	0,7 %
Marne la Vallée - Val Maubuée	3,6 %	Bourges Plus	0,7 %
Seine-Défense	3,4 %	Bar-Le-Duc - Sud Meuse	0,7 %
Sicoval	3,4 %	Métropole Européenne de Lille	0,6 %
Haut Val de Marne	3,2 %	Le Creusot Montceau-Les-Mines	0,6 %
Pays de l'Or	3,1 %	Saint-Dizier, Der et Blaise	0,6 %
Vallée de la Marne	3,1 %	Grand Verdun	0,6 %
Grand Paris Seine Ouest	3,1 %	Sud Basse-Terre	0,6 %
Plaine Commune	3,1 %	Centre de la Martinique	0,5 %
Sud de Seine	3,0 %	Centre Littoral	0,4 %
Mont Valérien	2,9 %	Bassin d'Aurillac	0,4 %

Source : Insee – Transferts d'établissements

Champ : transferts d'établissements observés entre chacune des agglomérations et le reste du territoire national (autres agglomérations comprises).

**LISTE DES AGGLOMÉRATIONS DOTÉES DES TAUX DE SORTIE D'ÉTABLISSEMENTS
LES PLUS ÉLEVÉS ET LES MOINS ÉLEVÉS EN 2013 (CAPACITÉ DE RÉTENTION)**

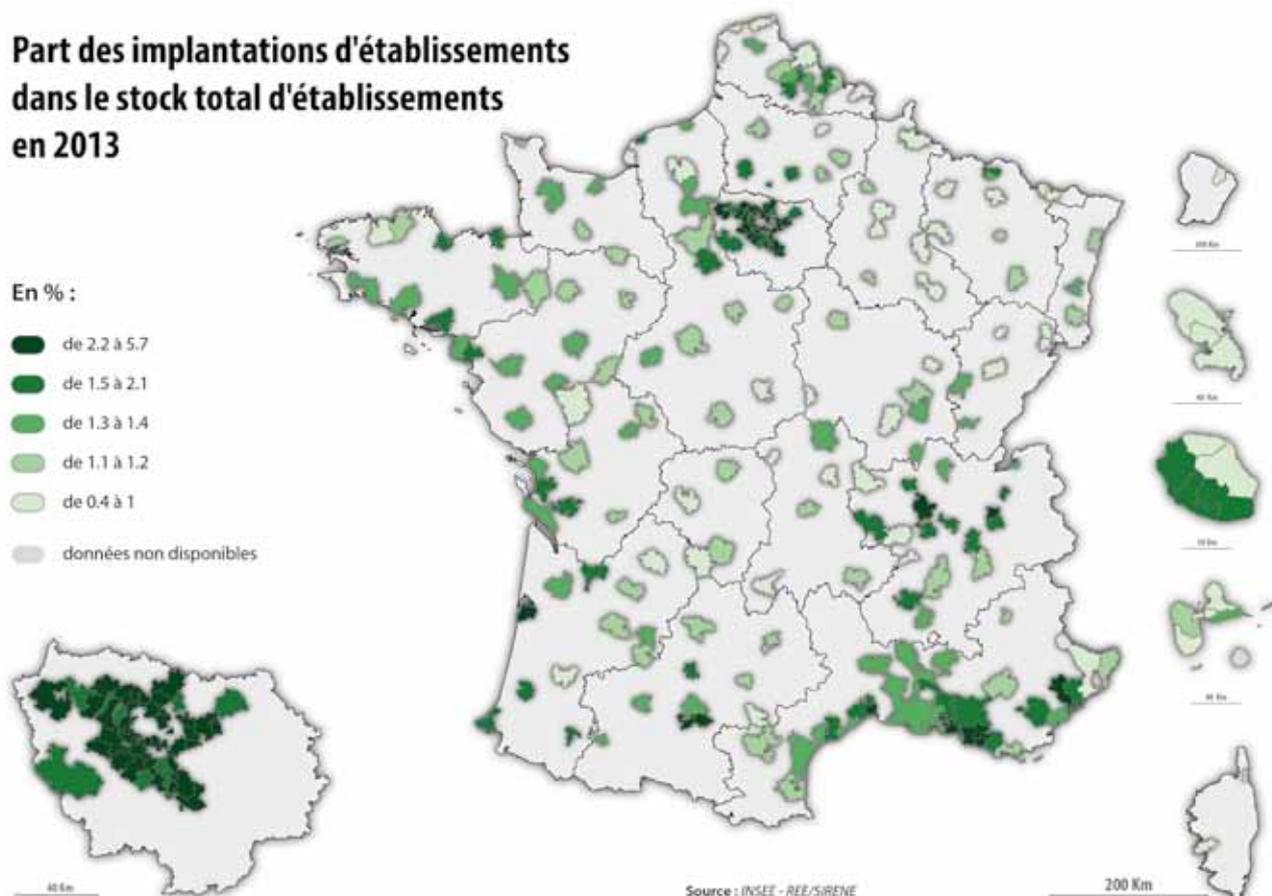
AGGLOMÉRATIONS À FAIBLE CAPACITÉ DE RÉTENTION	TAUX DE SORTIE	AGGLOMÉRATIONS À FORTE CAPACITÉ DE RÉTENTION	TAUX DE SORTIE
Terres de France	5,4 %	Centre Littoral	0,4 %
Clichy S/ Bois - Montfermeil	4,5 %	Sud Basse-Terre	0,5 %
Sénart en Essonne	4,3 %	Bassin de Brive	0,5 %
Cœur de Seine	3,8 %	Centre de la Martinique	0,5 %
Est Ensemble	3,5 %	Pays Ajaccien	0,6 %
Val de Bièvre	3,5 %	Bassin d'Aurillac	0,6 %
Plaine Centrale du Val de Marne	3,5 %	Montluçonnaise	0,6 %
Grand Paris Seine Ouest	3,5 %	Saint-Dizier, Der et Blaise	0,7 %
Marne la Vallée - Val Maubuée	3,5 %	Grand Guéret	0,7 %
l'Aéroport du Bourget	3,5 %	Havraise	0,7 %
Vallée de la Marne	3,4 %	Cap Excellence	0,7 %
Sud de Seine	3,4 %	Saint-Malo Agglomération	0,7 %
Seine-Défense	3,3 %	Roannais Agglomération	0,7 %
Evry Centre Essonne	3,3 %	Moulins	0,7 %
MontValérien	3,2 %	Bar-Le-Duc - Sud Meuse	0,8 %

Source : Insee – Transferts d'établissements
Champ : transferts d'établissements observés entre chacune des agglomérations et le reste du territoire national (autres agglomérations comprises)

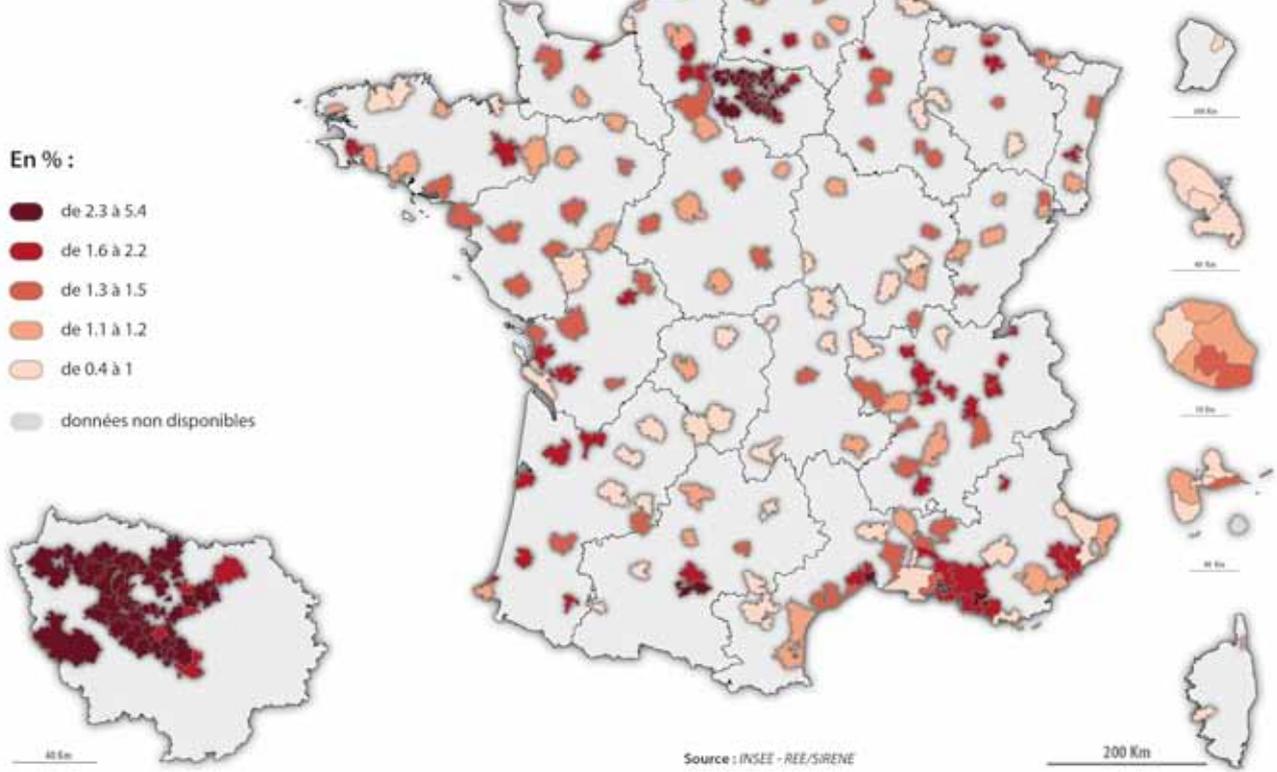
41. Les taux d'implantation et de départ d'établissements demeurent très positivement corrélés (coefficient de détermination de 0,75) : le taux d'implantation ayant tendance à croître avec le taux de départ et inversement...

La géographie des transferts d'établissements – implantations et départs – demeure particulièrement homogène et symétrique. Les agglomérations marquées par les plus forts taux d'implantation et de départ⁴¹ se localisent très largement en Île-de-France, en Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans une moindre mesure dans le Nord-Pas-de-Calais. A contrario, celles marquées par les plus faibles taux de mouvement (en entrée comme en sortie) se localisent préférentiellement le long de la diagonale aride et dans l'Est de la France.

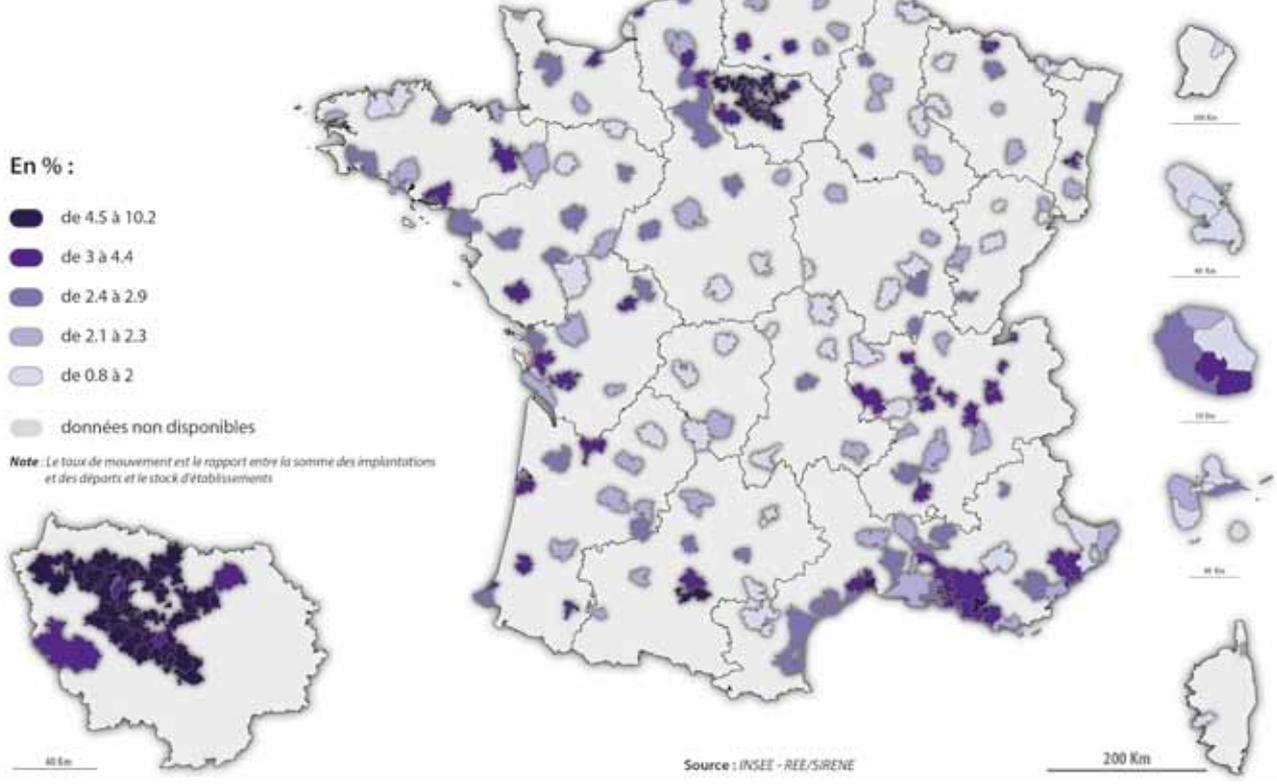
Part des implantations d'établissements dans le stock total d'établissements en 2013



Part des départs d'établissements dans le stock total d'établissements en 2013

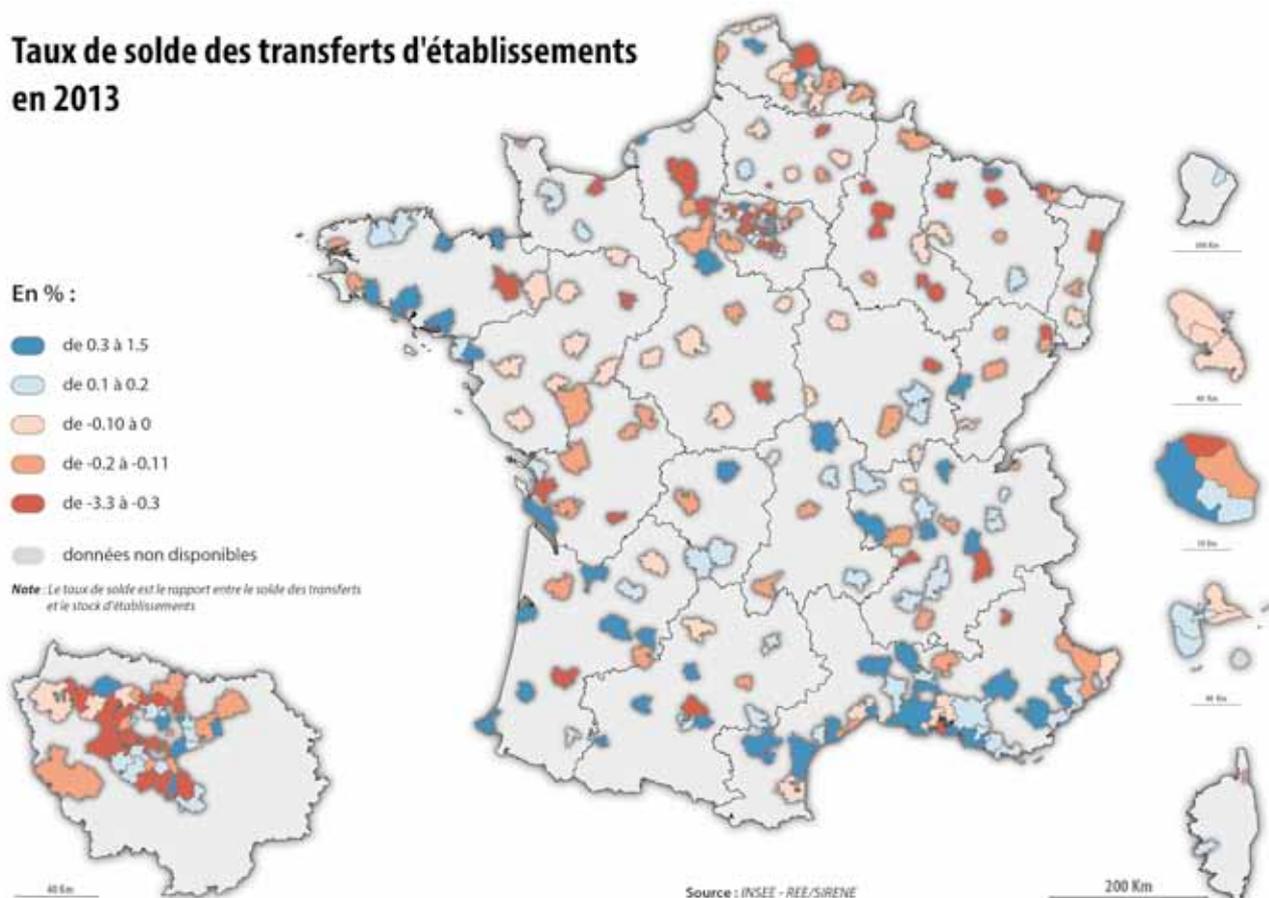


Taux de mouvement des transferts d'établissements en 2013



Cette géographie des flux d'entrées et de sorties d'établissements dessine une France de l'attractivité productive au final relativement conforme à celle de l'attractivité démographique. Les agglomérations dotées d'un solde de transfert d'établissements positif se localisant principalement le long du littoral atlantique, dans le grand Sud-Ouest, le long du littoral méditerranéen et le long de l'axe Rhône-Saône. La situation francilienne apparaît plutôt défavorable avec seulement 17 agglomérations sur 50 qui disposent d'un solde de transfert positif et un solde moyen largement négatif (714 établissements perdus au jeu des entrées et des sorties à l'échelle des agglomérations franciliennes).

Taux de solde des transferts d'établissements en 2013



Les transferts d'établissements par tranche de taille : une autre vision de l'impact de ce phénomène

Les transferts d'établissements apparaissent a priori comme un épiphénomène à l'échelle des agglomérations au regard de la taille de leur tissu productif. Mais l'observation des implantations et des départs par tranche de taille d'établissement semble pouvoir donner une image sans doute un peu plus conforme à ce que peuvent éprouver les territoires confrontés à ce type de mouvements ; le départ d'un établissement de 500 salariés ne pouvant être perçu comme un phénomène marginal...

Malheureusement, les données sur les transferts d'établissements ventilés par tranche de taille sont affaiblies en raison du nombre significatif d'établissements qui ne déclarent par leur taille au moment de leur transfert. Dans les fichiers communiqués par l'Insee, figure au côté des différentes tranches de taille (0 salarié, moins de 10 salariés...), une rubrique « non renseignée » qui comptabilise des établissements ayant enregistré un mouvement sans que l'on sache s'ils possèdent 1 ou 2 000 salariés.



Cette rubrique « non renseignée » regroupe 3 % des implantations et 2,9 % des départs. Ce qui du point de vue macro-économique peut paraître marginal, est néanmoins de nature à faire courir le risque de commettre, à une échelle locale, de grossières erreurs d'interprétation⁴². Fort heureusement, il semblerait que ce soit très majoritairement les établissements de petite taille qui ne remplissent pas complètement leur déclaration de transfert. Ce qui réduit a priori la marge d'erreur.

LE POIDS DES IMPLANTATIONS ET DÉPARTS D'ÉTABLISSEMENTS PAR TRANCHE DE TAILLE ET TRANCHE DE TAILLE NON RENSEIGNÉE OBSERVÉS À L'ÉCHELLE DES AGGLOMÉRATIONS (2013)

	Sans salariés	1 à 19 salariés	20 à 49 salarié	50 à 99 salariés	100 à 249 salariés	250 à 499 salariés	500 salariés ou +	Non renseignée	Total
Entrées	26 866	5 254	268	74	38	11	3	1 022	33 536
	80,1 %	15,7 %	0,8 %	0,2 %	0,1 %	0,03 %	0,01 %	3,0 %	100 %
Sorties	28 662	5 095	252	62	37	4	1	1 008	35 121
	81,6 %	14,5 %	0,7 %	0,2 %	0,1 %	0,01 %	0,00 %	2,9 %	100 %

Source : Insee – Transferts d'établissements.

En dépit de ces imperfections de fichiers, il semble opportun d'approfondir l'analyse des transferts d'établissements en introduisant le critère de la taille des établissements.

Le premier tableau ci-dessus offre déjà quelques éléments clefs et assez concordants avec l'une des principales conclusions précédemment formulées : compte tenu du poids massif des transferts générés par les établissements sans salariés (a minima⁴³ 80,1 % pour les entrées et 81,6 % pour les départs) et celui totalement marginal des transferts d'établissements de plus de 250 salariés (14 entrées et 5 sorties), les transferts apparaissent bien comme un phénomène marginal sur le plan macro-économique.

Le faible poids des transferts d'établissements contraste d'ailleurs avec l'importance stratégique qui est accordée au développement exogène et aux politiques d'attractivité par les collectivités. Ces premiers résultats invitent pourtant très largement à porter préférentiellement l'attention sur d'autres dimensions du développement économique que celles-ci et à les hiérarchiser différemment. Tout particulièrement, la mise en place de véritables « écosystèmes » territoriaux offrant toutes les conditions propices à l'essor des entreprises locales. De surcroît, aucune relation n'apparaît entre les capacités d'attraction (taux d'implantation) ou de rétention (taux de sortie) des facteurs de production sur le dynamisme économique des agglomérations évalué à l'aune de l'évolution de l'emploi sur le long terme (1999-2011) ou durant la dernière crise (2008-2013).

De manière plus descriptive, il est possible de recenser les agglomérations qui ont enregistré les transferts d'établissements les plus significatifs, c'est-à-dire les plus impactants sur l'emploi, durant l'année 2013. 24 agglomérations ont enregistré une ou des implantation(s) d'établissement(s) de 100 à 250 salariés en 2013 alors que 24 ont subi un départ. Soit au total 38 implantations et 37 départs.

42. On imagine sans mal la réaction du lecteur qui lira dans l'étude que son agglomération n'a pas subi de dommages majeurs liés à des transferts d'établissements en 2013 alors qu'une entreprise de taille importante et structurante pour le tissu économique locale aura préféré délocaliser tout en passant entre les mailles du recensement statistique réalisé par l'Insee...

43. Nous précisons a minima parce qu'il est probable que les transferts non renseignés soit très largement le fruit d'établissements sans salariés.

**LISTE DES AGGLOMÉRATIONS AYANT ENREGISTRÉ DES DÉPARTS ET DES IMPLANTATIONS
D'ÉTABLISSEMENTS DE 100 À 250 SALARIÉS EN 2013**

RÉGION	AGGLOMÉRATIONS	IMPLANTATIONS	RÉGION	AGGLOMÉRATIONS	DÉPARTS
Île-de-France	Seine-Défense	5	Île-de-France	Grand Paris Seine Ouest	5
Île-de-France	Grand Paris Seine Ouest	4	Île-de-France	Mont Valérien	3
Île-de-France	Sud de Seine	3	Île-de-France	Europ'essonne	2
Île-de-France	Mont Valérien	2	Rhône-Alpes	Métropole de Lyon	2
Île-de-France	Marne-la-Vallée	2	Midi-Pyrénées	Toulouse Métropole	2
Midi-Pyrénées	Sicoval	2	Bretagne	Rennes Métropole	2
Île-de-France	Val d'Europe	2	Île-de-France	Marne et Gondoire	2
Île-de-France	Versailles Grand Parc	2	Île-de-France	Cœur de Seine	2
Haute-Normandie	Métropole Rouen Normandie	1	Alsace	Mulhouse Alsace	1
Île-de-France	Est Ensemble	1	Haute-Normandie	Métropole Rouen Normandie	1
Haute-Normandie	Seine Eure	1	Île-de-France	Est Ensemble	1
Basse-Normandie	Pays de Flers	1	Île-de-France	Seine-Défense	1
Île-de-France	Roissy Porte de France	1	Basse-Normandie	Caen la Mer	1
Rhône-Alpes	Grenoble-Alpes Métropole	1	Île-de-France	Marne-la-Vallée	1
PACA	Pays d'Aubagne	1	Lorraine	Metz Métropole	1
Haute-Normandie	Grand Evreux Agglomération	1	Bretagne	Saint-Brieuc	1
Midi-Pyrénées	Toulouse Métropole	1	Haute-Normandie	Portes de l'Eure	1
Pays-de-la-Loire	Laval	1	Midi-Pyrénées	Sicoval	1
Île-de-France	Plateau de Saclay	1	Pays-de-la-Loire	Mans Métropole	1
Île-de-France	Hauts de Bièvre	1	Haute-Normandie	Havraise	1
Île-de-France	Plaine Commune	1	Île-de-France	Plaines et Forêts d'Yvelines	1
Île-de-France	Haut Val-de-Marne	1	Île-de-France	Val d'Orge	1
Île-de-France	Plaine Centrale du Val de Marne	1	Île-de-France	Hauts de Bièvre	1
Île-de-France	Cergy-Pontoise	1	Île-de-France	Sud de Seine	1
			Île-de-France	Val de Bièvre	1

Source : Insee – Transferts d'établissements

Huit agglomérations ont enregistré une ou des implantation(s) d'établissement(s) de 250 à 500 salariés en 2013 alors que trois ont subi un départ. Soit au total 11 implantations et 4 départs.

**LISTE DES AGGLOMÉRATIONS AYANT ENREGISTRÉ DES DÉPARTS ET DES IMPLANTATIONS
D'ÉTABLISSEMENTS DE 250 À 500 SALARIÉS EN 2013**

RÉGION	AGGLOMÉRATIONS	IMPLANTATIONS	RÉGION	AGGLOMÉRATIONS	DÉPARTS
Île-de-France	Val de Bièvre	3	Île-de-France	Grand Paris Seine Ouest	2
Île-de-France	Plaine Commune	2	Île-de-France	Val de Bièvre	1
Île-de-France	Grand Paris Seine Ouest	1	Île-de-France	Haut Val-de-Marne	1
Île-de-France	Est Ensemble	1			
Île-de-France	Seine-Défense	1			
Île-de-France	Europ'Essonne	1			
Île-de-France	Plaine Centrale du Val de Marne	1			
Île-de-France	Cergy-Pontoise	1			

Source : Insee – Transferts d'établissements

Enfin, le solde d'établissements de plus de 500 salariés en 2013 n'a concerné que 3 implantations sur 3 agglomérations et une seule agglomération pour 1 départ.



LISTE DES AGGLOMÉRATIONS AYANT ENREGISTRÉ DES DÉPARTS ET DES IMPLANTATIONS D'ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 500 SALARIÉS EN 2013

RÉGION	AGGLOMÉRATIONS	IMPLANTATIONS	RÉGION	AGGLOMÉRATIONS	DÉPARTS
Île-de-France	Grand Paris Seine Ouest	I	Île-de-France	Haut Val-de-Marne	I
Île-de-France	Seine-Défense	I			
Île-de-France	Plaine Commune	I			

Source : Insee – Transferts d'établissements

Outre la faiblesse du volume de flux de transferts d'établissements de grande taille, ces derniers n'affectent qu'un nombre très réduit d'agglomérations, de surcroît presque exclusivement franciliennes⁴⁴.

Origines et destinations des transferts d'établissements : des flux principalement intra-régionaux

Si la très grande majorité des flux d'établissements – tant en entrées qu'en sorties – observés à l'échelle des agglomérations s'organise avec le reste de leur région d'implantation, de très fortes disparités inter-régionales peuvent cependant être observées.

Les agglomérations des régions Île-de-France, Rhône-Alpes, Martinique, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais sont plutôt marquées par de fortes relations d'interdépendance avec le reste de leur région (autres agglomérations comprises). En revanche, les régions, Guyane, Centre, Limousin, Pays-de-la-Loire et Bourgogne, semblent plutôt marquées par des transferts à dimension « extrarégionale », notamment tournés vers l'Île-de-France⁴⁵. Il apparaît ainsi que le poids des transferts « intra-régionaux » demeure inversement corrélé à celui du poids des transferts en direction ou en provenance de l'Île-de-France. Ce qui suggère que les transferts « extrarégionaux » demeurent assez fortement structurés par celle-ci, bien qu'ils pèsent peu dans l'ensemble des transferts.

Effectivement, les implantations et les départs d'établissements observés dans les agglomérations non franciliennes en provenance et en direction de l'Île-de-France s'élèvent à seulement 12 % des implantations totales et 8 % de l'ensemble des départs. Le poids des implantations en provenance de l'Île-de-France peut au demeurant s'élever en moyenne à plus de 15 % pour les agglomérations des régions Centre, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie, Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne et la Guyane. Et les sorties en direction de l'Île-de-France également à plus de 15 % en moyenne pour les agglomérations situées en Picardie, Centre, Haute et Basse-Normandie.

44. Ces transferts s'organisent préférentiellement à l'intérieur de l'Île-de-France ce qui, compte tenu, du caractère encore très fortement intégré de la région, en limite considérablement les impacts.

45. Les coefficients de détermination observés entre le poids des sorties à l'intérieur de la région d'appartenance de l'agglomération et le poids des sorties en direction de l'Île-de-France d'une part et le poids des entrées en provenance du reste de la région d'implantation de l'agglomération et celui des entrées en provenance de l'Île-de-France d'autre part sont de respectivement de 0,34 et 0,42 (calculs réalisés hors Île-de-France).

**PART DES FLUX D'ÉTABLISSEMENTS EN PROVENANCE ET EN DIRECTION
DU RESTE DE LA RÉGION D'APPARTENANCE (2013)**

	% DES IMPLANTATIONS EN PROVENANCE DU RESTE DE LA RÉGION D'APPARTENANCE	% DES SORTIES EN DIRECTION DU RESTE DE LA RÉGION D'APPARTENANCE
Île-de-France	89,4 %	83,1 %
Rhône-Alpes	78,5 %	79,1 %
Martinique	75,2 %	70,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	71,8 %	74,5 %
Lorraine	70,9 %	64,2 %
Nord-Pas-de-Calais	70,9 %	64,1 %
Franche-Comté	68,1 %	61,2 %
Guadeloupe	67,5 %	76,8 %
La Réunion	67,2 %	77,3 %
Midi-Pyrénées	66,8 %	72,9 %
Alsace	64,3 %	65,4 %
Picardie	60,6 %	52,3 %
Languedoc-Roussillon	60,3 %	68,5 %
Basse-Normandie	59,1 %	60,4 %
Bretagne	59,1 %	69,3 %
Haute-Normandie	59,0 %	55,5 %
Champagne-Ardenne	58,0 %	55,1 %
Poitou-Charentes	56,1 %	64,9 %
Auvergne	55,5 %	64,2 %
Corse	55,3 %	80,6 %
Aquitaine	55,0 %	72,9 %
Bourgogne	54,5 %	54,0 %
Pays-de-la-Loire	52,6 %	64,6 %
Limousin	52,4 %	49,5 %
Centre	44,9 %	51,5 %
Guyane	28,9 %	28,9 %
Total	72,8 %	73,6 %

Source : Insee – Transferts d'établissements.

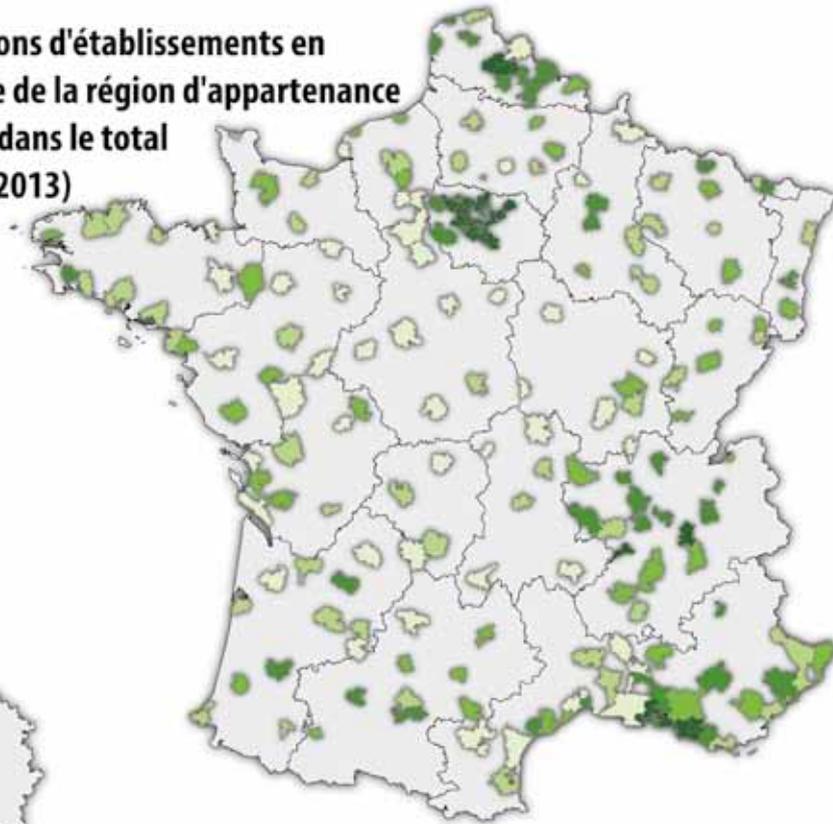
Note : classées par ordre décroissant de la part des entrées en provenance du reste de la région d'appartenance de l'agglomération

Lecture : 89,4 % des implantations d'établissements observées dans les agglomérations franciliennes proviennent du reste de la région Île-de-France (autres agglomérations comprises)...

Part des implantations d'établissements en provenance du reste de la région d'appartenance de l'agglomération dans le total des implantations (2013)

En % :

-  de 87.3 à 100
-  de 74.2 à 87.2
-  de 65 à 74.1
-  de 56.8 à 64.9
-  de 18 à 56.7
-  données non disponibles



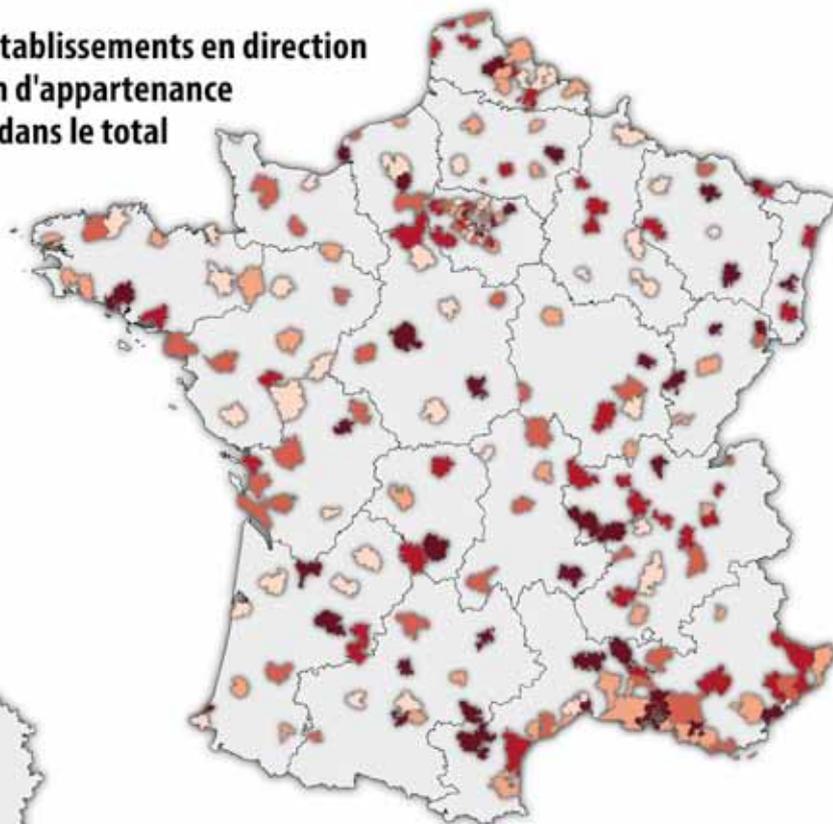
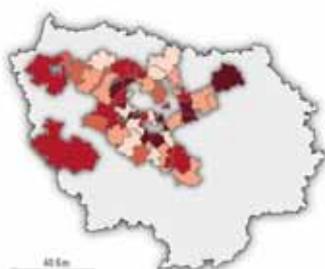
Source : INSEE - REE/SIRENE

200 Km

Part des départs d'établissements en direction du reste de la région d'appartenance de l'agglomération dans le total des départs (2013)

En % :

-  de 82.5 à 94.2
-  de 76.9 à 82.4
-  de 69.2 à 76.8
-  de 60.3 à 69.1
-  de 20 à 60.2
-  données non disponibles



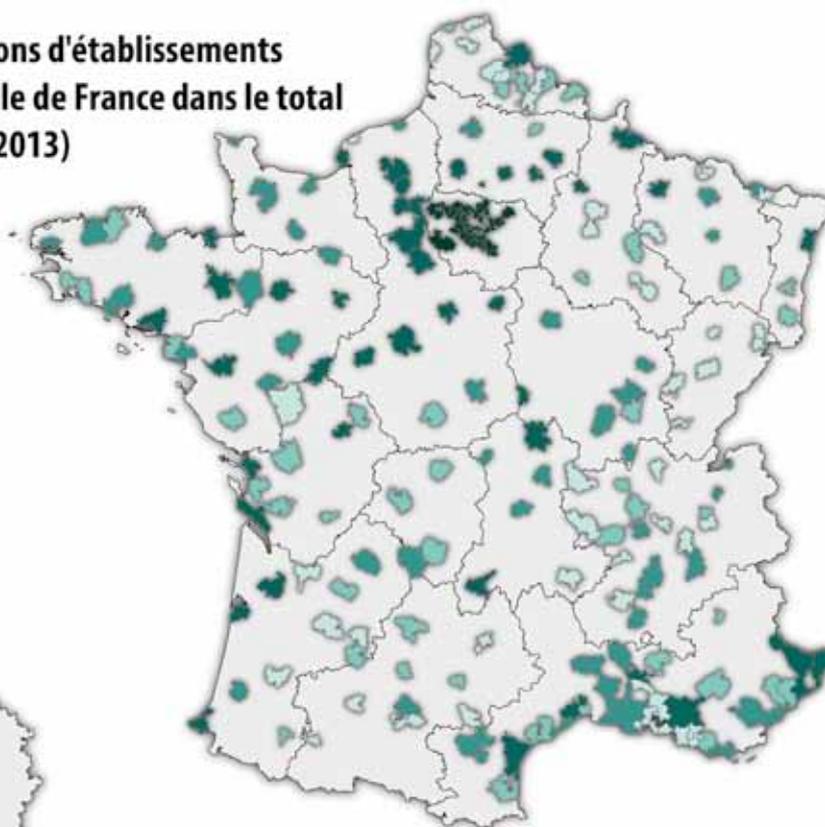
Source : INSEE - REE/SIRENE

200 Km

Part des implantations d'établissements en provenance de l'Ile de France dans le total des implantations (2013)

En % :

- de 68.4 à 97.3
- de 15.1 à 68.3
- de 9.2 à 15
- de 5.5 à 9.1
- de 0 à 5.4
- données non disponibles



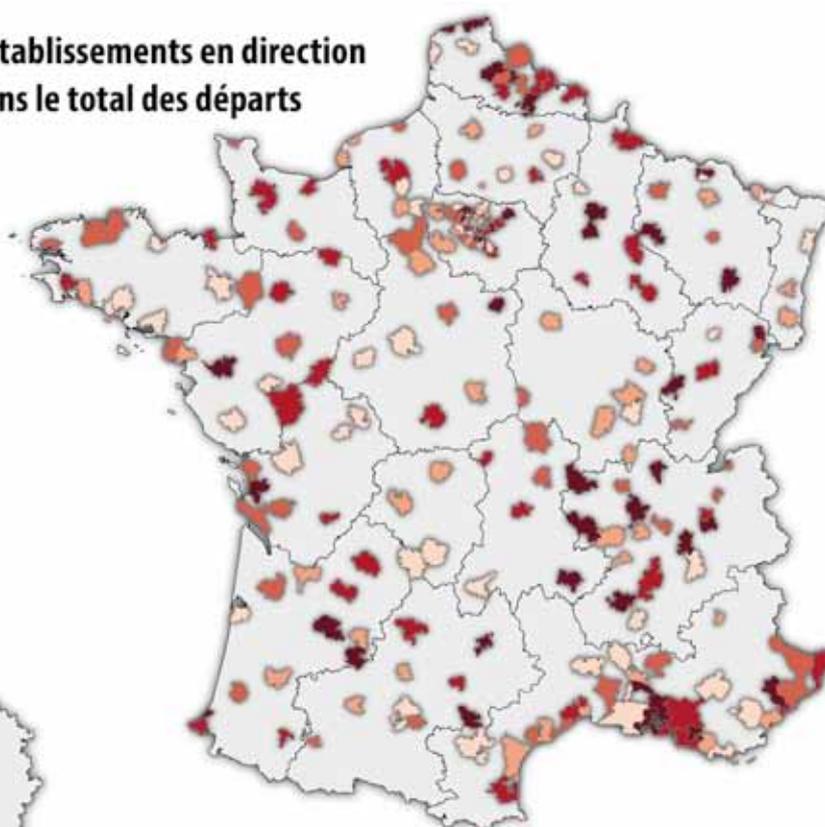
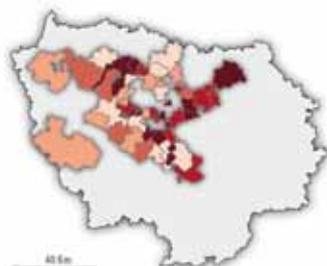
Source : INSEE - REE/SIRENE



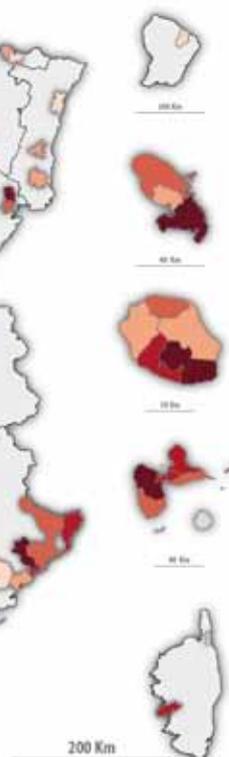
Part des départs d'établissements en direction de l'Ile de France dans le total des départs (2013)

En % :

- de 62 à 94.3
- de 8.7 à 61.9
- de 5.4 à 8.6
- de 2.8 à 5.3
- de 0 à 2.7
- données non disponibles



Source : INSEE - REE/SIRENE



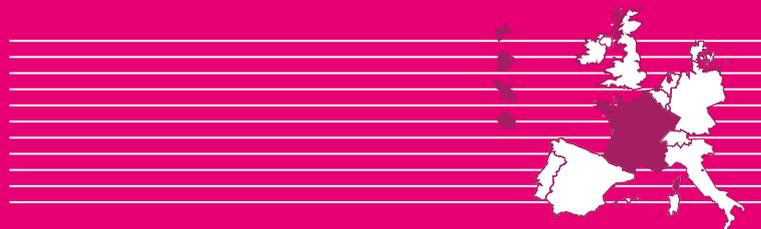


En résumé, il n'existe aucune relation entre le degré d'autonomie des tissus productifs, le niveau d'ancrage et d'instabilité des établissements et le niveau de développement économique à l'échelle des agglomérations. En d'autres termes, on peut en conclure que :

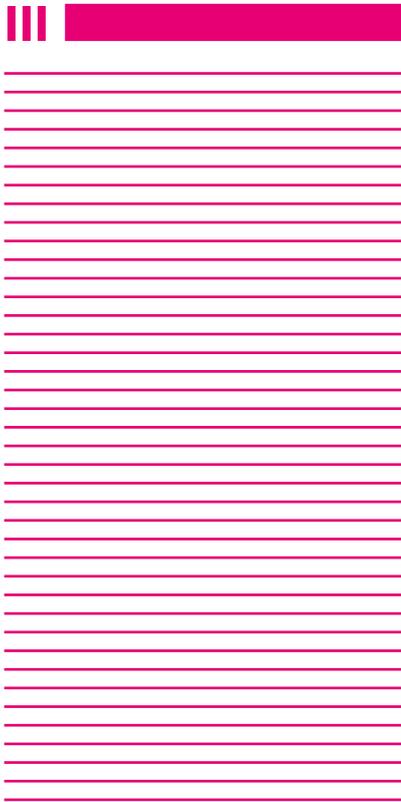
- la propension qu'ont les établissements à quitter un territoire semble assez peu liée à leur dépendance à un siège situé à l'extérieur. **Au regard de ces résultats, l'idée régulièrement avancée suivant laquelle l'autonomie des tissus productifs réduit les risques de délocalisation semble erronée ;**
- dans la même logique, l'ancrage territorial des tissus productifs locaux ne semble pas limiter les risques de délocalisation ;
- les transferts d'établissements ne semblent que très peu influencer la trajectoire de l'emploi, confirmant leur importance macro-économique tout à fait marginale.

PARTIE III

LES AGGLOMÉRATIONS, PILIERS DE LA REDISTRIBUTION INTERTERRITORIALE DE RICHESSES



LES AGGLOMÉRATIONS, PILIERS DE LA REDISTRIBUTION INTERTERRITORIALE DE RICHESSES



Les phénomènes de concentration géographique sont le plus souvent perçus négativement, particulièrement en milieu rural et périurbain. Les espaces urbains, et par là les agglomérations, sont régulièrement présentés comme des territoires privilégiés qui auraient construit leurs avantages au détriment des espaces périphériques et de faibles densités. Cette perspective s'est construite sur une représentation relativement binaire des mécanismes du développement territorial⁴⁶ ayant abouti à une mise en opposition trop systématique des territoires urbains et des territoires ruraux qui semble très éloignée des réalités fonctionnelles contemporaines. Le fonctionnement en système des territoires a plutôt favorisé l'émergence, certes de phénomènes de concentration parfois préjudiciables, mais aussi de mécanismes de solidarité territoriale que l'on peut qualifier de spontanés dans la mesure où ils demeurent relativement indépendants, ou tout au moins peu influencés, par l'action publique, et qui ont largement permis de limiter, voire de réduire, les inégalités territoriales.

Après avoir très rapidement observé les phénomènes de concentration spatiale dans les agglomérations, nous chercherons, dans le prolongement de l'étude réalisée en 2011, à évaluer l'importance du rôle que ces dernières assument dans l'un des principaux mécanismes de solidarité territoriale spontanée observé aujourd'hui : celui des mécanismes de transfert de richesses qui se déploient entre lieux de travail (espaces de la production de richesses) et lieux de résidence (espaces de captation de richesses) à travers les mouvements pendulaires des populations en emploi⁴⁷.

III. I LES AGGLOMÉRATIONS, PÔLES DE CONCENTRATION

Si l'on prend comme point de repère le poids démographique des agglomérations dans la population française, il est possible d'évaluer ce que l'on peut qualifier de « sous-concentration » ou de « sur-concentration » d'un certain nombre de facteurs au sein de ce type de territoires.

En 2011, les agglomérations concentraient 54,1 % de la population française : 26,7 % dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, 18,1 % dans celles de 100 000 à 200 000 habitants, 6,7 % dans celles de 200 000 à 400 000 habitants et 2,4 % dans celles de plus de 400 000 habitants.

S'il semble possible de parler de surconcentration spatiale des facteurs économiques au sein des agglomérations (cf. le poids des emplois non présents et présents des agglomérations dans le tissu productif français), a contrario, la richesse y apparaît plutôt sous-concentrée au regard de leur poids dans le revenu fiscal français.

Cette moyenne masque évidemment de très importantes disparités selon la taille des agglomérations. Alors que les plus petites (moins de 200 000 habitants) disposant d'une part du revenu fiscal français sensiblement inférieure à leur poids démographique, celles de plus de 200 000 habitants polarisent une part significative de celui-ci avec un pourcentage presque deux fois supérieur à leur poids démographique pour les agglomérations de 200 000 à 400 000 habitants et plus de sept fois pour celles de plus de 400 000 habitants.

La distribution de l'impôt sur le revenu suit approximativement la même tendance. Si, en moyenne, le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à l'échelle des agglomérations apparaît moins concentré que la population en raison de la contribution modérée des agglomérations de petites tailles (moins de 200 000 habitants), la « sur-contribution » des grandes agglomérations semble manifeste et même supérieure à la concentration du revenu fiscal.

Enfin, on notera également la très forte polarisation des demandeurs d'emploi dans les agglomérations.

46. Le lecteur intéressé par cette question pourra se référer au dernier ouvrage particulièrement stimulant de Philippe Estèbe, « L'égalité des territoires, une passion française », PUF - 2015.

47. Pour une analyse détaillée de cette problématique, cf. « L'inter-territorialité au prisme des mécanismes de solidarité territoriale spontanée. Une application aux intercommunalités françaises », OPC pour le compte de l'Association des Directeurs Généraux de Communautés (ADGCF), 2015.



LE POIDS DES AGGLOMÉRATIONS EN FRANCE AU REGARD DE DIFFÉRENTS CRITÈRES (EN % DE LA FRANCE)

	POPULATION 2011	EMPLOI SPHÈRE PRÉSENTIELLE 2011	EMPLOI SPHÈRE NON PRÉSENTIELLE 2011	EMPLOI TOTAL 2011	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DES FOYERS FISCAUX 2010	IMPÔT NET SUR LE REVENU 2010	DEFM CAT ABC AU 31 DÉCEMBRE 2011
Ensemble agglomérations	54,1 %	61,5 %	55,7 %	59,5 %	52,7 %	53,8 %	60,0 %
SAN	1,3 %	1,6 %	1,5 %	1,6 %	0,2 %	0,2 %	1,4 %
Communauté d'agglomération	48,6 %	55,3 %	50,1 %	53,5 %	37,2 %	37,5 %	54,4 %
Communauté urbaine	2,3 %	2,6 %	2,5 %	2,6 %	3,4 %	3,3 %	2,2 %
Métropole	1,9 %	2,0 %	1,6 %	1,9 %	11,9 %	12,8 %	2,0 %
Moins de 100 000 habitants	26,7 %	30,9 %	30,0 %	30,6 %	13,3 %	11,8 %	28,6 %
De 100 000 à 200 000 habitants	18,1 %	19,9 %	16,5 %	18,7 %	14,5 %	15,1 %	21,2 %
De 200 000 à 400 000 habitants	6,7 %	7,6 %	6,7 %	7,2 %	10,7 %	11,8 %	7,6 %
Plus de 400 000 habitants	2,5 %	3,1 %	2,6 %	2,9 %	14,2 %	15,1 %	2,7 %

Source : Calculs OPC d'après Insee et DGI

Note : le poids des agglomérations du point de vue de leur revenu fiscal et de leur contribution à l'impôt sur le revenu est évalué au regard de la France métropolitaine.

Ces résultats, bien qu'hyper-synthétiques, sont révélateurs d'une réalité essentielle : la question de la polarisation spatiale – en d'autres termes des inégalités territoriales – ne peut être appréhendée de manière unidimensionnelle. Car si d'un côté, on peut observer un mouvement de polarisation des facteurs de production et du revenu fiscal dans les agglomérations françaises, il convient de noter également qu'elles sur-concentrent une part significative des demandeurs d'emploi français, et par extension des problèmes sociaux. Elles apportent une contribution sans égale à l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire qu'elles contribuent largement à la solidarité nationale pour les plus grandes d'entre elles. En d'autres termes, si les agglomérations peuvent être perçues comme étant le produit de forces déséquilibrantes, elles font également preuve d'une forme de « générosité » en assumant implicitement un rôle capital dans les mécanismes de solidarité verticale (cf. leur contribution à l'impôt sur le revenu) mais aussi, nous allons le voir, de solidarité horizontale entre territoires.

III. 2 LES AGGLOMÉRATIONS, PILIER DE LA REDISTRIBUTION INTERTERRITORIALE DE RICHESSES

Un solde de transfert de masse salariale globalement négatif pour les agglomérations et qui croît avec leur taille

Du fait de la fonction de pôle de production de richesses et d'activité qu'elles assument, les agglomérations attirent chaque jour sur leur territoire une part significative d'actifs qui viennent y travailler sans y résider. Ce phénomène, fort connu, observé à travers les migrations pendulaires quotidiennes des populations actives en emploi, possède cependant sa face sombre, particulièrement pour les agglomérations. Il est générateur de très importants transferts de richesses (c'est-à-dire de masse salariale dans cette étude) du lieu de production/travail en direction du lieu de résidence. Et demeure à la source d'une importante évasion de la richesse créée à l'échelle des agglomérations vers d'autres territoires.

Évidemment, à l'inverse, tous les actifs en emploi résidant dans les agglomérations françaises n'y travaillent pas nécessairement. Une proportion significative d'entre eux se rend également chaque jour à l'extérieur de leur agglomération de résidence pour travailler. Ces migrations alternantes, elles aussi bien connues, sont à l'origine de l'appellation de « revenus pendulaires » dans l'approche par les moteurs du développement détaillée dans le premier chapitre.

D'un côté, du fait de leur attractivité, les agglomérations perdent une partie de leurs richesses produites. De l'autre, en envoyant une partie de leurs actifs travailler à l'extérieur, elles en captent.

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer le volume et l'intensité que représentent ces transferts. Deux phénomènes méritent d'être soulignés à la lecture de celui-ci.

D'une part, en moyenne, les agglomérations perdent plus de masse salariale⁴⁸ (524,2 millions d'euros redistribués) au jeu des pratiques pendulaires qu'elles n'en captent (382,5 millions d'euros). En ce sens, elles apparaissent comme contributeurs nets au jeu de la solidarité territoriale spontanée avec un solde largement négatif de - 141,7 millions d'euros.

D'autre part, le montant moyen des transferts de masse salariale varie sensiblement avec la taille des agglomérations et plus précisément augmente avec celle-ci. Mécaniquement, plus la taille des agglomérations augmente, plus leur solde devient négatif.

CAPTATION ET REDISTRIBUTION MOYENNES DE MASSE SALARIALE À L'ÉCHELLE DES AGGLOMÉRATIONS SUIVANT LEUR PROFIL INSTITUTIONNEL ET LEUR TRANCHE DE TAILLE (2010)

	MASSE SALARIALE CAPTÉE (EN MOYENNE ET EN MILLIONS D'EUROS)	MASSE SALARIALE ÉVADÉE (EN MOYENNE ET EN MILLIONS D'EUROS)	SOLDE (EN MOYENNE ET EN MILLIONS D'EUROS)
Ensemble agglomérations	382,5 €	- 524,2 €	- 141,7 €
SAN	240,3 €	- 218,3 €	22,0 €
Communauté d'agglomération	371,9 €	- 444,6 €	- 72,7 €
Communauté urbaine	328,8 €	- 723,4 €	- 394,6 €
Métropole	645,3 €	- 1 849,7 €	- 1 204,4 €
Moins de 100 000 habitants	193,2 €	- 196,6 €	- 3,4 €
De 100 000 à 200 000 habitants	520,7 €	- 610,1 €	- 89,4 €
De 200 000 à 400 000 habitants	734,1 €	- 1 126,8 €	- 392,7 €
Plus de 400 000 habitants	799,1 €	- 1 988,7 €	- 1 189,7 €

Source : Calculs OPC d'après Insee – DADS.

Dès lors que plus elles sont grandes, plus elles redistribuent, cela signifie-t-il que les grandes agglomérations demeurent plus « généreuses » que les autres, c'est-à-dire fournissent un effort redistributif plus intense ? Répondre à cette question nécessite de mesurer l'intensité de ces mécanismes en rapportant le montant des transferts à la population des agglomérations pour neutraliser l'effet taille. Si l'intensité de l'évasion, c'est-à-dire l'effort redistributif fourni par les agglomérations, faiblit en moyenne avec leur taille à partir des celles de 100 000 à 200 000 habitants, elle décroît encore plus fortement en matière de captation. Le solde par habitant des transferts des agglomérations de grande taille apparaît toujours inférieur à celui des plus petites. Pour résumer, par un effet masse, les grandes agglomérations figurent en tête des agglomérations qui redistribuent le plus de masse salariale. L'intensité de l'effort qu'elles fournissent est également plus important, suggérant effectivement qu'elles demeurent plus « généreuses » que les plus petites.

48. Il s'agit des transferts de masse salariale nette (hors charges sociales) privée et publique (territoriale, hospitalière et d'État).



CAPTATION ET REDISTRIBUTION DE MASSE SALARIALE PAR HABITANT À L'ÉCHELLE DES AGGLOMÉRATIONS SUIVANT LEUR PROFIL INSTITUTIONNEL ET LEUR TRANCHE DE TAILLE (2010) : UNE ÉVALUATION DE LEUR EFFORT REDISTRIBUTIF

	CAPTATION (EN EUROS PAR HABITANT)	ÉVASION (EN EUROS PAR HABITANT)	SOLDE (EN EUROS PAR HABITANT)
Ensemble agglomérations	3 007 €	3 558 €	- 551 €
SAN	7 015 €	5 643 €	1 372 €
Communauté d'agglomération	3 132 €	3 573 €	- 442 €
Communauté urbaine	1 323 €	3 181 €	- 1 858 €
Métropole	1 081 €	3 059 €	- 1 977 €
Moins de 100 000 habitants	2 827 €	2 965 €	- 139 €
De 100 000 à 200 000 habitants	3 791 €	4 460 €	- 669 €
De 200 000 à 400 000 habitants	2 772 €	4 312 €	- 1 540 €
Plus de 400 000 habitants	1 339 €	3 265 €	- 1 926 €

Source : Calculs OPC d'après Insee – DADS.

Géographie des transferts de masse salariale

La géographie de la captation de masse salariale est très nette. Les agglomérations qui profitent le plus intensément du processus de captation se localisent quasi-exclusivement en Île-de-France et dans une moindre mesure en périphérie des métropoles marseillaise, lilloise et lyonnaise.

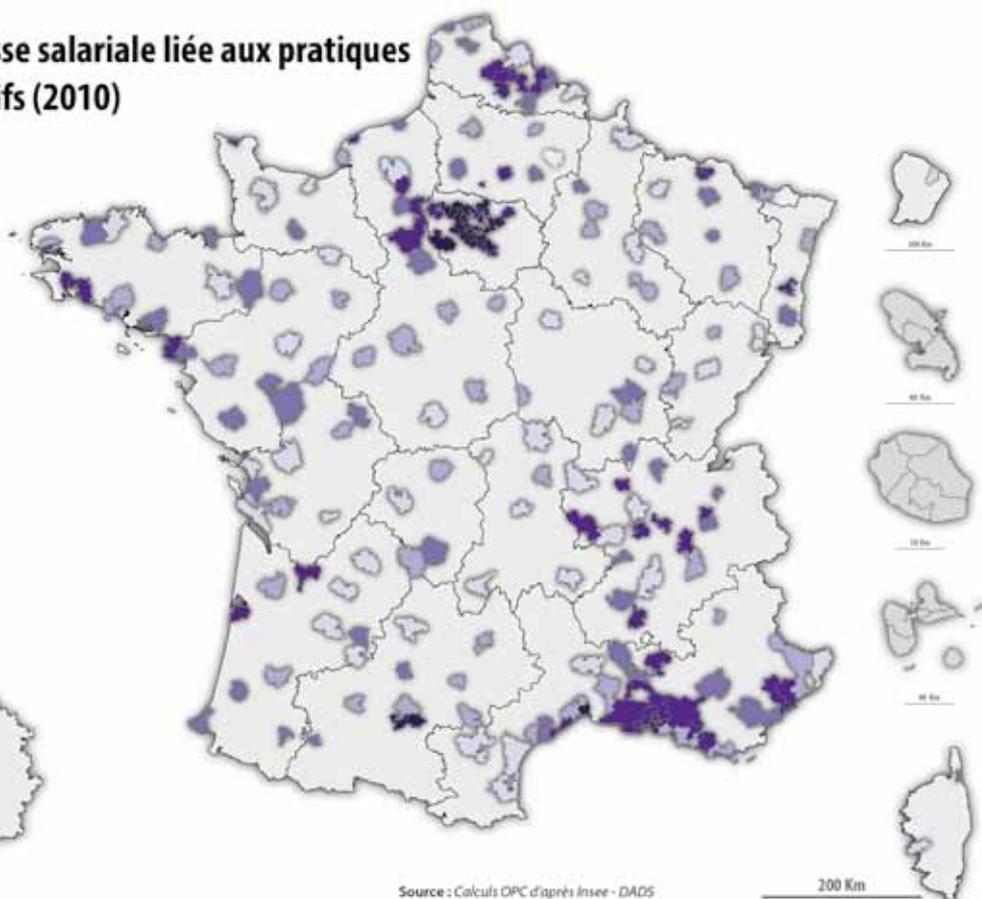
La présence quasi-systématique des agglomérations franciliennes dans le quintile des agglomérations bénéficiant des montants de captation par habitant les plus élevés pourrait surprendre alors que nombre d'entre elles font office de véritables locomotives productives, parfois même d'envergure nationale. Cela s'explique tout simplement par le fait que la région Île-de-France présente encore aujourd'hui des modalités de fonctionnement socio-économique extrêmement intégrées : ses sous-ensembles territoriaux demeurent particulièrement interconnectés. Pour l'énoncer rapidement, ce qui est produit (en termes de PIB) à l'échelle d'un territoire francilien est en règle générale massivement redistribué vers d'autres et, son revenu provient largement d'un autre. C'est ce mécanisme, à la fois si élémentaire mais pourtant si déstabilisant de déconnexion entre lieu de production et lieu de résidence, qui confère aux sous-ensembles territoriaux franciliens un profil macro-économique résidentiel et plus précisément « pendulaire ». Profil qui ne signifie pas qu'ils ne produisent rien (en termes de PIB) mais bien plus du fait que l'essentiel de la richesse dont vivent leurs résidents, est produite et prélevée ailleurs.

On relèvera avec attention l'apparition d'un grand nombre d'agglomérations figurant parmi celles qui captent le moins de masse salariale par habitant le long de la diagonale « aride ». Leur prédominance parmi celles-ci s'explique très largement par leur relatif état d'isolement géographique et leur éloignement des grands pôles de redistribution.

La captation de masse salariale liée aux pratiques pendulaires des actifs (2010)

En € par habitant :

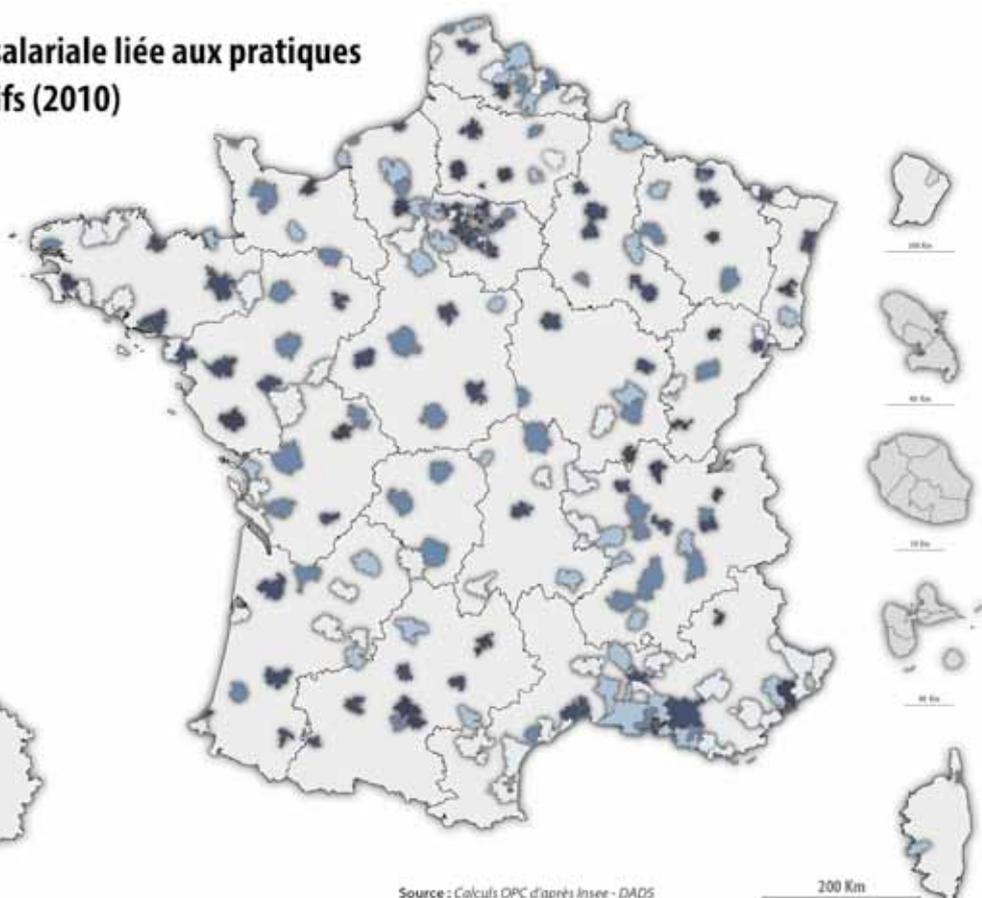
- de 4 953 à 14 948
- de 1 980 à 4 952
- de 1 326 à 1 979
- de 1 029 à 1 325
- de 539 à 1 028
- données non disponibles



L'évasion de masse salariale liée aux pratiques pendulaires des actifs (2010)

En € par habitant :

- de 4 284 à 48 927
- de 3 098 à 4 283
- de 2 388 à 3 097
- de 1 671 à 2 387
- de 578 à 1 670
- données non disponibles





La géographie de l'évasion de masse salariale apparaît un peu moins nette même si une fois encore les agglomérations franciliennes occupent largement la tête du palmarès des agglomérations assumant les transferts les plus intenses. La répartition spatiale des agglomérations assumant les efforts redistributifs les plus élevés demeure effectivement nettement plus hétérogène. On retrouve parmi celles-ci de grandes métropoles comme Rennes, Nantes, Bordeaux ou Toulouse, mais aussi de plus petites agglomérations situées le long de la diagonale « aride » comme le Grand Rodez ou l'Albigeois, Auxerre ou de taille intermédiaire avec Châlons-en-Champagne et Reims.

Au total, ce sont 158 agglomérations sur 235 (hors DOM) qui présentent un solde de transfert de masse salariale négatif, soit plus de 67 % des agglomérations françaises. On retrouve ici les proportions observées en 2006. La crise ne semble donc pas avoir remis en question ou déstabilisé la fonction redistributive des agglomérations.

Si les agglomérations dotées d'un solde négatif se localisent un peu partout sur le territoire national, on relève cependant :

- leur relative absence en Île-de-France, où « seulement » 16 agglomérations sur 50 (soit un peu moins d'un tiers) disposent d'une balance de transfert de masse salariale déficitaire ;
- leur présence significative le long de la diagonale aride (Auch, Rodez, Mâcon, Châlons-en-Champagne) ;
- leur très grande hétérogénéité au regard de la présence, dans ce quintile, de métropoles comme Rennes, Nantes, Toulouse, Clermont ou Dijon, et d'agglomérations de petites tailles comme Lons, Vesoul, Bourg-en-Bresse, Quimper ou encore du Gapençais...

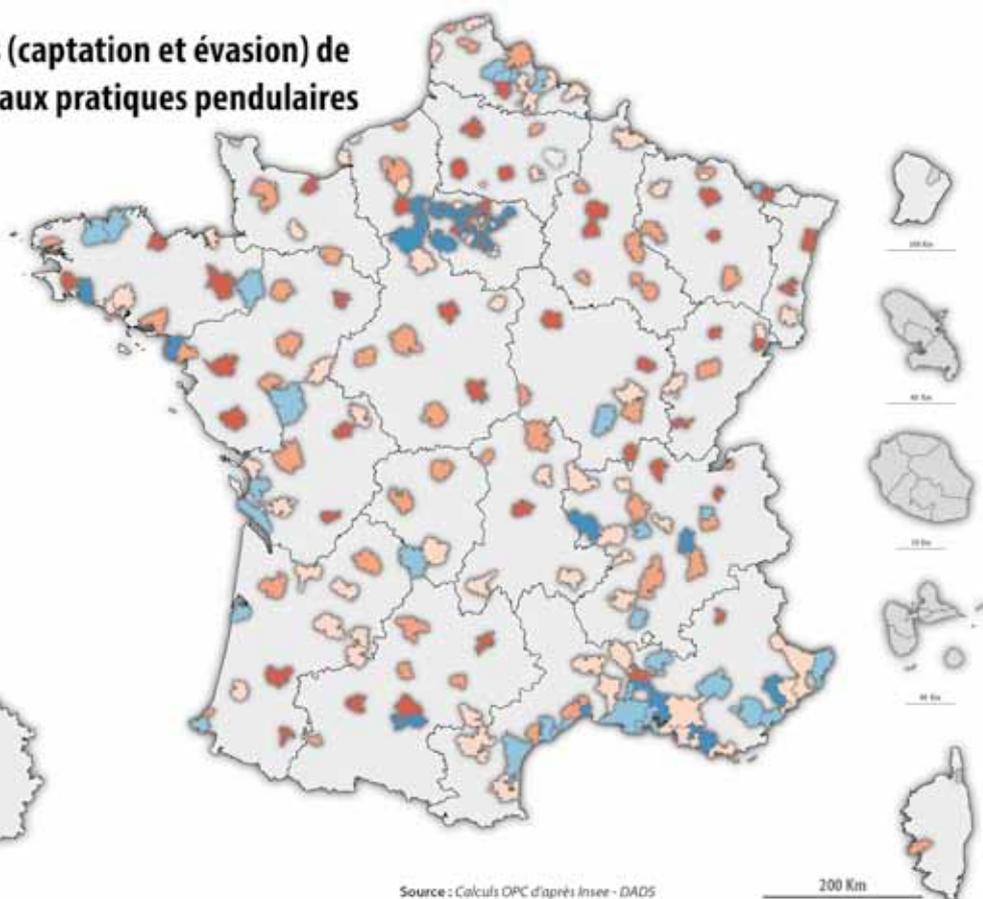
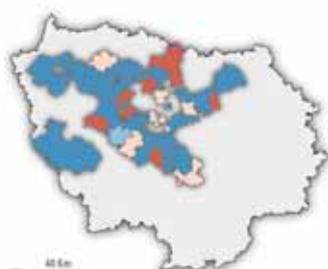
CLASSEMENT DES 25 AGGLOMÉRATIONS MARQUÉES PAR LE SOLDE DE TRANSFERT DE MASSE SALARIALE PAR HABITANT LE PLUS NÉGATIF (2011)

RÉGION	AGGLOMÉRATIONS	CAPTATION (EN EUROS PAR HABITANT)	EVASION (EN EUROS PAR HABITANT)	SOLDE (EN EUROS PAR HABITANT)
Île-de-France	Seine-Défense	10 776 €	48 928 €	- 38 152 €
Île-de-France	Roissy Porte de France	5 830 €	21 181 €	- 15 352 €
Île-de-France	Mont Valérien	9 423 €	19 181 €	- 9 758 €
Île-de-France	Saint-Quentin-en-Yvelines	7 509 €	14 424 €	- 6 914 €
Île-de-France	Evry Centre Essonne	6 008 €	11 315 €	- 5 307 €
Franche-Comté	Lons Agglomération	827 €	6 046 €	- 5 219 €
Franche-Comté	Vesoul	1 124 €	5 816 €	- 4 693 €
Île-de-France	Terres de France	6 029 €	10 711 €	- 4 682 €
Rhône-Alpes	Bourg en Bresse	1 370 €	5 718 €	- 4 348 €
Poitou-Charentes	Grand Poitiers	1 115 €	5 458 €	- 4 343 €
Île-de-France	Plaine Commune	4 562 €	8 628 €	- 4 066 €
Picardie	Beauvaisis	1 578 €	5 632 €	- 4 054 €
Île-de-France	Val d'Europe	8 090 €	12 127 €	- 4 037 €
Bretagne	Quimper Communauté	2 076 €	6 088 €	- 4 012 €
Nord-Pas-de-Calais	Arras	1 980 €	5 694 €	- 3 715 €
Picardie	Amiens Métropole	1 070 €	4 732 €	- 3 662 €
Pays-de-la-Loire	La-Roche-sur-Yon	1 601 €	5 152 €	- 3 551 €
Basse-Normandie	Caen la Mer	912 €	4 430 €	- 3 518 €
PACA	Gapençais	1 134 €	4 617 €	- 3 483 €
Midi-Pyrénées	Grand Rodez	1 055 €	4 450 €	- 3 395 €
Bourgogne	Mâconnais-Val de Saône	1 355 €	4 713 €	- 3 359 €
Midi-Pyrénées	Toulouse Métropole	1 253 €	4 539 €	- 3 286 €
Rhône-Alpes	Annecy	1 479 €	4 734 €	- 3 256 €
Haute-Normandie	Grand Evreux	1 478 €	4 635 €	- 3 157 €
Auvergne	Clermont Communauté	875 €	4 010 €	- 3 135 €
	Moyenne agglomérations	3 007 €	3 558 €	- 551 €

Source : Insee - DADS

Solde des transferts (captation et évasion) de masse salariale liés aux pratiques pendulaires des actifs (2010)

En € par habitant :



La géographie des agglomérations disposant d'un solde de transfert positif est beaucoup plus concentrée. Ces dernières se localisent préférentiellement :

- en Île-de-France : 34 agglomérations sur les 77 disposant d'une solde positif sont franciliennes ;
- en périphérie de grands pôles d'activité avec les communautés de Béthune, Lens et Hénin-Carvin en périphérie lilloise, celles de Martigues, de l'Étang de Berre, Durance Luberon ou d'Arles autour du bi-pôle Aix-Marseille, du Lac du Bourget au Nord de Chambéry, du Voironnais au Nord de Grenoble, de Loire-Forez à l'Ouest de Saint-Etienne, du Muretain et du Sicoval au Sud de Toulouse ou encore de Vitré à l'Est de Rennes...

Les agglomérations, particulièrement les plus grandes, devraient-elles crier au vol devant l'importance des flux qu'elles redistribuent, la faiblesse de ceux qu'elles captent ou face à l'intensité de l'effort redistributif qu'elles assument ? De toute évidence, non. D'une part, parce que ce mécanisme est une conséquence directe de leur attractivité productive (cf. la surconcentration des emplois dans les agglomérations) et fait figure de véritable instrument de compensation. Mais aussi parce que la mécanique interterritoriale est bien plus complexe et ne peut se résumer aux seuls transferts de richesses liés aux pratiques pendulaires des actifs en emplois. Pôles de production de richesses majeurs, les agglomérations apparaissent également comme d'importants pôles de consommation qui captent des flux de dépenses. Ceux-ci peuvent contrebalancer les effets « péréquateurs » des transferts de richesses pendulaires.



III. 3 REDISTRIBUTION VERSUS CONSOMMATION : UNE ANALYSE CROISÉE DES TRANSFERTS DE RICHESSES

FOCUS

L'analyse croisée de l'effort redistributif assumé par les agglomérations et de leur attractivité commerciale est réalisée sur la base du montant de l'évasion de masse salariale par habitant et de la densité en emplois présents observés à l'échelle des agglomérations.

Faute de données sur les flux de dépenses de consommation, nous utilisons la densité en emplois de proximité comme indicateur pour appréhender ce phénomène à l'échelle des agglomérations.

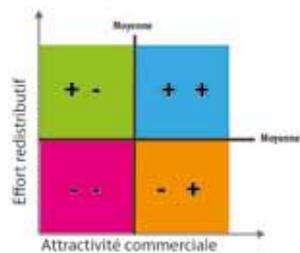
Nous avons observé qu'elle reflétait de manière assez robuste l'attractivité commerciale des territoires.

La double fonction de pôle d'activité et de consommation assumée par les agglomérations permet de les classer en quatre groupes distincts :

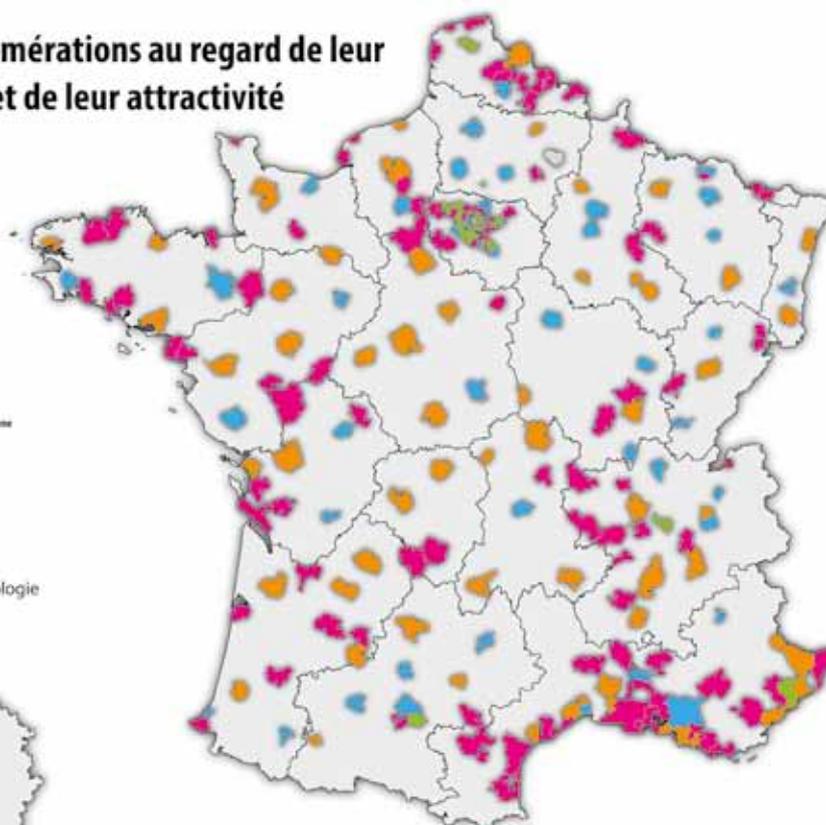
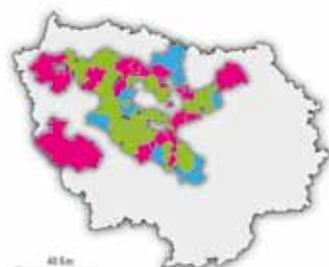
- **Les agglomérations « généreuses » assumant un intense effort redistributif et exerçant une faible attractivité commerciale.** « Généreuses » dans la mesure où si une part significative de ce qu'elles produisent est redistribuée ailleurs, elles semblent en revanche bénéficier d'un assez faible « retour à l'envoyeur » sous la forme de dépenses de consommation en provenance de l'extérieur. Le rapport entre fonction redistributive et fonction commerciale apparaît ici déséquilibré – asymétrique – et défavorable à ce type d'agglomérations. 26 agglomérations sont dans cette configuration. Elles demeurent principalement francilienne (80 %) ;
- **Les agglomérations assumant un intense effort redistributif et disposant d'une forte attractivité commerciale.** Ici, les rapports semblent équilibrés et profitables à l'ensemble du système interterritorial qui s'organise autour du pôle de production et de consommation qu'est l'agglomération. 46 agglomérations présentent cette configuration. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire national et peuvent être de tailles très variées (grandes métropoles pour Toulouse, Aix-en-Provence, Rennes ou de plus petite taille pour les communautés de Montauban, Auch ou Rodez...) ou très isolées géographiquement (le Gapençais) comme fortement intégrées dans un système urbain (cf. certaines agglomérations franciliennes) ;
- **Les agglomérations assumant un faible effort redistributif mais bénéficiant d'une forte attractivité commerciale.** Ici, le rapport semble déséquilibré au profit de l'agglomération. Ces agglomérations sont au nombre de 57 et se localisent, elles-aussi, un peu partout sur le territoire national à l'exception de l'Île-de-France. Leur profil apparaît très diversifié avec aussi bien de très grandes agglomérations (Marseille, Nice, Rouen et Lille...) que de plus petites (Nevers, Chaumont, Dieppe, Grand Tarbes...) ;
- **Les agglomérations assumant un faible effort redistributif et bénéficiant d'une faible attractivité commerciale.** Ces agglomérations apparaissent comme fonctionnant de manière plutôt isolée au regard des autres. Elles sont au nombre de 106 et forment le groupe le plus nombreux. On les trouve elles aussi sur l'ensemble du territoire, particulièrement le long de l'axe Rhône-Saône, sur le littoral méditerranéen et dans le Nord-Pas-de-Calais.

Typologie des agglomérations au regard de leur effort redistributif et de leur attractivité commerciale (2010)

Typologie :



● n'appartiennent pas à la typologie



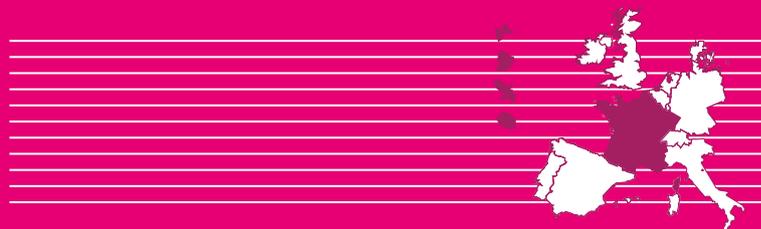
Source : OPC

200 Km



PARTIE IV

POTENTIEL D'INTERVENTION ET DEGRÉ DE DÉPENDANCE À LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES AGGLOMÉRATIONS



POTENTIEL D'INTERVENTION ET DEGRÉ DE DÉPENDANCE À LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES AGGLOMÉRATIONS

IV

AVERTISSEMENT

Compte tenu des dernières données fiscales disponibles au moment de la rédaction de cette étude, les analyses produites dans ce chapitre ont été réalisées à l'échelle des agglomérations recensées en 2015 dans leur périmètre communautaire observé au 1^{er} janvier 2013.

Nous avons pour ce motif été contraint d'exclure celles qui ont connu une évolution significative de leur périmètre entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2015 (supérieure à 9 communes), soit 38 agglomérations. Le présent chapitre porte ainsi sur un panel de 212 communautés. La liste des agglomérations « exclues » de l'analyse est présentée en annexe.

Nous précisons également que l'analyse produite ici porte uniquement sur l'estimation du potentiel d'intervention et du niveau de dépendance à la DGF des seules communautés, c'est-à-dire indépendamment de celui de leurs communes membres.

IV. I PRODUIT DE FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS : UNE REPRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LEUR POTENTIEL D'INTERVENTION

Une question majeure prédomine une fois observés et analysés le fonctionnement macroéconomique et le niveau de développement des agglomérations : quelles sont les marges de manœuvre, le potentiel d'intervention, des communautés qui ont la charge d'accompagner ou de contrecarrer les tendances à l'œuvre sur leur territoire ?

Répondre à cette question soulève évidemment des difficultés méthodologiques. Le potentiel d'intervention des agglomérations peut néanmoins être approché à partir de leur niveau de richesse fiscale et financière dans la mesure où celui-ci semble assez largement conditionner leur capacité d'investissement, notamment leurs dépenses en équipements³⁴.

Richesse fiscale et financière des agglomérations : une première estimation de leur potentiel d'intervention³⁵

Le niveau de richesse des agglomérations est appréhendé à la lecture du **produit de fonctionnement** par habitant de leur communauté d'appartenance en 2013. Le produit de fonctionnement est la somme :

- de la fiscalité directe locale perçue (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, CVAE et CFE, IFER, TASCOM) ;
- des dotations versées par l'État ;
- des ressources d'exploitation des domaines ;
- des produits financiers.

Le tableau ci-dessous indique qu'en moyenne, le niveau de richesses des agglomérations et leur capacité (ressources) et niveau d'investissement tendent à croître avec leur taille. Mais là encore, il ne s'agit que d'une moyenne : aucune relation significative n'existe effectivement entre le poids démographique des agglomérations et leur capacité d'investissement, qui dépend davantage de leur niveau de ressources (cf. supra) lui-même indépendant de leur taille. En d'autres termes, « big » n'est pas nécessairement « beautiful » en matière de richesse fiscale et financière et de capacité à investir à l'échelle des agglomérations.

34. On observe un coefficient de détermination de 0,52 et 0,48 entre le montant du produit de fonctionnement par habitant des agglomérations et le montant de leurs investissements et de leurs dépenses d'équipements par habitant.

35. Nous parlerons dans la suite de ce paragraphe de la richesse des agglomérations.



APPRÉCIATION DU NIVEAU DE RESSOURCES FISCALES ET DE LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DES COMMUNAUTÉS EN 2013 PAR PROFIL INSTITUTIONNEL (EN 2015) ET TRANCHE DE TAILLE (EN EUROS PAR HABITANT)

	PRODUIT DE FONCTIONNEMENT (EN EURO PAR HABITANT)	RESSOURCES D'INVESTISSEMENT (EN EURO PAR HABITANT)	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EURO PAR HABITANT)	DONT DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (EN EURO PAR HABITANT)
Ensemble agglomérations	649	381	401	250
SAN	1 326	1 016	1 102	670
Communautés d'agglomération	589	345	364	227
Communautés urbaines	1 036	607	609	381
Métropoles	1 172	649	670	418
Moins de 100 000 habitants	606	356	385	239
De 100 000 à 200 000 habitants	611	374	375	235
De 200 000 à 400 000 habitants	717	408	434	261
Plus de 400 000 habitants	1 052	575	599	401
Plus de 400 000 habitants	1 052	575	599	401

Source : DGCL

De très fortes disparités peuvent être observées en matière de produit de fonctionnement par habitant entre agglomérations. Ce dernier s'inscrit dans une fourchette allant de 18 € par habitant *a minima* à l'échelle de la communauté Seine Amont à 1 833 € par habitant *a maxima* pour Amiens Métropole.

Quant à la traduction cartographique de cet indicateur, elle laisse transparaître un certain nombre de spécificités géographiques :

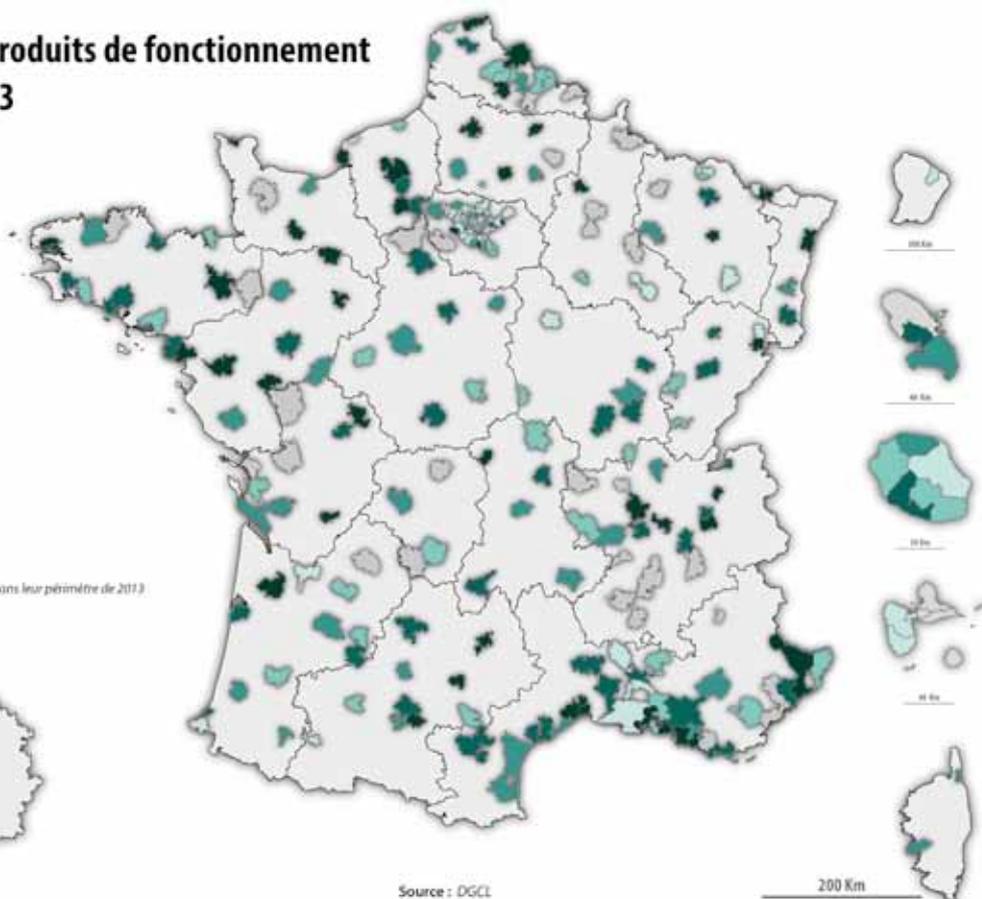
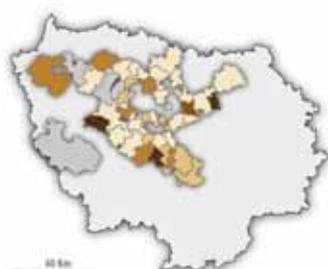
- à l'exception des communautés de Marne-la-Vallée, Évry, Saint-Quentin et Val d'Europe, les agglomérations franciliennes présentent un produit de fonctionnement par habitant globalement assez faible ;
- seulement 17 agglomérations non franciliennes font partie des agglomérations disposant du plus faible niveau de ressources de fonctionnement par habitant. Il s'agit des communautés Portes de France, Cap Excellence, Sud Basse terre, de Chaumont, Nord Basse Terre, Rhône Alpilles Durance, Belfort, du Centre Littoral, du Grand Tarbes, du Gard Rhodanien, d'Arles, de l'Auxerrois, du Libournais, Sud Pays basque, d'Épinal, Réunion Est et Forbach ;
- l'Ouest, le littoral méditerranéen, Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais affichent des densités élevées de communautés bénéficiant d'un produit de fonctionnement par habitant figurant parmi les plus élevés.

Montant total des produits de fonctionnement par habitant en 2013

En € par habitant :

- de 856 à 1 832
- de 677 à 855
- de 553 à 677
- de 398 à 552
- de 17 à 397
- données non disponibles

Note : Données 2013 établies à l'échelle des EPCI dans leur périmètre de 2013



Des niveaux d'investissement très hétérogènes

La cartographie des ressources d'investissement, des montants dédiés à l'investissement et des dépenses d'équipement par habitant réalisés par les communautés à l'échelle de leur territoire peut être observée dans les cartes ci-dessous.

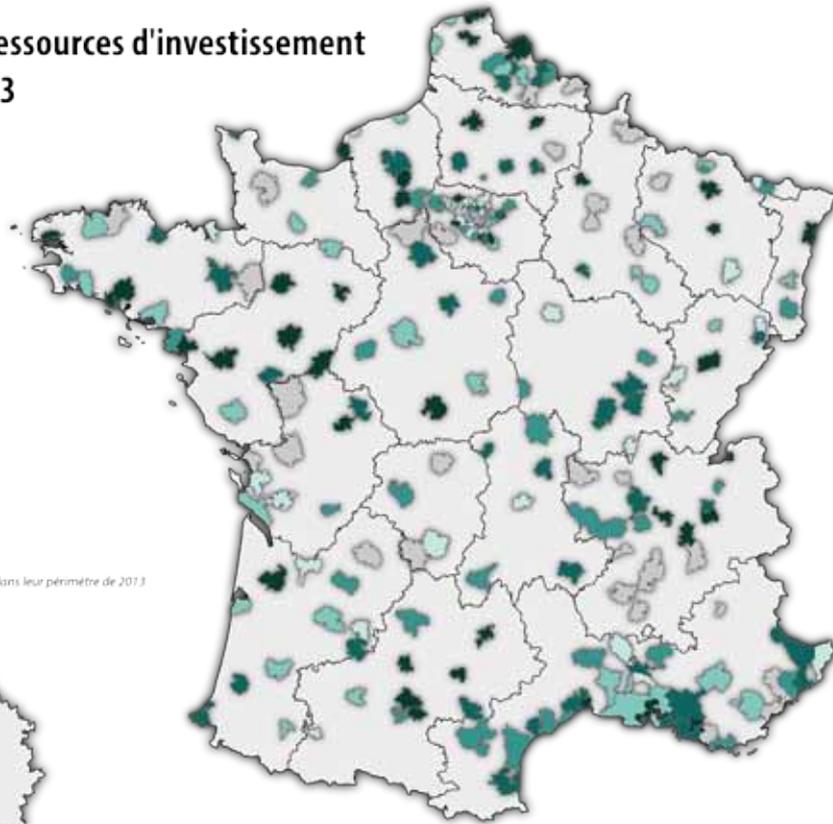
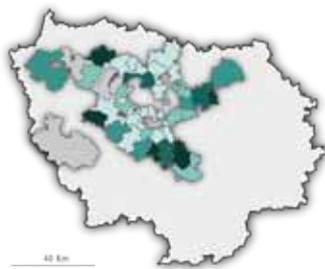
Si ces cartes révèlent des capacités d'investissement extrêmement variées entre agglomérations, elles montrent que globalement, ce sont plutôt les communautés et métropoles localisées dans le grand Ouest français, le long du littoral méditerranéen, dans les régions Rhône-Alpes et dans une moindre mesure Nord-Pas-de-Calais qui affichent les ratios d'investissement par habitant les plus élevés.

Montant total des ressources d'investissement par habitant en 2013

En € par habitant :

-  de 540 à 1 594
-  de 391 à 539
-  de 274 à 390
-  de 170 à 273
-  de 0 à 169
-  données non disponibles

Note : Données 2013 établies à l'échelle des EPCI dans leur périmètre de 2013



Source : DGCL

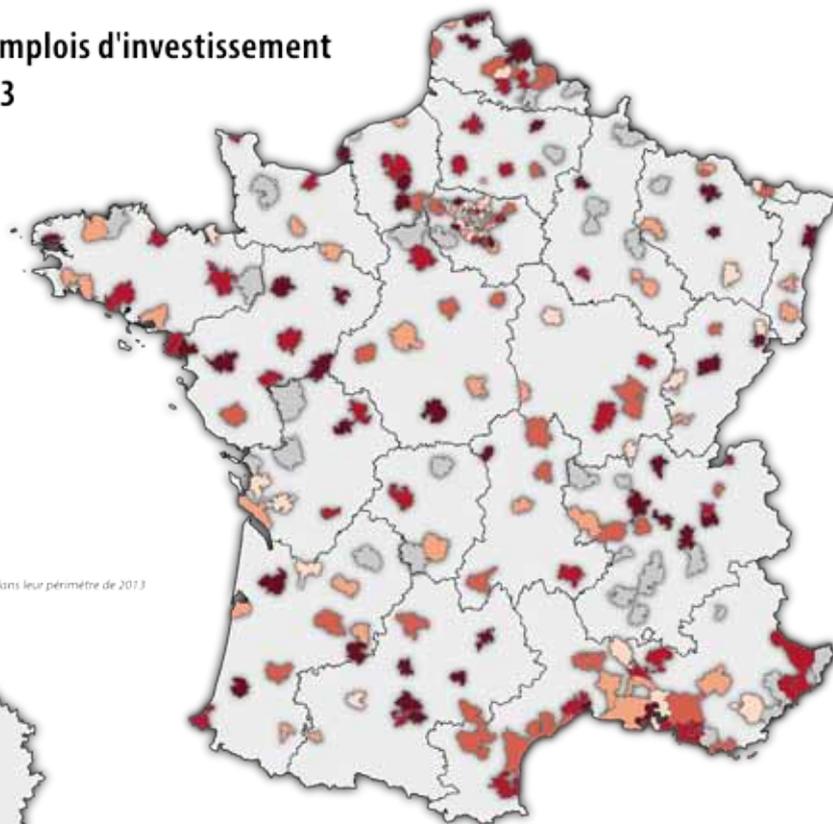
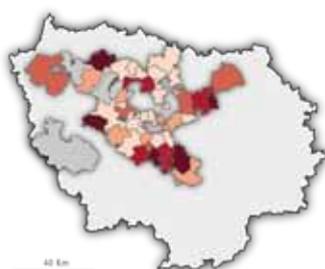


Montant total des emplois d'investissement par habitant en 2013

En € par habitant :

-  de 581 à 1 517
-  de 411 à 580
-  de 298 à 410
-  de 174 à 297
-  de 0 à 173
-  données non disponibles

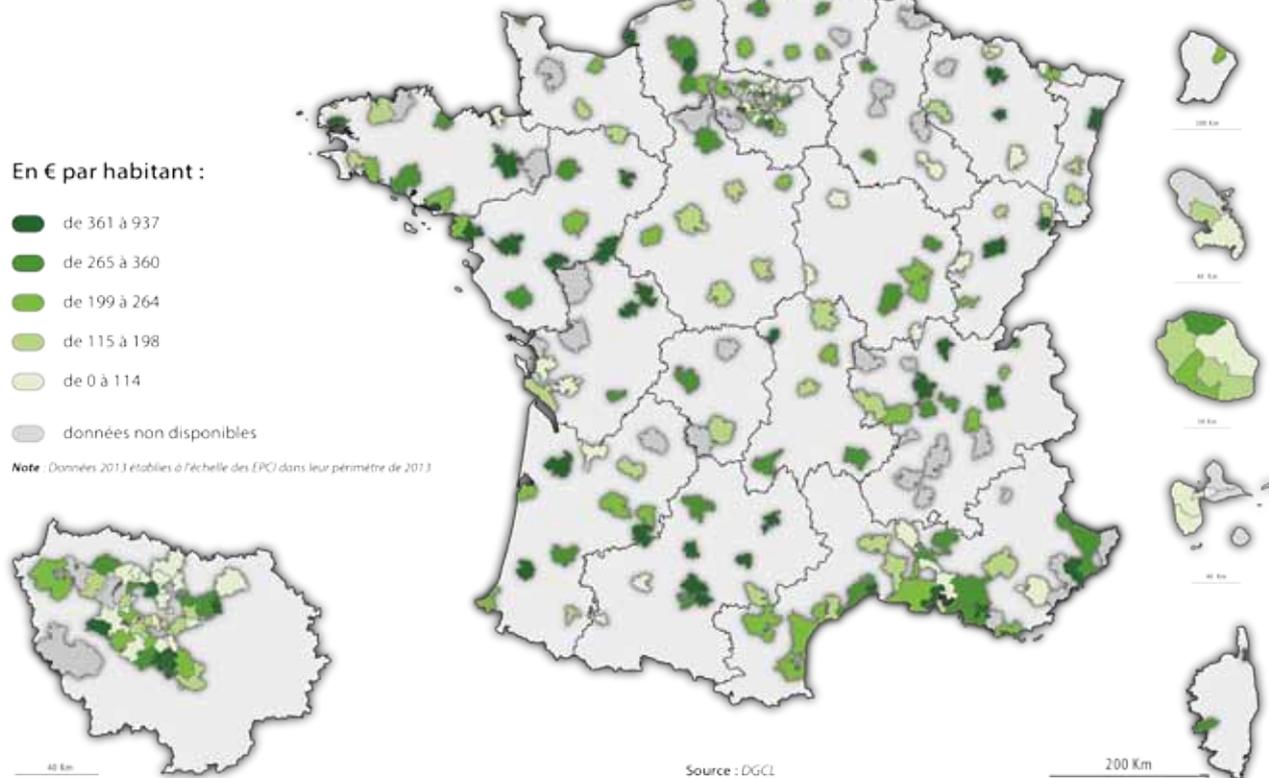
Note : Données 2013 établies à l'échelle des EPCI dans leur périmètre de 2013



Source : DGCL



Montant des dépenses d'équipement par habitant en 2013



Profils macro-économiques, potentiel d'intervention et capacité d'investissement

De manière plus agrégée, il est possible d'observer quels sont les profils macro-économiques qui présentent en moyenne, à l'échelle des agglomérations, les plus hauts niveaux de ressources et d'investissement par habitant.

Ce sont les profils macro-économiques « productif » et/ou « social » qui affichent les plus hauts niveaux de produit de fonctionnement et d'investissement par habitant. On peut percevoir ici comme une forme de « justice territoriale » dans la mesure où ce sont les communautés dotées des profils qui présentent les caractéristiques les plus défavorables en termes de développement – les profils « social » et « productif-social » – qui semblent disposer en moyenne des niveaux de produit de fonctionnement et d'investissement les plus élevés. Ces agglomérations disposent a priori des marges de manœuvre les plus élevées pour contrecarrer les tendances plutôt défavorables qui sont à l'œuvre sur leur territoire.



PRODUIT DE FONCTIONNEMENT, RESSOURCES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNAUTÉS REGROUPÉS PAR PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE

PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE	PRODUIT DE FONCTIONNEMENT (EN EURO PAR HABITANT)	RESSOURCES D'INVESTISSEMENT (EN EURO PAR HABITANT)	EMPLOIS D'INVESTISSEMENT (EN EURO PAR HABITANT)	DONT DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (EN EURO PAR HABITANT)
Productif-résidentiel	500	315	323	216
Résidentiel	584	357	375	227
Résidentiel-social	591	411	417	250
Social	696	376	404	249
Productif	762	499	549	366
Productif-social	771	453	475	288

Source : D'après estimations OPC et DGCL

IV. 2 NIVEAU DE DÉPENDANCE DES COMMUNAUTÉS À LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Le caractère brutal de la réduction des dotations globales de fonctionnement (DGF) allouées par l'État aux collectivités constitue évidemment une menace, d'une part sur leurs niveaux de ressources, et d'autre part sur leur capacité d'investissement. Nous allons à présent observer, sur la base du poids que représentait la DGF dans le produit de fonctionnement des communautés et métropoles en 2013, celles qui pourraient être les plus affectées par l'érosion de cette importante ressource. **Précision importante : la dépendance des communautés à la DGF est traitée avant toute politique de compensation/correction.**

Un niveau de DGF par habitant inversement proportionnel au degré de dépendance à la DGF

En moyenne, les intercommunalités urbaines « touchaient » en 2013 une DGF de 147 € par habitant, soit l'équivalent de 22,5 % de leur produit de fonctionnement. Et si le montant moyen dont elles bénéficiaient augmente avec leur taille, passant de 132 € / hab. pour les agglomérations de moins de 100 000 habitants à 205 € / hab. pour celles de plus de 400 000 habitants, leur degré de dépendance à la DGF tendait plutôt à diminuer avec celle-ci, passant de 25 % du produit de fonctionnement pour les agglomérations de 100 à 200 000 habitants à 20,6 % pour celles de plus de 400 000 habitants.

MISE EN PERSPECTIVE DU MONTANT MOYEN PAR HABITANT ET DU POIDS DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT SUIVANT LE PROFIL INSTITUTIONNEL ET LA TAILLE DES AGGLOMÉRATIONS (2013)

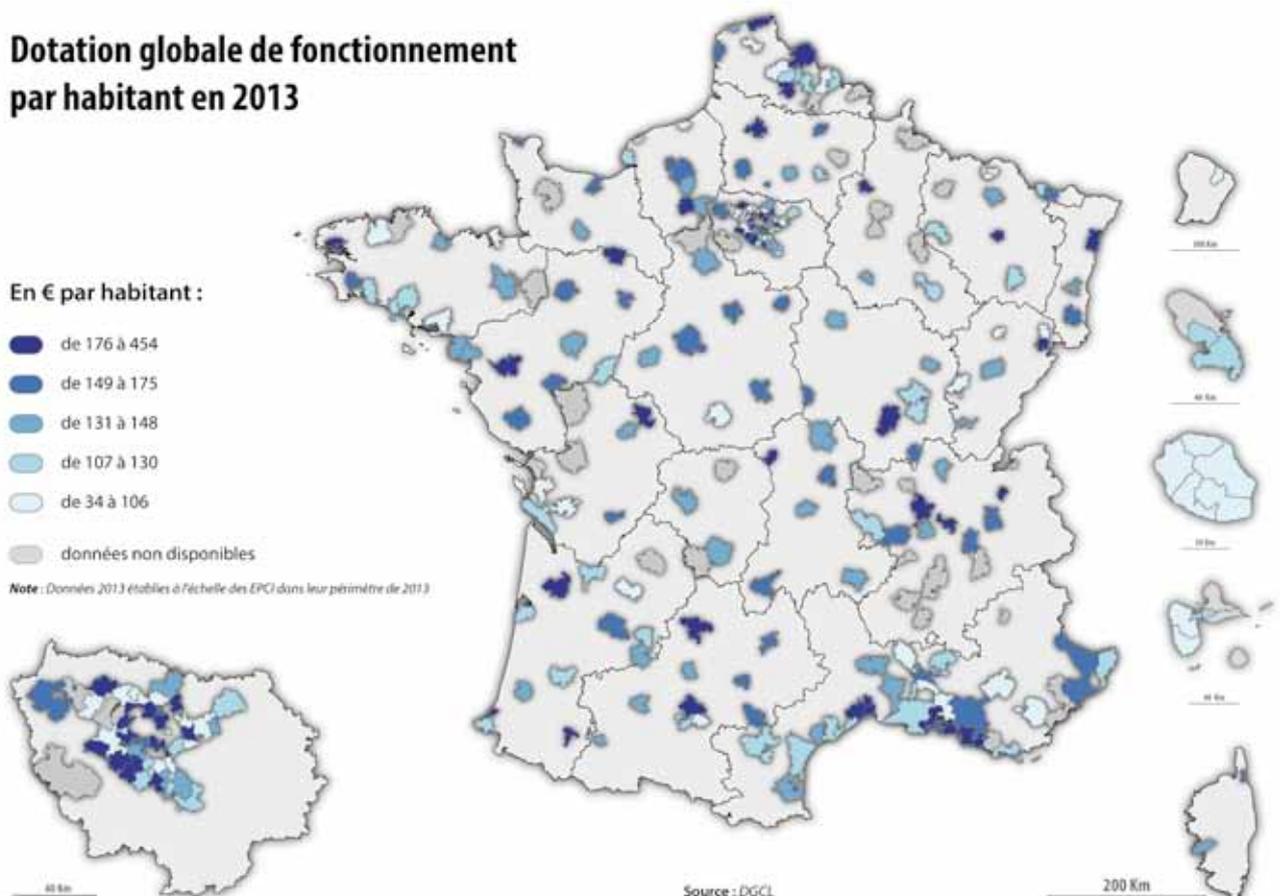
	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNAUTÉS (EN EURO / HAB.)	POIDS DE LA DGF DANS LE PRODUIT DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNAUTÉS (EN %)
Ensemble agglomérations	147	22,5 %
SAN	164	12,7 %
Communautés d'agglomération	140	24,8 %
Communautés urbaine	190	18,1 %
Métropoles	213	20,2 %
Moins de 100 000 habitants	132	22,0 %
De 100 000 à 200 000 habitants	153	25,0 %
De 200 000 à 400 000 habitants	165	23,5 %
Plus de 400 000 habitants	205	20,6 %

Source : DGCL

La carte du volume de DGF par habitant perçu par les agglomérations révèle cinq phénomènes intéressants :

- il existe une grande amplitude de situations en matière de DGF par habitant entre agglomérations, allant de 34 € à 454 € ;
- un nombre élevé d'agglomérations franciliennes figure parmi les agglomérations bénéficiant des plus hauts niveaux de DGF par habitant (en raison du poids de la compensation de la part salaires) ;
- les métropoles apparaissent de façon quasi-systématique dans le quintile des agglomérations les mieux dotées (Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg, Nantes, Brest, Toulouse, Marseille, Montpellier) ;
- les régions Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais présentent une densité significative d'agglomérations figurant parmi celles qui bénéficient d'une DGF par habitant parmi les plus élevées. Ces régions figurent du reste parmi celles dont les agglomérations présentent en moyenne les plus hauts niveaux de DGF par habitant (avec les régions Alsace, Île-de-France, Basse-Normandie, Picardie et Pays-de-la-Loire) ;
- les régions dont les agglomérations bénéficient des plus faibles niveaux de DGF par habitant en moyenne sont les DOM (Guadeloupe, Réunion, Martinique et Guyane), la Franche-Comté et la Lorraine.

Dotation globale de fonctionnement par habitant en 2013





Dépendance à la DGF : des situations extrêmement contrastées

La cartographie du poids de la DGF dans l'ensemble des ressources des communautés et métropoles révèle quant à elle les éléments suivants :

- les communautés franciliennes figurent presque systématiquement parmi les agglomérations qui dépendent le plus de la DGF (en moyenne, le poids de la DGF dans les agglomérations franciliennes s'élève à 43,8 % de leur produit de fonctionnement). Seules les agglomérations de Guadeloupe présentent un ratio qui s'en approche (36,7 %) ;
- les autres régions dont les agglomérations apparaissent comme le plus fortement dépendantes de la DGF en moyenne sont la Guyane, Rhône-Alpes, la Corse et le Limousin ;
- a contrario, les régions qui disposent des agglomérations les moins dépendantes de la DGF sont la Picardie, la Réunion, la Haute-Normandie et la Bretagne.

Si l'on raisonne en dehors de tous mécanismes de compensation, on mesure bien ici à quel point les impacts territoriaux de la réduction de la DGF pourront varier non seulement entre agglomérations mais aussi d'une région à l'autre.

Poids de la dotation globale de fonctionnement dans le produit de fonctionnement des agglomérations en 2013

En % :

de 31.51 à 1 222.8

de 24.4 à 31.4

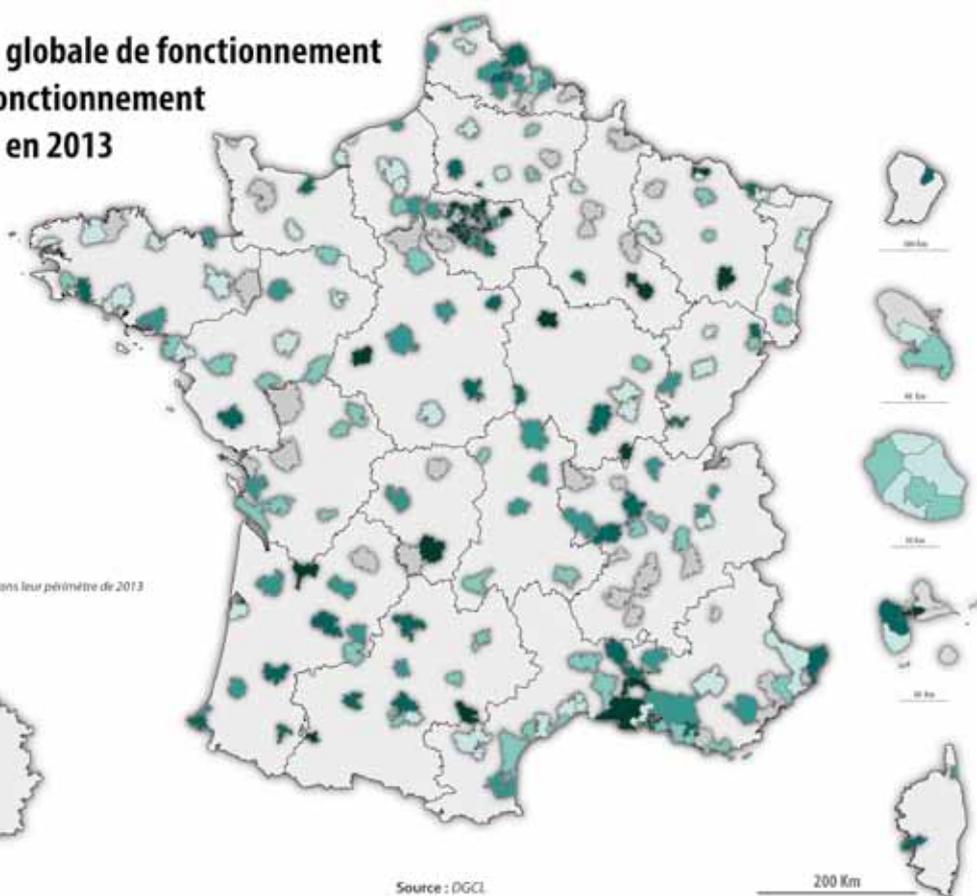
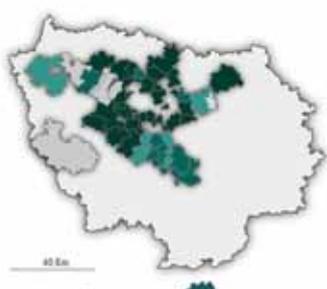
de 20.5 à 24.3

de 17.7 à 20.4

de 4.3 à 17.6

données non disponibles

Note : Données 2013 établies à l'échelle des EPCI dans leur périmètre de 2013



Source : DGCL

200 Km

Profils macro-économiques et dépendance à la DGF

Si de fortes disparités entre agglomérations peuvent être observées en matière de dépendance à la DGF, observe-t-on des différences notables suivant leur profil macro-économique ? Poser cette question revient notamment à se demander si les modèles qui présentent les configurations et offrent les perspectives de développement les plus défavorables ne sont pas ceux qui présentent la plus forte dépendance à la DGF et par conséquent demeurent les plus exposés à sa réduction.

Deux des profils macro-économiques qui présentent les plus hauts niveaux de performance en termes de développement, les profils « productif » et « productif-résidentiel », affichent les plus hauts niveaux de DGF par habitant et une forte dépendance à celle-ci au regard de son poids dans le produit de fonctionnement de leur communauté.

Cette observation appelle deux remarques :

- n'y a-t-il pas là une forme « d'injustice » à voir les agglomérations présentant les modalités de fonctionnement macro-économiques en moyenne les plus favorables bénéficier des niveaux de DGF par habitant les plus élevés ?
- le degré de dépendance modéré à la DGF des agglomérations présentant les profils macro-économiques les plus défavorables (« social », « productif-social » et résidentiel-social ») suggère qu'ils devraient être moins sensibles en moyenne à la réduction des dotations.

PRODUIT DE FONCTIONNEMENT, DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT ET PART DE LA DGF DANS LE PRODUIT DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNAUTÉS REGROUPÉES PAR PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE

PROFIL MACRO-ÉCONOMIQUE	DGF PAR HABITANT (EN EURO / HAB.)	PART DE LA DGF DANS LE PRODUIT DE FONCTIONNEMENT (EN %)
Social	144	19,1 %
Productif-social	153	19,4 %
Résidentiel-social	125	20,6 %
Résidentiel	131	23,2 %
Productif	170	25,8 %
Productif-résidentiel	184	38,2 %

Source : D'après estimations OPC & DGCL

Deux enseignements génériques essentiels ressortent de cette étude.

Tout d'abord, les modalités de fonctionnement socio-économique toujours plus complexes de nos agglomérations semblent rendre illusoire toute tentative d'explication systématique de leur trajectoire de développement. Si parfois des tendances de fond se dessinent, les exceptions semblent en passe de supplanter la règle tant les déterminants de leur comportement apparaissent multifactoriels. Ce qui tend à rendre caduque l'idée suivant laquelle il existe encore des recettes de développement « toutes faites », une alternative généralisable pour les sortir de la crise ou les en préserver. L'étonnante diversité mise en avant dans l'étude de 2011 qui est encore très largement tangible dans celle-ci plaident implicitement pour **un déploiement des politiques publiques locales** sur mesure.

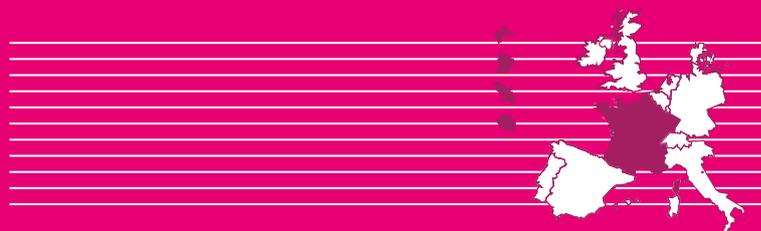
Ensuite, prédomine à la lecture des résultats le sentiment, comme l'a déjà signalé Laurent Davezies, que nous entrons dans une nouvelle ère, qu'un nouveau paradigme territorial se met en branle, sous nos yeux, et à une vitesse sans précédent. Les grandes tendances observées durant les vingt ou trente dernières années sont révolues et si les rouages du développement territorial restent les mêmes, des facteurs exogènes tels que la « Grande récession » et surtout la crise des finances publiques produisent un nouveau type d'effets qui vont probablement façonner une nouvelle géographie française. Nouvelle ère, au cours de laquelle les territoires les plus productifs disposeront à nouveau non seulement des meilleures performances économiques, mais aussi sociales. À l'inverse, les territoires dépendant le plus des mécanismes de socialisation (retraite, revenus publics et transferts sociaux) et qui ont été plutôt préservés jusqu'à la récente récession seront sans doute confrontés à des difficultés socio-économiques croissantes.

Ce double constat conduit à penser, de manière convergente, et plutôt à rebours des attentes de la puissance publique, que l'action locale ne peut définitivement pas (ou plus ?) se piloter à vue, et doit être assise sur une connaissance précise et spécifique des territoires dans lesquels elle se déploie. Les effets déstabilisateurs de la tendance qui s'amorce, seront très difficiles à contenir si n'est pas prise la mesure de la prédominance non seulement des logiques de flux sur les logiques de stocks, mais aussi du mouvement parfois ambigu de déconnexion entre dynamique économique et dynamique sociale à l'échelle territoriale. Cette étape, bien que liminaire et fort éloignée (en apparence) de l'objectif d'agir, n'en demeure pas moins une étape indispensable pour repenser de manière pertinente la boîte à outils des politiques publiques locales de développement, conçues à une époque où le degré de socialisation de notre économie et de mobilité des individus n'avait pas encore atteint le niveau d'aujourd'hui.

Si ce travail permet de répondre à un certain nombre d'interrogations, des zones d'ombre subsistent néanmoins et appellent à poursuivre le travail d'observation des dynamiques socio-économiques des agglomérations françaises, notamment sur les questions :

- de la caractérisation et de l'évolution des modèles de développement, tout particulièrement de leur sensibilité à l'épisode particulièrement déstabilisant de la crise des dettes souveraines intervenue en 2011 ;
- du fonctionnement des marchés du travail locaux, qui apparaissent encore assez souvent déconnectés de la trajectoire économique des agglomérations et de leur dépendance très variable aux dynamiques économiques ;
- de la situation environnementale des agglomérations qui mérite un travail d'analyse spécifique plus approfondi ;
- enfin, d'appliquer le travail d'observation conduit dans cette étude aux nouveaux périmètres régionaux.

ANNEXES



COMPOSITION DÉTAILLÉE DES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT

Les revenus productifs exportateurs : composante mondialisée des économies locales

Les revenus productifs exportateurs se composent des salaires, bénéfiques industriels et commerciaux, bénéfiques non commerciaux et agricoles des actifs qui travaillent dans des secteurs d'activité exportateurs, c'est-à-dire qui ont vocation à produire des biens et des services vendus à l'extérieur du territoire. Le choix de localisation des entreprises de ces secteurs d'activité est généralement guidé par la nécessité d'améliorer, dans une logique d'optimisation de l'offre, leur capacité de production. La qualité de la main-d'œuvre, le coût du foncier et de l'immobilier, la pression fiscale, la densité du tissu industriel local peuvent constituer à ce titre des variables à forte influence. Elles exposent plus lourdement les territoires aux risques de délocalisation que les entreprises des secteurs d'activité présentielle. Le poids des revenus productifs exportateurs dans le processus de captation de richesses constitue une approximation significative de la dimension concurrentielle des économies locales et de leur degré d'exposition aux aléas économiques conjoncturels et aux mouvements de restructuration.

Il est fondamental d'avoir à l'esprit que ce sont les entreprises et secteurs d'activité de cette dimension des économies locales qui, en créant de la valeur ajoutée, conditionnent l'existence même des trois autres types de revenus captés : sans croissance et création de valeur ajoutée, c'est tout l'équilibre du système national de redistribution inter-territoriale de richesses qui serait mis en péril.

Les bases publiques : un amortisseur de choc économique

Les revenus publics se composent des salaires des actifs résidant sur le territoire et travaillant dans les fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Jusqu'au choc des dettes souveraines (2011) et l'impératif de réduction des dettes publiques qui en a découlé, les revenus publics demeuraient assez peu sensibles aux aléas économiques et constituaient un véritable amortisseur de choc pour les territoires en temps de crise. Il est tout à fait vraisemblable que ce rôle se réduise dans les années à venir en raison de la volonté affichée par nos gouvernants de réduire le poids de la dette publique et d'assainir les comptes publics.

La base résidentielle : moteur majeur des économies locales

Les revenus résidentiels se composent des pensions de retraite, des dépenses touristiques marchandes et non marchandes (liées à la présence de résidents secondaires), des revenus des capitaux mobiliers et fonciers liés à la présence de leurs titulaires

sur le territoire et des revenus dont bénéficient les actifs qui résident sur le territoire mais travaillent ailleurs (appelés revenus « pendulaires »). Le niveau et la dynamique des revenus résidentiels dépendent très largement du niveau d'aménités des territoires (qualité du cadre de vie, ensoleillement, proximité de la mer ou de la montagne...). Tout comme les revenus publics, les revenus résidentiels dépendent de puissants mécanismes de redistribution inter-territoriaux. Pour les pensions de retraite, il s'agit d'un double mécanisme redistributif à la fois inter-générationnel (conforme à notre système de répartition : les actifs d'aujourd'hui paient pour les « anciens ») et géographique (par exemple, un actif ayant travaillé toute sa vie à Lille et qui s'installe pour sa retraite dans le Sud de la France). Pour les revenus « pendulaires » et les dépenses touristiques, il s'agit d'un mécanisme de transfert géographique privé – que nous qualifions de ce fait de mécanisme de solidarité territoriale spontanée – lié aux migrations domicile-travail quotidiennes des populations en emploi et du choix de destination touristique effectué par les individus.

Les revenus sociaux : un vecteur implicite de réduction des disparités territoriales

Les revenus sociaux (hors pensions de retraite qui sont intégrées dans les revenus résidentiels) se composent des prestations sociales (ou transferts sociaux). Sont comptabilisés dans notre approche les transferts versés en espèces et en nature à des individus ou à des familles. Ces transferts ont pour vocation de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Outre la vieillesse et la survie (intégrée dans les revenus résidentiels), elles sont associées à cinq grandes catégories de risques :

- la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
- la maternité-famille (prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
- la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- les difficultés de logement (aides au logement) ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion – RMI, minimum vieillesse...).

Les transferts sociaux assurent une fonction explicite de réduction des inégalités sociales et implicite de réduction des disparités territoriales. En général, mais sans que cela soit strictement mécanique, plus leur part est élevée dans l'ensemble des revenus captés par les territoires, plus les problèmes sociaux rencontrés sur les territoires sont aigus.

Liste des Agglomérations « Exclues » de l'Analyse portant sur leur Niveau de Ressources Fiscales et leur Degré de Dépendance à la DGF

Liste des communautés « exclues » de l'analyse en raison de la non-disponibilité des données ou d'une trop importante évolution de leur périmètre entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2015 - (évolution de périmètre supérieure à 5 communes)..

LISTE DES COMMUNAUTÉS	
Grand Guéret	Villefranche Beaujolais Saône
Var Estérel Méditerranée	Grenoble-Alpes-Métropole
Roannais Agglomération	Niortais
Pays de Lérins	Charleville-Mézières/Sedan
Gapençais	Pays Nord Martinique
Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine	Châlons-en-Champagne
La Riviera du Levant	Bassin de Brive
Nord Grande Terre	Saint-Lô Agglo
Boucle de la Seine	Maubeuge Val de Sambre
Sud Sainte-Baume	Pays de Laon
Privas Centre Ardèche	Bassin d'Annonay
Vitré Communauté	Cambrai
Pays de Grasse	Saint-Dizier, Der et Blaise
Saint-Germain Seine et Forêts	Seine & Vexin Com Agglo
Bocage Bressuirais	Lannion-Trégor Communauté
Agglo du Pays de Dreux	Grand Verdun
Grand Périgueux	La Rochelle
Montélimar-Agglomération	Fécamp Caux Littoral Agglo
Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	Plaines et Forêts d'Yvelines

PILOTAGE DE L'ÉTUDE

Christophe Bernard,
secrétaire général, AdCF

Olivier Crépin,
responsable développement économique,
transports, mobilité, AdCF

Claire Delpech,
responsable finances et fiscalité, AdCF

Damien Denizot,
responsable du club agglos, politiques urbaines,
climat-énergie, AdCF

Véronique Mercier,
responsable des partenariats institutionnels,
département appui aux territoires, direction
du réseau et des territoires, Caisse des Dépôts

Apolline Prêtre,
rédactrice en chef d'Intercommunalité, AdCF

TRAVAIL D'ANALYSE ET RÉDACTION

Olivier Portier,
société OPC

SUIVI ÉDITORIAL

Anne-Sophie Blanchard,
chef de projets événementiels et éditoriaux, AdCF

MISE EN PAGE

PCA Communication

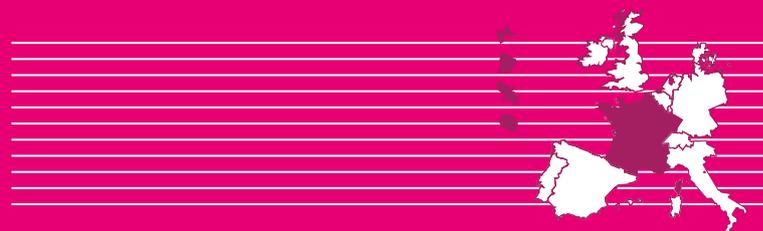
CRÉDITS PHOTOS

Jean-Marc Pettina ; YB.

Avril 2016

La reproduction partielle ou totale de ce document est interdite sans accord préalable et express de ses auteurs. Tous droits réservés.

CARTE DES 250 COMMUNAUTÉS ET MÉTROPOLIS COMMENTÉES DANS L'ÉTUDE



1	CU de Dunkerque	66	CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	129	CA Montelimir-Agglomération	194	CA de la Vallée de Montmorency
2	CA du Calaisis	67	CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	130	CA Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique	195	CA Plaine Commune
3	CA du Boulonnais	68	Nantes Métropole	131	Bordeaux Métropole	196	CA Val de France
4	CA de Saint-Omer	69	CA du Choletais	132	CA du Libournais	197	CA Roissy Porte de France
5	Métropole Européenne de Lille	70	CA Saumur Loire Développement	133	CA Bergeracoise	198	CA de l'Aéroport du Bourget
6	CA de Béthune Bruay Noeux et Environs	71	CA Saumur Loire Développement	134	CA le Grand Périgueux	199	CA Terres de France
7	CA de Lens-Liévin	72	CA La-Roche-Sur-Yon - Agglomération	135	CA Sud Pays Basque	200	CA de Clichy-Sous-Bois - Montfermeil
8	CA d'Hénin-Carvin	73	Agglo du Pays de Dreux	136	CA Agglomération Côte Basque Adour	201	CA Marne et Chantereine
9	CU d'Arras	74	CA Chartres Métropole	137	CA Pau-Pyrénées	202	CA Marne-la-Vallée - Val Maubuée
10	CA du Douaisis	75	CA Orléans Val de Loire	138	CA du Grand Dax	203	CA Pays de Meaux
11	CA de Cambrai	76	CA Montargoise et Rives du Loing	139	CA le Marsan Agglomération	204	SAN Val d'Europe
12	CA de la Porte du Hainaut	77	CA de Blois "agglopolys"	140	CA Val de Garonne Agglomération	205	CA Marne et Gondoire
13	CA Valenciennes Métropole	78	CA Tour(s)plus	141	CA d'Agen	206	CA de la Brie Francilienne
14	CA Maubeuge Val de Sambre	79	CA Castelroussine	142	CA du Grand Villeneuve	207	CA Haut Val de Marne
15	CA de la Région Dieppoise	80	CA Bourges Plus	143	CA du Grand Cahors	208	CA Plaine Centrale du Val de Marne
16	CA Fécamp Caux Littoral Agglo	81	CA de l'Auxerrois	144	CA Grand Montauban	209	CA du Val d'Yerres
17	CA Havraise	82	CA de Nevers	145	CA du Grand Auch Agglomération	210	CA Sénart Val de Seine
18	Métropole Rouen Normandie	83	CU le Creusot Montceau-Les-Mines	146	CA du Grand Tarbes	211	CA de Sénart
19	CA Seine Eure	84	CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	147	CA du Muretain	212	SAN de Sénart en Essonne
20	CA Grand Évreux Agglomération	85	CU Grand Dijon	148	Toulouse Métropole	213	CA Melun Val de Seine
21	CA des Portes de l'Eure	86	CA Chalouan - Val de Bourgogne	149	CA du Sicoval	214	CA de Seine-Essonne
22	CA Amiens Métropole	87	CA du Mâconnais-Val de Saône	150	CA de Castres Mazamet	215	CA Évry Centre Essonne
23	CA du Beauvaisis	88	CA du Grand Dole	151	CA de l'Albigeois	216	CA les Lacs de l'Essonne
24	CA Creilloise	89	CA Espace Communautaire Lons Agglomération	152	CA du Grand Rodez	217	CA du Val d'Orge
25	CA de la Région de Compiègne	90	CA du Grand Besançon	153	CA Carcassonne Agglo	218	CA les Portes de l'Essonne
26	CA de Saint-Quentin	91	CA de Vesoul	154	CA Perpignan Méditerranée	219	CA Europ'essonne
27	CA du Soissonnais	92	CA de l'Agglomération Belfortaine	155	CA le Grand Narbonne	220	CA Seine Amont
28	CA du Pays de Laon	93	CA du Pays de Montbéliard	156	CA de Béziers-Méditerranée	221	CA Val de Bièvre
29	CA Charleville-Mézières/Sedan	94	CA du Bocage Bressuirais	157	CA Hérault-Méditerranée	222	CA des Hauts de Bièvre
30	CA Reims Métropole	95	CA du Niortais	158	CA du Bassin de Thau	223	CA Sud de Seine
31	CA de Châlons-en-Champagne	96	CA Grand Poitiers	159	Montpellier Méditerranée Métropole	224	CA Plaines et Forêts d'Yveline
32	CA Grand Troyes	97	CA du Pays Châtelleraudais	160	CA du Pays de l'Or	225	CA du Plateau de Saclay
33	CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	98	CA de la Rochelle	161	CA de Nîmes Métropole	226	CA de Saint Quentin en Yvelines
34	CA Agglomération de Chaumont	99	CA Rochefort Océan	162	CA Alès Agglomération	227	CA Versailles Grand Parc
35	CA du Grand Verdun	100	CA Royan Atlantique	163	CA du Gard Rhodanien	228	CA Grand Paris Seine Ouest
36	CA du Val de Fensch	101	CA de Saintes	164	CA Ventoux-Comtat-Venaissin	229	CA Coeur de Seine
37	CA Portes de France-Thionville	102	CA de Saintes	165	CA du Grand Avignon	230	CA du Mont Valérien
38	CA Metz Métropole	103	CA du Grand Angoulême	166	CA Rhône Alpes Durance	231	CA Saint Germain Seine et Forêts
39	CA de Forbach Porte de France	104	CA du Grand Guéret	167	CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagne	232	CA de la Boucle de la Seine
40	CA Sarreguemines Confluences	105	CA Limoges Métropole	168	SAN Ouest Provence	233	CA Poissy-Acheres-Conflans-Sainte-Honorine
41	CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse	106	CA du Bassin de Brive	169	CA du Pays de Martigues	234	CA Seine-Défense
42	CU du Grand Nancy	107	CA Tulle Agglo	170	CA Salon Étang de Berre Durance	235	CA Est Ensemble
43	CA d'Épinal	108	CA Montluçonnaise	171	CU de Marseille Provence Métropole	236	CA Vallée de la Marne
44	EuroMétropole de Strasbourg	109	CA de Moulins	172	CA Sud Sainte Baume	237	CA du Centre Littoral
45	CA de Colmar	110	CA Vichy Val d'Allier	173	CA Toulon Provence Méditerranée	238	CA du Pays Nord Martinique
46	CA Mulhouse Alsace Agglomération	111	CA Clermont Communauté	174	CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	239	CA de l'Espace Sud de la Martinique
47	CU de Cherbourg	112	CA du Bassin d'Aurillac	175	CA du Pays d'Aix en Provence	240	CA du Centre de la Martinique
48	CA Caen la Mer	113	CA du Puy-en-Velay	176	CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	241	CA Territoire de la Côte Ouest
49	CA Saint-Lo Agglo	114	CA Roannais Agglomération	177	CA du Gapençais	242	CA Intercommunale du Nord de la Réunion
50	CA du Pays de Flers	115	CA Loire Forez	178	CA Dracénoise	243	CA Intercommunale de la Réunion Est
51	CU d'Alençon	116	CA Saint-Étienne Métropole	179	CA Var Esterel Méditerranée	244	CA du Sud
52	Brest Métropole	117	CA Villefranche Beaujolais Saône	180	CA des Pays de Lérins	245	CA Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
53	CA Morlaix Communauté	118	CA Bourg-en-Bresse Agglomération	181	CA du Pays de Grasse	246	CA du Sud Basse-Terre
54	CA Lannion-Trégor Communauté	119	Métropole de Lyon	182	CA de Sophia Antipolis	247	CA du Nord Basse-Terre
55	CA Quimper Communauté	120	CA Viennagallo	183	Nice Côte d'Azur	248	CA du Nord Grande Terre
56	CA Concarneau Cornouaille Agglomération	121	CA du Bassin d'Annonay	184	CA de la Riviera Française	249	CA La Riviera du Levant
57	CA Lorient Agglomération	122	CA Porte de l'Isère	185	CA de Bastia	250	CA Cap Excellence
58	CA Vannes Agglo	123	CA du Lac du Bourget	186	CA du Pays Ajaccien		
59	Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor	124	CA d'Annecy	187	CA de Mantes-en-Yvelines		
60	Saint Malo Agglomération	125	CA Annemasse-les Voirons-Agglomération	188	CA Seine & Vexin Com Agglo		
61	Rennes Métropole	126	CA Chambéry métropole	189	CA des 2 Rives de la Seine		
62	CA Vitry Communauté	127	CA du Pays Voironnais	190	CA de Cergy-Pontoise		
63	CA de Laval	128	Grenoble-Alpes-Métropole	191	CA Argenteuil - Bezons		
64	CU le Mans Métropole	129	CA Privas Centre Ardèche	192	CA le Parisis		
65	CA Angers Loire Métropole	130	CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	193	CA Val-et-Forêt		

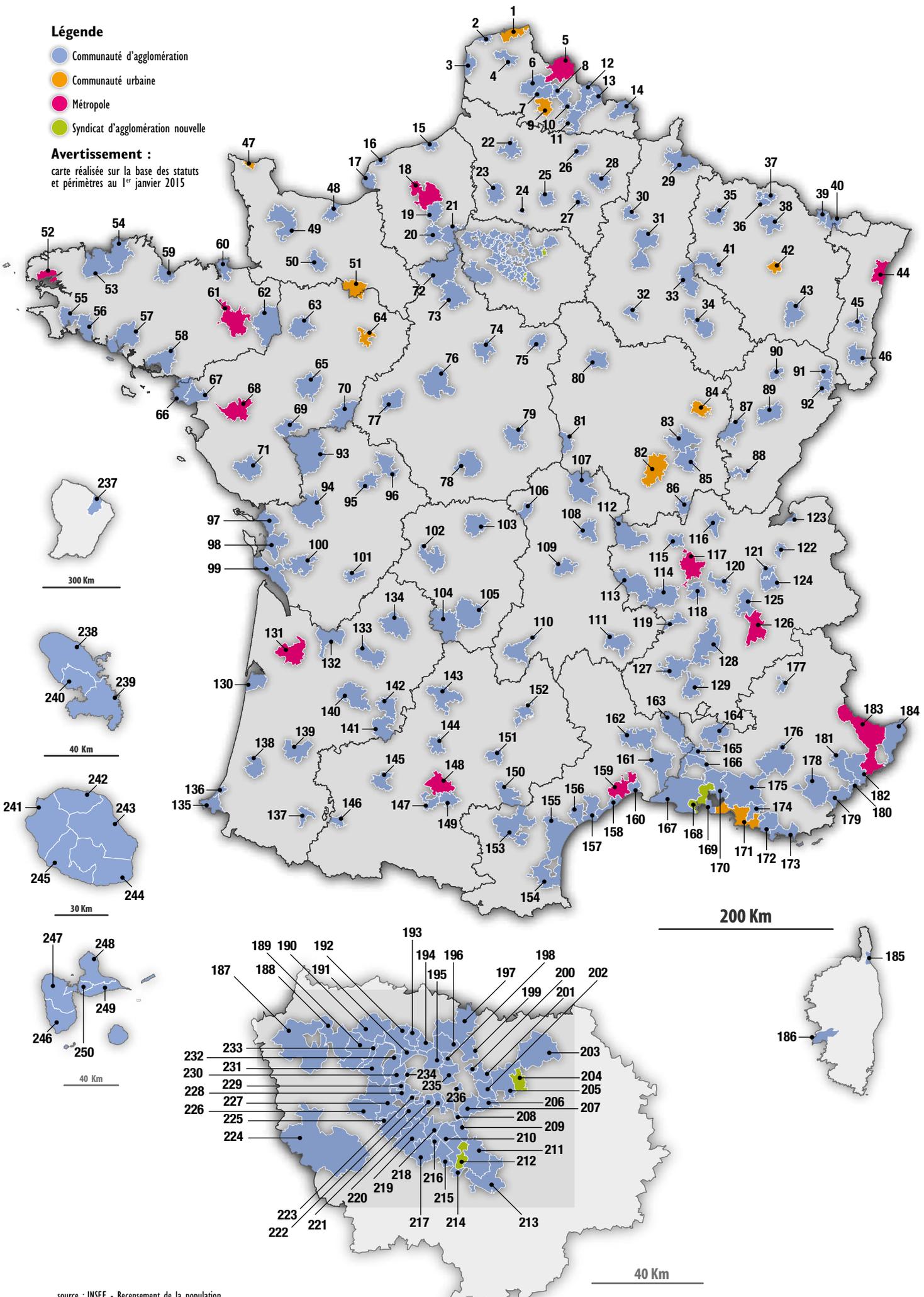
Avertissement : tableau basé sur les statuts et périmètres au 1^{er} janvier 2015

Légende

- Communauté d'agglomération
- Communauté urbaine
- Métropole
- Syndicat d'agglomération nouvelle

Avertissement :

carte réalisée sur la base des statuts et périmètres au 1^{er} janvier 2015





AdCF
22, rue Joubert
75009 Paris
T. : 01 55 04 89 00
F. : 01 55 04 89 01

adcf@adcf.asso.fr
www.adcf.org

Groupe Caisse des Dépôts
72, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

